



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 septembre 2014  
Français  
Original : anglais

## Soixante-neuvième session

Point 129 de l'ordre du jour provisoire\*

### Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

## Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

### Rapport du Secrétaire général\*\*

#### Additif

#### *Résumé*

Le présent rapport est présenté en application de la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies de lui faire connaître, au moment où elle était saisie des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, les mesures qu'ils avaient prises ou envisageaient de prendre pour appliquer lesdites recommandations.

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale les réponses des chefs de secrétariat des fonds et programmes concernés, à savoir le Centre du commerce international, l'Université des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, les contributions volontaires gérées

\* A/69/150.

\*\* Rapport présenté en retard du fait de la longue procédure à suivre pour obtenir des informations auprès des fonds et programmes des Nations Unies.



par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Tribunal pénal international pour le Rwanda et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Les informations contenues dans le présent rapport complètent les observations qui ont déjà été présentées au Comité et dont certaines figurent dans la version finale des rapports que celui-ci a remis aux chefs de secrétariat des fonds et programmes concernés. Ces derniers ont accepté la plupart des recommandations du Comité, et certaines de leurs observations ont été dûment reproduites dans les rapports du Comité. Pour éviter les répétitions et réduire la documentation, le présent rapport ne mentionne les observations complémentaires des chefs de secrétariat que lorsque cela est nécessaire. On y trouvera aussi des renseignements sur l'état d'avancement de l'application des recommandations, l'entité responsable, la date prévue de réalisation et le degré de priorité attribué à chacune des recommandations que le Comité a formulées dans ses différents rapports, ainsi que des informations récentes sur l'état d'avancement des recommandations ayant trait à des exercices antérieurs dont le Comité considère qu'elles n'ont pas été entièrement appliquées.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	4
II. Centre du commerce international . . . . .	5
III. Université des Nations Unies . . . . .	11
IV. Programme des Nations Unies pour le développement . . . . .	18
V. Fonds d'équipement des Nations Unies . . . . .	37
VI. Fonds des Nations Unies pour l'enfance . . . . .	43
VII. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient . . . . .	54
VIII. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche . . . . .	75
IX. Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés . . . . .	80
X. Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement . . . . .	101
XI. Fonds des Nations Unies pour la population . . . . .	108
XII. Programme des Nations Unies pour les établissements humains . . . . .	121
XIII. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime . . . . .	128
XIV. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets . . . . .	142
XV. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes . . . . .	157
XVI. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 . . . . .	169
XVII. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 . . . . .	173

## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application des dispositions du paragraphe 7 de la résolution 48/216 B, dans lequel l'Assemblée a prié les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies de lui faire connaître, au moment où elle était saisie des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, leur réaction auxdites recommandations et les mesures qu'ils envisageaient de prendre pour les appliquer, en incluant dans les rapports présentés à cette fin des calendriers d'application appropriés.

2. Pour l'établissement du présent rapport, il a été tenu compte des dispositions des résolutions de l'Assemblée générale ci-après :

a) Résolution 52/212 B et note du Secrétaire général transmettant les propositions du Comité visant à améliorer la suite donnée à celles de ses recommandations qui ont été approuvées par l'Assemblée (A/52/753);

b) Résolutions 67/235 et 68/19 A, dans laquelle l'Assemblée générale a redemandé au Secrétaire général et aux chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient mises en œuvre intégralement en temps utile, de remédier aux causes profondes des problèmes signalés par le Comité des commissaires aux comptes, de donner une explication détaillée des retards observés dans l'application de ces recommandations (en particulier celles qui remontent à deux ans ou plus), d'indiquer dans ses rapports les délais prévus pour la mise en œuvre des recommandations, et l'ordre de priorité qui sera suivi, ainsi que les fonctionnaires qui seront tenus responsables.

3. En ce qui concerne les délais de mise en œuvre, les chefs de secrétariat se sont efforcés de déterminer la date d'achèvement de la mise en application des recommandations. Toutefois, dans le cas de certaines recommandations, ils estiment que les activités correspondantes ont un caractère continu qui ne se prête pas à la fixation d'une échéance.

4. Pour ce qui est de la hiérarchisation des recommandations, le Comité qualifie les plus importantes de « principales ». Toutes les recommandations du Comité ayant été acceptées seront mises en œuvre rapidement, mais la priorité sera accordée aux recommandations principales.

5. Les chefs de secrétariat ont accepté presque toutes les recommandations du Comité et certaines de leurs observations ont déjà été mentionnées dans les différents rapports du Comité. Conformément aux dispositions du paragraphe 14 de la résolution 68/19 A, des renseignements sont fournis pour toutes les recommandations ayant trait à des périodes antérieures et dont le Comité considère qu'elles n'ont pas été intégralement appliquées.

## II. Centre du commerce international

### A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013<sup>1</sup>

6. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 1

#### État d'avancement de l'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de l'appui au programme	2	–	–	2	2	–
Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	2	–	1	1	1	–
Division de l'appui au programme et Bureau du Directeur exécutif	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>		<b>20</b>	<b>80</b>		

7. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 2

#### État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de l'appui au programme	2	–	–	2	2	–
Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	2	–	1	1	1	–
Division de l'appui au programme et Bureau du Directeur exécutif	2	–	–	2	2	–
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>		<b>17</b>	<b>83</b>		

8. Au paragraphe 14 de son rapport, le Comité a recommandé au Centre du commerce international (CCI) d'informer régulièrement l'Assemblée générale

<sup>1</sup> A/69/5 (Vol. III), chap. II.

**de l'ONU et le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) du montant estimatif des fonds qui seront nécessaires à l'avenir pour financer les prestations dues à la cessation de service.**

9. Les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont indiquées dans les états financiers du Centre, qui sont communiqués à l'Assemblée générale et au Conseil général de l'OMC. À compter de 2014, les états financiers du Centre seront établis annuellement.

*Entités responsables :* Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Quatrième trimestre de 2015

**10. Au paragraphe 19 de son rapport, le Comité a recommandé au Centre d'examiner si les niveaux des taux de prélèvement au titre de l'appui au programme permettaient de couvrir l'intégralité des coûts des projets.**

11. Le Centre observe que des initiatives ont été engagées pour déterminer le coût total des projets.

*Entités responsables :* Division de l'appui au programme et Bureau du Directeur exécutif

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Quatrième trimestre de 2016

**12. Au paragraphe 21 de son rapport, le Comité a recommandé au Centre : a) de continuer d'élaborer son plan de projet pour la poursuite des travaux relatifs à la méthode d'établissement des coûts et d'y faire figurer les étapes principales et les résultats escomptés afin de permettre un suivi effectif du projet; et b) d'analyser de façon approfondie les dépenses imputées sur le budget ordinaire afin de pouvoir établir le montant total du coût des projets.**

13. Des initiatives sont conduites pour établir le coût des produits et résultats escomptés. Elles dépendent en partie de fonctionnalités disponibles dans Umoja, qui n'aura été déployé à Genève qu'à la fin de 2015.

*Entités responsables :* Division de l'appui au programme et Bureau du Directeur exécutif

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Quatrième trimestre de 2016

**14. Au paragraphe 29 de son rapport, le Comité a une nouvelle fois recommandé au Centre de définir clairement les objectifs et les avantages escomptés du projet de Normes comptables internationales pour le secteur**

**public (IPSAS) et d'élaborer une méthode pour suivre et gérer la valorisation des avantages.**

15. Le plan de valorisation des avantages qui a été conçu au niveau central par l'équipe de l'ONU chargée de l'application des normes IPSAS et approuvé par le Comité directeur pour les normes IPSAS en juin 2014 concerne notamment le Centre. Les avantages escomptés y sont définis et une méthode de suivi et de gestion de leur valorisation y est exposée.

*Entités responsables* : Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans objet

**16. Au paragraphe 37 de son rapport, le Comité a recommandé au Conseil de fournir des éléments plus détaillés pour établir que la procédure imposant l'examen de trois candidatures était bien respectée.**

17. Le Centre fait preuve du même niveau d'exigence organisationnelle que le Secrétariat de l'ONU pour ce qui est de superviser l'examen de trois candidatures. Bien que faisant déjà son possible pour appliquer le principe de responsabilité personnelle et professionnelle dans le recrutement de responsables, il modifiera sa procédure de recrutement des consultants en veillant à ce que le nom de ceux dont la candidature a été examinée mais n'a pas été retenue soit publié, assorti des motifs de la décision.

*Entité responsable* : Division de l'appui au programme

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**18. Au paragraphe 40 de son rapport, le Comité a recommandé au Conseil de veiller à la qualité de l'évaluation des prestations des consultants.**

19. Le Centre utilisera prochainement pour évaluer les consultants un nouvel outil en ligne qui sera doté d'une fonctionnalité d'assurance-qualité.

*Entité responsable* : Division de l'appui au programme

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2016

## B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal antérieur

20. L'annexe du rapport du Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 (A/69/5 (Vol. III), chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'exercice financier antérieur. On trouvera ci-dessous des indications sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, de l'application des huit recommandations en cours d'application ou non appliquées. Les informations sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe.

Tableau 3

### État d'avancement de l'application des recommandations remontant à l'exercice antérieur classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

Entité responsable	Nombre de recommandations	Recommandations non acceptées	Recommandations	Recommandations	Délai fixé	Délai non fixé
			appliquées ou devenues caduques	en cours d'application		
Division de l'appui au programme	3	–	3	–	–	–
Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	1	–	–	1	1	–
Bureau du Directeur exécutif	4	–	–	4	4	–
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>		<b>38</b>	<b>62</b>		

### Rapport du Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011<sup>2</sup>

21. Au paragraphe 31 de son rapport, le Comité a indiqué que le Centre s'était rangé à sa recommandation selon laquelle il devait examiner la méthodologie appliquée aux frais d'appui aux programmes et s'assurer que la totalité des coûts de personnel soit facturée à tous les projets. Le Centre devait examiner le montant comptabilisé et envisager d'accroître le taux afin de pouvoir inclure le financement des prestations à la cessation de service.

22. Dans sa résolution 68/244, l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui a été appliquée concernant le maintien pour l'heure, en ce qui concerne le budget ordinaire, du principe de la comptabilisation au décaissement pour les prestations dues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Le Centre suit les directives du Secrétariat de l'ONU en ce qui concerne le personnel financé par des fonds extrabudgétaires.

<sup>2</sup> A/67/5 (Vol. III), chap. II.



*Entités responsables* : Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**23. Au paragraphe 50 de son rapport, le Comité a recommandé au Centre de définir clairement les objectifs et les avantages escomptés du projet IPSAS et d'élaborer une méthodologie pour suivre et gérer la concrétisation des avantages.**

24. On se référera aux observations formulées par le Centre au paragraphe 15 ci-dessus en ce qui concerne la recommandation que lui avait faite le Comité au paragraphe 29 de son rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

*Entités responsables* : Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans objet

**25. Au paragraphe 51, le Comité a recommandé au Centre de renforcer son programme institutionnel de gestion du changement concernant l'application des normes IPSAS, en précisant la manière dont les responsables de chaque unité fonctionnelle pourraient prendre en main la réalisation des avantages escomptés pendant et après l'application des normes.**

26. On se référera aux observations formulées par le Centre au paragraphe 15 ci-dessus en ce qui concerne la recommandation que lui avait faite le Comité au paragraphe 29 de son rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

*Entités responsables* : Division de l'appui au programme et Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**27. Au paragraphe 59 de son rapport, le Comité a recommandé au Centre :**  
**a) d'assortir son rapport sur les indicateurs de résultats de commentaires et de données qui témoignent de la mesure dans laquelle le nombre d'entités rendant compte d'améliorations dues à l'intervention du Centre étaient situées dans des pays prioritaires ou dans les pays les moins développés; b) de combiner les indicateurs de résultats choisis avec des rapports de synthèse sur son évaluation périodique détaillée des programmes, afin d'avoir une connaissance plus approfondie et de recevoir des preuves de l'existence d'améliorations et d'être sûr qu'elles étaient imputables à la participation du Centre; et c) de réduire les contradictions et les écarts affectant les indicateurs de résultats indiqués en**

**produisant des définitions et des directives détaillées dès que possible à la suite de l'accord sur les indicateurs, et ce, bien avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

28. Cette recommandation est en cours d'application.

*Entité responsable* : Bureau du Directeur exécutif

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**29. Au paragraphe 60 de son rapport, le Comité a recommandé au Centre d'organiser des consultations avec ses parties prenantes et d'autres organismes de promotion du commerce pour garantir la cohérence des rapports et faire en sorte que le fardeau qui lui était imposé par ses propres besoins soit soutenable.**

30. Le Centre a récemment organisé un séminaire sur la recherche d'un cadre commun pour l'évaluation des effets de l'aide pour le commerce. Comme suite à ce séminaire, il collaborera avec ses donateurs pour trouver les moyens d'améliorer l'harmonisation des obligations des donateurs concernant l'établissement de rapports. Il s'est associé au Comité des donateurs pour le développement de l'entreprise, notamment son groupe de travail sur la mesure des résultats, et a coorganisé sa réunion annuelle, tenue du 8 au 10 juillet 2014. Il s'emploie à appliquer les normes établies dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

*Entité responsable* : Bureau du Directeur exécutif

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2016

**31. Au paragraphe 65 de son rapport, le Comité a à nouveau recommandé d'établir des liens entre les réalisations et les ressources qui avaient été affectées et d'utiliser les informations concernant des réalisations insuffisantes pour mieux décider de la réaffectation des ressources.**

32. Le Centre a reporté l'application intégrale de la recommandation à décembre 2015, après une phase pilote bien accueillie. Depuis 2013, il procède à un examen trimestriel de l'exécution des projets d'assistance technique. Le budget des projets défaillants a été réduit et les ressources libérées ont été allouées à des projets dans le cadre desquels elles seraient mieux utilisées.

*Entité responsable* : Bureau du Directeur exécutif

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**33. Au paragraphe 66 de son rapport, le Comité a recommandé au Comité d'approcher l'équipe de mise en œuvre du projet de progiciel de gestion intégré**

**(Umoja) pour faire en sorte que soit mis en service un module de gestion du temps du personnel.**

34. Le Comité a été informé qu'Umoja n'aurait pas de module de gestion du temps du personnel et ne sera pas en mesure d'influer sur le projet de transformation des modes de fonctionnement à l'échelle du système par ses propres moyens.

*Entité responsable* : Division de l'appui au programme

*État d'avancement* : Devenue caduque

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**35. Au paragraphe 80 de son rapport, le Comité a recommandé au Comité de demander aux pairs examinateurs et aux cadres supérieurs, avec effet immédiat, d'établir qu'il y avait eu une planification détaillée au moins pendant les premières phases des activités suivant la mise en route des projets.**

36. Le Centre a introduit une planification plus détaillée de la phase initiale dans sa procédure de conception et d'assurance qualité des projets, mais il n'est pas encore en mesure de présenter d'exemples de structures détaillées pour les projets opérationnels au-delà de la mise en route des projets.

*Entité responsable* : Bureau du Directeur exécutif

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

### III. Université des Nations Unies

#### A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013<sup>3</sup>

37. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

<sup>3</sup> A/69/5 (Vol. IV), chap. II.

Tableau 4  
**État d'avancement de l'application des principales recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau du recteur	2	1	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>50</b>	<b>-</b>	<b>50</b>		

38. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 5  
**État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Administration	6	–	2	4	4	–
Bureau du recteur	5	1	1	3	3	–
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>9</b>	<b>27</b>	<b>64</b>		

39. **Au paragraphe 17 de son rapport, le Comité a indiqué que l'Université avait accepté sa recommandation selon laquelle elle devait définir clairement la nature et le champ d'application du budget de recherche et veiller à ce que celui-ci soit présenté conformément aux instructions de l'Université.**

40. L'Université précisera la nature des crédits alloués à la recherche et de ceux dédiés aux frais généraux et autres dépenses appuyant directement les activités universitaires. Elle intégrera ces informations aux lignes directrices concernant la recherche et le budget pour l'exercice biennal 2016-2017, qui seront établies en 2015.

*Entité responsable* : Bureau du recteur

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

41. **Au paragraphe 21 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Université : a) de poursuivre son effort en vue d'achever le document directif relatif aux instruments financiers; b) de mettre à jour sans plus tarder les procédures opérationnelles afin d'assurer leur pleine conformité aux normes IPSAS; et c) d'envisager l'élaboration d'un plan de valorisation des avantages**

découlant des normes IPSAS afin que les résultats à attendre de leur application puissent être pleinement exploités.

42. Les projets de document ont été établis et sont en cours d'examen final.

*Entité responsable* : Administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

43. **Au paragraphe 30 de son rapport, le Comité a recommandé à l'Université : a) d'établir un accord de coopération officiel avec la Fondation japonaise pour l'ONU afin de définir clairement les rôles et responsabilités de chaque partie; et b) d'élaborer, en prévision du passage aux normes IPSAS, des principes comptables appropriés concernant la comptabilisation du produit brut provenant de la Fondation et des retenues qu'elle opérera.**

44. L'Université n'accepte pas cette recommandation, dans la mesure où il n'est pas nécessaire de conclure un accord en bonne et due forme qui encadre les excellentes relations qu'elle entretient avec la Fondation japonaise pour l'ONU depuis 25 ans. Des réunions sont fréquemment organisées et, la Fondation étant une entité juridique totalement indépendante relevant du droit interne japonais, il ne serait pas pertinent de comptabiliser son produit brut et les retenues qu'elle opère dans les comptes de l'Université en prévision du passage aux normes IPSAS.

*Entité responsable* : Bureau du recteur

*État d'avancement* : Non acceptée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans objet

45. **Au paragraphe 35 de son rapport, le Comité a indiqué que l'Université avait accepté sa recommandation selon laquelle elle devait élaborer des directives concernant la gestion des projets et intégrer des indicateurs de résultats, des points de référence et d'autres éléments clés dans les plans de projet futurs.**

46. L'Université étudiera avec son personnel universitaire les possibilités concernant l'élaboration d'indicateurs de résultats, de points de référence et d'autres éléments clés dans les plans de projet. Elle appelle toutefois l'attention sur le fait que les activités de recherche ne sauraient, par leur nature, être mesurées au moyen d'indicateurs de résultats ou de points de référence. Elle collabore avec plusieurs groupes de commissaires aux comptes sur la question de savoir quels seraient des indicateurs de résultats ou des points de référence pertinents en ce qui concerne des projets universitaires particuliers et attend de recevoir des conseils professionnels à ce sujet.

*Entité responsable* : Bureau du recteur

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Quatrième trimestre de 2015

47. **Au paragraphe 40 de son rapport, le Comité a indiqué que l'Université avait accepté sa recommandation selon laquelle elle devait : a) améliorer le système Pelikan en se donnant pour objectif prioritaire de mettre au point de nouvelles fonctionnalités ayant pour objet d'accroître son utilité pour les utilisateurs finaux, y compris le personnel de direction, portant en particulier sur les données financières et les mécanismes d'alerte; et b) procéder à des vérifications ponctuelles de l'exécution des projets, conformément aux dispositions du manuel de gestion des projets et programmes.**

48. L'Université étudie les possibilités d'amélioration des fonctionnalités du système Pelikan et de ses liens avec les données financières du système Atlas. Certaines des caractéristiques envisagées dans un premier temps n'ont pas pu être mises au point à cause du calendrier et de la nécessité d'achever la conception du système avant la fin octobre 2013. La mise au point d'améliorations devant bénéficier aux utilisateurs finaux dépendra de la disponibilité des ressources budgétaires nécessaires.

*Entité responsable :* Bureau du recteur  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Quatrième trimestre de 2015

49. **Au paragraphe 44 de son rapport, le Comité a indiqué que l'Université avait accepté sa recommandation selon laquelle elle devait se conformer strictement aux dispositions du Manuel des achats des Nations Unies et renforcer le processus de planification en élaborant un plan annuel d'achats commun à l'ensemble de ses services.**

50. L'Université dispose d'un plan d'achats pour l'exercice biennal 2014-2015. Cette pratique sera poursuivie pour les exercices biennaux futurs.

*Entité responsable :* Administration  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Quatrième trimestre de 2014

51. **Au paragraphe 48 de son rapport, le Comité a indiqué que l'Université avait accepté sa recommandation selon laquelle elle devait veiller à ce que l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé (UNU-INWEH) observe strictement les dispositions du Manuel des achats afin de garantir une mise en concurrence suffisante et le respect des procédures d'achat.**

52. L'UNU-INWEH a suivi la procédure applicable en cas de dérogation à la règle de mise en concurrence.

*Entité responsable* : Administration

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**53. Au paragraphe 52 de son rapport, le Comité a indiqué que l'Université avait accepté sa recommandation selon laquelle elle devait : a) accélérer la mise au point définitive des directives pour l'évaluation des prestations des fournisseurs; et b) veiller à ce que les rapports d'évaluation de ces prestations soient présentés en temps voulu.**

54. L'Université se conforme au Manuel des achats des Nations Unies, aux termes duquel les fournisseurs de biens et services de l'Université doivent être évalués régulièrement pour vérifier qu'ils se sont acquittés de leurs obligations contractuelles et prendre note de toute défaillance, dont il sera tenu compte pour la conclusion de nouveaux contrats.

*Entité responsable* : Administration

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**55. Au paragraphe 55 de son rapport, le Comité a indiqué que l'Université avait accepté sa recommandation selon laquelle elle devait : a) réviser le modèle de rapport d'appréciation du comportement professionnel des titulaires de contrats d'emploi afin d'y intégrer, à l'intention de l'administration, un rappel des procédures applicables en vertu du Règlement du personnel; et b) élaborer une instruction administrative visant à préciser la définition de la durée de service.**

56. Le modèle de rapport d'appréciation a été modifié et l'Université a engagé la procédure d'élaboration de l'instruction administrative.

*Entité responsable* : Administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**57. Au paragraphe 58 de son rapport, le Comité a indiqué que l'Université avait accepté sa recommandation selon laquelle elle devait veiller à ce que l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement prenne des mesures visant à mieux documenter les procédures de sélection et de recrutement de consultants et à en renforcer la transparence.**

58. L'Institut prend des mesures pour conserver tous les dossiers de recrutement et garantir que la procédure de recrutement par voie de concours est appliquée.

*Entité responsable* : Administration  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Troisième trimestre de 2014

59. **Au paragraphe 62 de son rapport, le Comité a indiqué que l'Université avait accepté sa recommandation selon laquelle elle devrait appliquer strictement les directives relatives à la gestion des biens et au contrôle des stocks à l'Université.**

60. L'Université a mis en place des directives générales et formellement réparti les rôles et les responsabilités pour que chaque unité administrative applique ces directives.

*Entité responsable* : Administration  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Sans objet

## **B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal antérieur**

61. L'annexe du rapport du Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 (A/69/5 (Vol. IV), chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans son rapport sur l'exercice financier antérieur. On trouvera ci-dessous des indications sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, de l'application des trois recommandations en cours d'application. Les informations sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe.

Tableau 6

**État d'avancement de l'application des recommandations remontant à l'exercice antérieur classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Administration	2	–	–	2	2	–
Bureau du recteur	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>3</b>	–	–	<b>3</b>	<b>3</b>	–
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	-	-	<b>100</b>		



**Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011<sup>4</sup>**

62. **Au paragraphe 39 de son rapport, le Comité a indiqué que l'Université avait accepté sa recommandation selon laquelle elle devait : a) établir un mécanisme de coordination et de suivi efficaces des projets et programmes; et b) effectuer chaque année une vérification par sondage en sélectionnant un certain nombre de projets à évaluer.**

63. Un projet pilote de vérification par sondage portant sur trois projets au maximum et d'évaluation de la conformité aux directives concernant les programmes et la planification sera mis en œuvre au début de 2015.

*Entité responsable* : Bureau du recteur  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

64. **Au paragraphe 42 de son rapport, le Comité a indiqué que l'Université avait accepté sa recommandation selon laquelle elle devait : a) se conformer strictement aux règles énoncées dans le Manuel des achats; et b) procéder dans les meilleurs délais au renouvellement formel du contrat.**

65. L'Université a entrepris d'établir une nouvelle procédure d'appel d'offres et compte y mettre la dernière main avant la fin de 2014.

*Entité responsable* : Administration  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

66. **Au paragraphe 54 de son rapport, le Comité a indiqué que l'Université avait accepté sa recommandation selon laquelle elle devait : a) mettre au point une formule et des directives détaillées afin de fixer le barème de rémunération des contractuels engagés par l'Université; et b) veiller à ce que les contrats des consultants soient approuvés conformément à la politique du personnel de l'Université.**

67. À l'heure actuelle, une norme concernant la rémunération des contractuels est utilisée dans divers sites et l'Université examine s'il est nécessaire de l'appliquer dans les autres sites. Les contrats des consultants sont approuvés conformément à la politique du personnel de l'Université.

*Entité responsable* : Administration  
*État d'avancement* : En cours d'application

<sup>4</sup> A/67/5 (Vol. IV), chap. II.

*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Troisième trimestre de 2015

#### IV. Programme des Nations Unies pour le développement

##### A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'année terminée le 31 décembre 2013<sup>5</sup>

68. On trouvera au tableau 7 ci-dessous des indications sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, de l'application des principales recommandations :

Tableau 7  
**État d'avancement de l'application des principales recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations</i>		<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
			<i>en cours d'application</i>			
Bureaux régionaux	5	–	5		5	–
Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes	1	–	1		1	–
Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information	1	–	1		1	–
Bureau de la gestion des ressources financières	1	–	1		1	–
Bureau des politiques et de l'appui aux programmes et Groupe de la stratégie et du changement	1	–	1		1	–
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>9</b>		<b>9</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>100</b>			

69. On trouvera au tableau 8 ci-dessous des indications sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, de l'application de l'ensemble des recommandations :

Tableau 8  
**État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations</i>		<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
			<i>en cours d'application</i>			
Bureaux régionaux	16	–	16		16	–
Bureau de la gestion des ressources financières	4	–	4		4	–

<sup>5</sup> A/69/5/Add.1, chap. II.

<i>Entité responsable</i>	<i>Recommandations</i>		<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>	
	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations en cours appliquées</i>		<i>d'application</i>	
Bureau des ressources humaines et Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information	2	–	2	2	–
Bureau de l'audit et des investigations	1	1	–	–	–
Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes	1	–	1	1	–
Bureau régional pour l'Afrique et Bureau du PNUD au Nigéria	1	–	1	1	–
Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information	1	–	1	1	–
Bureaux régionaux et Bureau de l'appui aux achats	1	–	1	1	–
Bureau des politiques et de l'appui aux programmes et Groupe de la stratégie et du changement	1	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>1</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>4</b>	<b>96</b>		

70. Au paragraphe 28, le PNUD a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de : a) mettre en place des mécanismes d'assurance qualité afin de continuer de favoriser l'application cohérente d'indicateurs de résultats; et b) d'indiquer dans les plans de travail annuels et intégrés des données de référence et des objectifs correspondant aux produits escomptés pour tous les projets approuvés.

71. En 2014, un dispositif d'assurance-qualité concernant les projets est progressivement mis en place dans tous les bureaux de pays. Il comporte des directives et normes précises en vue de la communication d'informations rigoureuses axées sur les résultats à l'appui du plan annuel du PNUD et du plan stratégique pour la période 2014-2017.

*Entités responsables* : Bureau des politiques et de l'appui aux programmes et Groupe de la stratégie et du changement

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Premier trimestre de 2015

72. Au paragraphe 29, le Comité recommande également que le PNUD : a) rapproche régulièrement les indicateurs de résultats, les données de référence et les objectifs énoncés dans les plans de travail annuels et ceux énoncés dans les plans de travail intégrés; et b) veille à ce que les plans de travail annuels soient approuvés en temps voulu.

73. Le rapprochement entre les plans de travail annuels et les plans de travail intégrés est désormais entièrement automatisé. Les bureaux régionaux suivront de près les avancées obtenues et, à compter de 2015, s'emploieront, de concert avec les bureaux de pays, à combler les retards exceptionnels.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

**74. Au paragraphe 36, le PNUD a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de s'employer, en collaboration avec les partenaires gouvernementaux, à faire approuver les programmes de travail annuels des projets en temps voulu; et b) de vérifier le degré d'avancement des projets, au niveau des pays, afin d'éviter les retards d'exécution.**

75. Pour donner suite à cette recommandation, il faut que le personnel de contrepartie du pays concerné prenne les mesures voulues. Les bureaux régionaux suivront de près les avancées obtenues en cas de retard exceptionnel dans l'approbation des plans de travail ainsi que de lancement excessivement tardif des projets.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**76. Au paragraphe 41, le Comité recommande au PNUD de passer en revue les projets de ses bureaux de pays afin de vérifier si l'ensemble des domaines d'action approuvés fait l'objet d'activités.**

77. Les bureaux régionaux examineront les plans des bureaux de pays en appui aux priorités des partenaires nationaux en matière de développement dans le cadre du plan d'action annuel mis en place par le Groupe de la stratégie et du changement.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

**78. Au paragraphe 43, le Comité recommande au PNUD de mettre en œuvre les projets en respectant les plans de travail annuels et de s'employer sérieusement et sans délai à combler les retards.**

79. Sous réserve de l'approbation du comité de pilotage du projet concerné, le plan de travail annuel pourrait être révisé par le bureau de pays. Le bureau régional s'emploiera avec le bureau de pays (si nécessaire) à faire en sorte que le comité de pilotage donne son assentiment à un remaniement substantiel du plan de travail.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

80. **Au paragraphe 49, le PNUD adhère à la recommandation, que lui a faite le Comité, de se conformer à son Règlement financier et à ses règles de gestion financière et aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations et de continuer de renforcer les efforts actuellement déployés pour que ses bureaux régionaux effectuent un contrôle diligent et pour que la clôture des comptes des projets considérés comme terminés sur le plan opérationnel passe avant toute chose.**

81. Les bureaux régionaux veilleront en priorité à ce que soient clos les comptes qui auraient dû l'être et ils suivront de près les avancées obtenues dans les cas pour lesquels des retards exceptionnels ont été constatés.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

82. **Au paragraphe 53, le PNUD a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de faire en sorte que la liste de contrôle de l'achèvement du projet soit utilisée de façon systématique pour l'établissement des rapports sur les examens finaux et la clôture des comptes des projets de développement.**

83. Les bureaux régionaux s'emploieront, de concert avec les bureaux de pays, à faire en sorte que les listes de contrôle et les rapports sur les examens finaux soient établis pour tous les projets dont la clôture est prévue pour 2014.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

84. **Au paragraphe 57, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, d'établir et de présenter les rapports d'exécution conjoints dans les délais, comme le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.**

85. Il s'agit là d'une activité régulière des bureaux de pays. Les bureaux régionaux mettront en place un dispositif en vue d'assurer la présentation rapide, par les bureaux de pays, des rapports d'exécution conjoints.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux  
*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

86. **Au paragraphe 63, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'établir des rapports d'étape trimestriels au niveau du bureau de pays, comme l'exigent les politiques et procédures régissant les programmes et opérations; b) de mettre régulièrement à jour, dans le système Atlas, les informations concernant l'exposition au risque; et c) de mener des visites d'inspection sur le terrain et d'établir et soumettre des rapports en application desdites politiques et procédures.**

87. Il s'agit là d'une activité régulière des bureaux de pays. Les bureaux régionaux s'emploieront, de concert avec les bureaux de pays, à faire respecter ces dispositions.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

88. **Au paragraphe 67, le Comité recommande au PNUD de veiller à ce que soient établis des plans de travail annuels pour tous les projets du Nigéria, comme le prévoit le Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement du PNUD.**

89. Le Bureau du Nigéria recrutera à plein temps un spécialiste du contrôle de l'exécution et de l'évaluation et veillera à mettre en place des dispositifs de planification plus rigoureux en vue de l'établissement et de la révision de plans de travail annuels comme le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.

*Entités responsables* : Bureau régional pour l'Afrique et Bureau du Nigéria  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

90. **Au paragraphe 72, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, des mesures pour que les projets qui n'avaient jamais fait l'objet d'un audit depuis leur lancement mais pour lesquels le montant des dépenses cumulées dépassait 300 000 dollars soient inclus dans les plans d'audit, en révisant et en précisant les critères applicables et en prenant en compte toutes les dépenses comptabilisées à la date fixée pour la soumission du plan d'audit.**

91. Les précisions et remaniements voulus ont été apportés aux avant-projets de révision des principes applicables, dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations, à l'audit des projets exécutés dans le cadre de la modalité de réalisation nationale ou par des organisations non gouvernementales. Ces remaniements et précisions sont d'ores et déjà pris en compte dans la préparation du

prochain cycle d'audit qui doit avoir lieu en 2015 et qui portera sur les comptes de 2014.

*Entité responsable* : Bureau de l'audit et des investigations

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**92. Au paragraphe 77, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, d'ordonner à tous ses bureaux régionaux d'œuvrer, en étroite collaboration avec les bureaux de pays, au respect des instructions du Bureau de l'audit et des investigations et à la présentation de tous les rapports d'audit pendant la période prescrite ou dans des délais consentis par ledit bureau.**

93. Les bureaux régionaux mettront en place des dispositifs (ou consolideront ceux qui le sont déjà) en vue d'assurer la présentation dans les délais des rapports d'audit, et ils s'emploieront, de concert avec les bureaux de pays et en consultation avec le Bureau de l'audit et des investigations, à combler les retards exceptionnels.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**94. Au paragraphe 80, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, de faire en sorte que les bureaux régionaux fixent des délais réalistes pour l'application des recommandations et vérifient l'application des recommandations non suivies d'effet pendant plus de 18 mois mettant en jeu des partenaires de réalisation.**

95. Les bureaux régionaux mettront en place des dispositifs (ou consolideront ceux qui le sont déjà) en vue de vérifier l'application des recommandations d'audit en souffrance mettant en jeu des partenaires de réalisation.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**96. Au paragraphe 84, le PNUD a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de se pencher sur les raisons pour lesquelles les commissaires aux comptes émettaient des réserves de façon récurrente, et de prendre les mesures qui s'imposaient pour y remédier en mettant à contribution les bureaux régionaux et leurs partenaires de réalisation respectifs.**

97. Les bureaux régionaux s'emploieront, de concert avec les bureaux de pays, à mettre en œuvre des mesures – concernant notamment de nouvelles modalités de transfert en espèces – applicables aux projets d'exécution nationale pour lesquels les

commissaires aux comptes émettent des opinions assorties de réserves pendant trois années consécutives.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**98. Au paragraphe 91, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'évaluer les risques liés à l'exécution de projets dans le cadre de la modalité de réalisation nationale afin de déterminer pourquoi des procédures d'assurance autres que l'audit ne permettent pas de déceler les irrégularités présumées en matière d'achats et de renforcer les contrôles; et b) de continuer à essayer d'obtenir du gouvernement partenaire davantage d'éléments sur cette affaire de façon à déterminer l'étendue réelle du préjudice subi et les possibilités de recouvrement auprès des personnes impliquées.**

99. Dans la mesure où ce problème concerne un pays d'Amérique latine, le Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes s'emploiera, de concert avec le bureau de pays et en consultation avec le Bureau de la gestion des ressources financières et le Bureau de l'audit et des investigations, à effectuer les contrôles et évaluations qui s'imposent.

*Entité responsable* : Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**100. Au paragraphe 94, le PNUD a accepté, comme le Comité l'avait recommandé, de faire tout son possible pour rembourser les montants dus aux donateurs et liquider tous les soldes de 2013 conservés depuis plus de 90 jours (fonds en attente de restitution aux donateurs), comme le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations et les instructions concernant la clôture de fin d'année, sous réserve qu'il y ait un accord bilatéral avec les donateurs concernés.**

101. Le Bureau de la gestion des ressources financières envisagera de prendre des mesures supplémentaires, y compris l'introduction éventuelle, dans le texte des accords, d'une clause de portée générale sur les dispositions à prendre concernant les soldes conservés au-delà de 90 jours.

*Entité responsable* : Bureau de la gestion des ressources financières  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**102. Au paragraphe 101, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de faire appliquer ses directives à l'intention des bureaux de**



**pays sur la mise en œuvre des modalités révisées de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds; et b) de donner suite à l'action menée par les bureaux régionaux et de collaborer avec les bureaux de pays pour faire en sorte que les évaluations qui n'ont pas encore été effectuées pour les cycles de programmation concernés le soient comme prévu.**

103. Les directives sur la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds ont été approuvées et sont en cours de promulgation. Les bureaux régionaux mettront en place des dispositifs (ou consolideront ceux qui le sont déjà) en vue d'assurer la réalisation des microévaluations et macroévaluations en souffrance.

*Entité responsable :* Bureaux régionaux  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Quatrième trimestre de 2015

**104. Au paragraphe 107, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, d'œuvrer de concert avec l'OMS et l'UNRWA en vue d'apporter des éclaircissements sur le bien-fondé des soldes créditeurs et débiteurs, y compris les références aux différentes conventions comptables (si elles sont différentes de celles du PNUD) lorsqu'ils confirment leurs soldes au Comité.**

105. Le Bureau de la gestion des ressources financières prendra l'initiative de contacter l'OMS et l'UNRWA en vue de s'assurer des conventions comptables retenues et de préciser la nature des éléments devant être confirmés en fin d'exercice.

*Entité responsable :* Bureau de la gestion des ressources financières  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Premier trimestre de 2015

**106. Au paragraphe 112, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'élaborer un plan d'achat global, conformément au cycle de programmation des bureaux de pays; et b) de veiller à ce que les bureaux de pays téléchargent leurs plans d'achat dans le système d'archivage mis au point par le siège.**

107. Les bureaux régionaux mettront en place des dispositifs (ou consolideront ceux qui le sont déjà) en vue d'assurer le téléchargement et l'exécution, par les bureaux de pays, des plans d'achat globaux dans le système d'archivage mis au point par les services du siège.

*Entité responsable :* Bureaux régionaux  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Premier trimestre de 2015

108. **Au paragraphe 114, le PNUD a accepté, comme le Comité l'a recommandé, de veiller à ce que tous les membres de comités d'évaluation qui ne sont pas des fonctionnaires du PNUD signent les formulaires de déclaration d'impartialité pour indiquer qu'ils n'ont pas de conflit d'intérêts comme le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.**

109. Les bureaux régionaux, en consultation avec le Bureau de l'appui aux achats, mettront en place des dispositifs (ou consolideront ceux qui le sont déjà) en vue d'assurer le respect de cette règle.

*Entité responsable :* Bureaux régionaux  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Troisième trimestre de 2015

110. **Au paragraphe 117, le Comité recommande que le PNUD suive de près la situation avec les partenaires d'exécution afin de veiller à ce que les biens et services soient fournis sans retard et conformément aux contrats et que la confirmation des rapports d'exécution soit signée dans les délais.**

111. Les bureaux régionaux, en consultation avec le Bureau de l'appui aux achats, mettront en place des dispositifs (ou consolideront ceux qui le sont déjà) et les mettront à profit pour assurer le respect de cette règle.

*Entité responsable :* Bureaux régionaux  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Troisième trimestre de 2015

112. **Au paragraphe 120, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de veiller à ce que les bureaux de pays se conforment au guide de l'utilisateur en ce qui concerne le recrutement de personnel au titre des contrats de louage de services et la réalisation en temps voulu des évaluations du comportement professionnel; et b) de revoir les modalités et la politique des contrats de louage de services, y compris la nature des travaux liés aux projets dans les bureaux de pays et l'obligation de réaliser les évaluations connexes.**

113. Les bureaux régionaux s'emploieront, avec les bureaux de pays concernés, à régler les problèmes constatés. De plus, le Bureau de l'appui aux achats, en consultation avec les bureaux régionaux, réexaminera la politique relative aux contrats de louage de services.

*Entités responsables :* Bureaux régionaux et Bureau de l'appui aux achats  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Troisième trimestre de 2015

114. **Au paragraphe 124, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner régulièrement le plan de financement des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et d'élaborer une stratégie de financement appropriée afin de s'assurer que ce plan reste adéquat.**

115. Le Bureau de la gestion des ressources financières réexaminera chaque année la stratégie de financement après l'annonce des résultats des études actuarielles.

*Entité responsable :* Bureau de la gestion des ressources financières

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Premier trimestre de 2015

116. **Au paragraphe 129, le PNUD a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il passe en revue les profils d'emploi actuels relatifs aux états de paie dans Atlas afin de restreindre l'attribution de fonctions antagonistes, conformément au dispositif de contrôle interne pour l'administration des états de paie.**

117. Cette question se rapporte à des profils spécifiques prévus pour la Section des droits et prestations à Copenhague, qui ne sont pas précisés dans le dispositif de contrôle interne actuel. Le Bureau des ressources humaines s'emploiera, en collaboration avec le Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information et en consultation avec le Bureau de la gestion des ressources financières, à réexaminer, créer ou modifier les profils (selon qu'il convient) pour respecter l'ordonnancement des tâches au sein du Groupe des états de paie.

*Entités responsables :* Bureau des ressources humaines et Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Premier trimestre de 2015

118. **Au paragraphe 134, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de mettre en place des mécanismes de suivi rigoureux pour s'assurer que les comptes utilisateurs des employés ayant quitté l'organisation soient rapidement désactivés; et b) d'étudier les possibilités de remédier aux situations créées par les départs ant-datés pour garantir que les employés ayant quitté l'organisation n'aient pas un accès non autorisé au système Atlas.**

119. En ce qui concerne l'alinéa a) de la recommandation, des rapports ont été mis à la disposition des coordonnateurs du module de création de comptes utilisateurs sous Atlas, et l'on examine d'autres moyens de contrôle. Pour ce qui est de l'alinéa b), une « rustine » a été testée et installée sur l'environnement de production d'Atlas.

*Entité responsable :* Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information

*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**120. Au paragraphe 138, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre en œuvre un système de notification par courrier électronique aux fonctionnaires et à leurs supérieurs hiérarchiques pour les approbations d'avances de congé d'une durée supérieure à la limite approuvée de 10 jours.**

121. Le Bureau des ressources humaines s'emploiera, de concert avec le Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information, à faire en sorte que, dès qu'un fonctionnaire dépose par voie électronique une demande d'avance de congé, le supérieur hiérarchique et le superviseur concernés en soient automatiquement notifiés.

*Entités responsables* : Bureau des ressources humaines et Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information

*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

**122. Au paragraphe 141, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que les bureaux de pays établissent des plans de reprise après sinistre à jour et les utilisent.**

123. Les bureaux régionaux, de concert avec le Bureau de la gestion, mettront en place des dispositifs (ou consolideront ceux qui le sont déjà) en vue d'assurer l'exécution de plans de reprise après sinistre mis à jour et énonçant les priorités à retenir pour les pays ayant des besoins particuliers en matière de développement et devant faire face à des risques spécifiques.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**124. Au paragraphe 144, le PNUD a accepté, comme le Comité le lui recommandait de : a) surveiller le téléchargement des certificats d'inventaire pour s'assurer qu'il est fait en temps voulu; b) suivre et contrôler l'établissement des rapports des bureaux de pays et se pencher sur les questions qui y sont traitées; et c) s'occuper des cas exceptionnels de présentation tardive de rapports par les bureaux de pays.**

125. Le Bureau de la gestion des ressources financières consolidera le dispositif qu'il a mis en place pour assurer le téléchargement sans retard des certificats d'inventaire et veillera à ce que soient prises les mesures voulues dans le cadre de la clôture des comptes en fin d'exercice.

<i>Entité responsable</i> :	Bureau de la gestion des ressources financières
<i>État d'avancement</i> :	En cours d'application
<i>Priorité</i> :	Moyenne
<i>Délai</i> :	Deuxième trimestre de 2015

## **B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs**

126. À l'annexe I de son rapport pour l'année terminée le 31 décembre 2013 (A/69/5/Add.1, chap. II), le Comité présente l'état d'avancement de l'application des recommandations se rapportant à des exercices antérieurs. On trouvera au tableau 9 ci-dessous des indications sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, des 22 recommandations en cours d'application. Les renseignements relatifs à ces recommandations sont présentés dans l'ordre dans lequel elles apparaissent dans l'annexe.

Tableau 9

### **État d'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe I du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2013**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureaux régionaux	9	1	8	8	–
Bureau de la gestion des ressources financières	6	5	1	1	–
Bureau de l'appui aux achats	2	–	2	2	–
Bureau des ressources humaines	2	2	–	–	–
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	1	1	–	–	–
Fonds d'équipement	1	1	–	–	–
Bureau des ressources humaines et bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information	1	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>100</b>	<b>45</b>	<b>55</b>		

**Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011<sup>6</sup>**

**127. Au paragraphe 33 de ce rapport, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, de demander à ses partenaires de coopérer davantage avec lui pour gérer les remboursements et d'améliorer les procédures de vérification y relatives.**

128. Les montants à reverser aux bailleurs de fonds au titre des soldes inutilisés ont sensiblement diminué. Des dispositifs permettant un contrôle rigoureux ont été institués ou consolidés en vue de faciliter le rapprochement des comptes. Des listes déroulantes ont été mises en place pour modifier certains champs.

*Entité responsable* : Bureau de la gestion des ressources financières

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**129. Au paragraphe 53, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'obtenir de l'UNOPS confirmation des soldes avant la clôture de ses comptes et d'effectuer un rapprochement des soldes interfonds; b) d'obtenir des rapports et des certifications semestriels de l'UNOPS; et c) d'établir une validation adéquate des montants communiqués par l'UNOPS avant de traiter les opérations effectuées au titre d'accords de services de gestion.**

130. En 2013, le PNUD a fait en sorte que les rapprochements des soldes interfonds avec l'UNOPS soient effectués chaque trimestre. En 2013 également, il a, chaque semestre, obtenu confirmation des opérations effectuées au titre d'accords de services de gestion, qui ont été adéquatement certifiées.

*Entité responsable* : Bureau de la gestion des ressources financières

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans objet

**131. Au paragraphe 62, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, d'élaborer des plans de financement des prestations dues à la cessation de service au titre des reliquats de congés payés et des prestations payables à la cessation de service ou liées au rapatriement.**

132. Le PNUD a d'ores et déjà mis en place un plan de financement sur 15 ans des prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, et il réexamine chaque année sa stratégie de financement à l'annonce des résultats des rapports actuariels.

*Entité responsable* : Bureau de la gestion des ressources financières

*État d'avancement* : Appliquée

<sup>6</sup> A/67/5/Add.1, chap. II.

*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Sans objet

**133. Au paragraphe 70, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau, que les bureaux régionaux du PNUD examinent les résultats du processus d'audit de la modalité d'exécution nationale et travaillent avec les agents de réalisation pour remédier aux lacunes identifiées, en particulier chez les agents de réalisation recevant, lors des audits, des observations critiques récurrentes.**

134. Comme ils l'ont fait par le passé, les bureaux régionaux continueront de prendre, de concert avec les bureaux de pays, les mesures qui s'imposent s'agissant des projets d'exécution nationale pour lesquels les commissaires aux comptes émettent des opinions assorties de réserves pendant trois années consécutives.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Troisième trimestre de 2015

**135. Au paragraphe 75, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau, de demander à ses bureaux régionaux : a) de procéder en priorité à la clôture des comptes de tous les projets terminés sur le plan opérationnel; et b) d'examiner les causes des retards pris en ce qui concerne la clôture des projets.**

136. Comme ils l'ont fait par le passé, les bureaux régionaux continueront, de concert avec les bureaux de pays, d'accorder la priorité à la clôture des comptes de tous les projets terminés sur le plan opérationnel.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**137. Au paragraphe 77, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, d'améliorer la qualité de l'information concernant les projets, en procédant à un examen régulier des informations sur les projets figurant dans le système Atlas.**

138. Une importante opération de nettoyage des données a été menée en 2013 dans le cadre de la participation du PNUD à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Par ailleurs, le module projet du système Atlas a été mis à jour et l'on a amélioré les fonctionnalités relatives à la communication de l'information en interne et en direction des bailleurs de fonds.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux  
*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Sans objet

**139. Au paragraphe 79, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, que ses bureaux de pays vérifient qu'ils reçoivent les rapports consolidés trimestriels sur l'exécution des projets.**

140. Comme ils l'ont fait par le passé, les bureaux régionaux continueront, de concert avec les bureaux de pays, de veiller à ce que les rapports soient publiés dans les délais.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**141. Au paragraphe 81, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, que les bureaux de pays effectuent des visites sur le terrain et des examens finals de l'exécution des projets afin d'en évaluer les résultats et le taux de réussite ainsi que de faire fond sur les enseignements tirés.**

142. Comme ils l'ont fait par le passé, les bureaux régionaux continueront, de concert avec les bureaux de pays, de veiller au respect des normes relatives à la qualité des projets.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**143. Au paragraphe 104, le PNUD a accepté, comme le recommandait à nouveau le Comité : a) de revoir régulièrement le profil des acheteurs inscrits dans le système Atlas pour que seuls les fonctionnaires des achats ayant suivi la formation requise disposent de ce profil et que celui-ci soit retiré à tous les fonctionnaires qui ne remplissent pas les conditions voulues; et b) d'envisager de créer des mécanismes visant à faire progresser le nombre de fonctionnaires des achats ayant suivi la formation requise.**

144. Le pourcentage de fonctionnaires chargés des opérations d'achat ayant suivi la formation requise est passé de 40 % en 2011 à 60 %. L'objectif est d'obtenir un taux de 80 %. Par ailleurs, le profil des acheteurs inscrits dans le système Atlas a été revu, et les supports de formation ont été actualisés lors du passage aux normes IPSAS en 2012.

*Entité responsable* : Bureau de l'appui aux achats  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Deuxième trimestre de 2015



145. **Au paragraphe 115, le Comité a approuvé les constatations et recommandations figurant dans le rapport du Bureau de l'audit et des investigations et souligné qu'il fallait que le PNUD règle les problèmes signalés dans son rapport d'audit de la fonction achats de l'organisation.**

146. Cette question concerne les 13 recommandations que le Bureau de l'audit et des investigations a formulées relativement à la fonction achats. Dix d'entre elles ont été appliquées. Les trois autres exigent un remaniement des politiques et des discussions interorganisations, ce qui explique les retards enregistrés. Le Bureau de l'appui aux achats compte qu'elles seront appliquées d'ici à la fin de 2014.

*Entité responsable :* Bureau de l'appui aux achats

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Quatrième trimestre de 2014

147. **Au paragraphe 127, le PNUD a souscrit à la recommandation que le Comité a formulée de nouveau, selon laquelle il devait : a) améliorer l'ensemble des mécanismes de contrôle de l'administration des congés afin de garantir l'exactitude des soldes de jours de congé; et b) remédier, à titre prioritaire, aux carences constatées dans l'administration des congés.**

148. Le rapprochement avec les formulaires manuels s'est fait lors de la mise en service du module absence du système Atlas, en 2012 et 2013. Désormais, toutes les demandes de congé et leur approbation par les bureaux concernés se font par voie électronique.

*Entité responsable :* Bureau des ressources humaines

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Sans objet

#### **Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2012<sup>7</sup>**

149. **Au paragraphe 23 de ce rapport, le Comité a recommandé que, pour perfectionner les états financiers établis en application des normes IPSAS, le PNUD : a) envisage de faire figurer l'ensemble des ressources dans l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs, pour en améliorer la comparabilité et la clarté; et b) détermine la valeur nette de réalisation et le coût de remplacement courant des stocks au cas par cas dans chaque bureau de pays au lieu d'utiliser pour ce faire une formule standard.**

150. S'agissant de l'alinéa a) de la recommandation, le PNUD applique désormais intégralement la norme IPSAS 24. Pour ce qui est de l'alinéa b), la méthode d'évaluation des stocks a été approfondie.

*Entité responsable :* Bureau de la gestion des ressources financières

<sup>7</sup> A/68/5/Add.1, chap. II.

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans objet

**151. Au paragraphe 27, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner (de préférence annuellement) le plan de financement des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service afin de s'assurer qu'il reste adéquat.**

152. Le PNUD a d'ores et déjà mis en place un plan de financement sur 15 ans des prestations dues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, et il réexamine chaque année sa stratégie de financement à l'annonce des résultats des rapports actuariels.

*Entité responsable* : Bureau de la gestion des ressources financières

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans objet

**153. Au paragraphe 34, le Comité a recommandé au PNUD : a) de suivre et de surveiller l'élaboration des rapports sur la progression des projets et de s'assurer qu'ils sont établis à temps; et b) de veiller à ce que les bureaux de pays actualisent l'état d'avancement du projet dans le système Atlas et examinent activement les raisons des retards accusés dans l'exécution des projets.**

154. Comme ils l'ont fait par le passé, les bureaux régionaux continueront, de concert avec les bureaux de pays, de se pencher sur les retards sensibles accusés dans l'exécution des plans de projets approuvés et en détermineront les causes.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**155. Au paragraphe 39, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait de nouveau, de veiller à ce que tous les bureaux régionaux collaborent étroitement avec les bureaux de pays et de s'assurer que les instructions du Bureau de l'audit et des investigations étaient respectées et que tous les rapports d'audit étaient présentés dans les délais fixés.**

156. Comme ils l'ont fait par le passé, les bureaux régionaux continueront, de concert avec les bureaux de pays, de s'assurer que les rapports d'audit des projets de réalisation et d'exécution nationale soient, pour le nouvel exercice, présentés dans les délais impartis.

*Entité responsable* : Bureaux régionaux

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Troisième trimestre de 2015

**157. Au paragraphe 44, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, de prendre les mesures nécessaires pour s'attaquer aux problèmes qui donnent lieu à la formulation d'une opinion d'audit modifiée en dialoguant avec les bureaux régionaux et les agents de réalisation concernés. Examiner de plus près les modalités relatives au transfert de fonds permettrait d'obtenir un meilleur degré d'assurances quant aux montants dépensés par les agents de réalisation.**

158. Comme ils l'ont fait par le passé, les bureaux régionaux continueront, de concert avec les bureaux de pays concernés, de déterminer les problèmes qui donnent lieu de façon récurrente à la formulation d'une opinion assortie de réserves et de réexaminer les modalités de transfert en espèces applicables aux projets d'exécution nationale pour lesquels les commissaires émettent des opinions assorties de réserves pendant trois années consécutives.

*Entité responsable :* Bureaux régionaux  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Troisième trimestre de 2015

**159. Au paragraphe 46, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de faire en sorte, à l'avenir, de mieux déterminer et de mieux évaluer les risques externes susceptibles de nuire à l'exécution de tel ou tel projet, et d'établir une stratégie d'atténuation de ces risques; b) d'envisager de procéder à un contrôle rétroactif du projet de promotion de la justice et des droits de l'homme en Afghanistan depuis son lancement jusqu'à sa clôture afin d'en tirer des enseignements qui serviront pour les projets à venir; et c) de revoir les charges engagées entre juillet et décembre 2009 et de s'assurer que les mêmes charges n'ont pas été comptabilisées plusieurs fois, et dans le cadre du projet de promotion de la justice et des droits de l'homme et dans celui du projet de renforcement du système de justice ou du projet d'accès à la justice au niveau des districts.**

160. En ce qui concerne les alinéas a) et c) de la recommandation, des pièces justificatives ont été transmises au Comité. Pour ce qui est de l'alinéa b), un accord a été conclu avec le Bureau de l'audit et des investigations.

*Entité responsable :* Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique  
*État d'avancement :* Appliquée  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Sans objet

**161. Au paragraphe 56, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, de : a) rappeler aux bureaux de pays qu'ils doivent établir des plans d'achat et mettre en place des mécanismes d'examen régulier pour garantir le respect des règles minimales relatives aux conditions de divulgation d'informations prévues par les politiques et procédures régissant les programmes et opérations; et**

**b) veiller à la mise en place de plans d'achat globaux pour améliorer le rapport qualité-prix qui peut résulter d'économies d'échelle et de l'augmentation du pouvoir d'achat.**

162. Les bureaux régionaux rappelleront aux bureaux de pays qui ne l'ont pas encore fait qu'ils doivent mettre en place des plans d'achat globaux pour les cycles de programmation approuvés, et ils suivront la question de près.

*Entité responsable :* Bureaux régionaux  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Quatrième trimestre de 2015

**163. Au paragraphe 68, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de surveiller le respect des procédures de gestion des ressources humaines approuvées conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations; et b) d'améliorer l'utilisation du module informatique du système Atlas prévu pour surveiller le traitement en temps voulu des activités de gestion des ressources humaines.**

164. Le développement et l'exploitation du module e-Service du système Atlas se poursuit depuis 2012. Ce module dispose actuellement de fonctionnalités relatives aux demandes de congés et à la communication des absences, ainsi que de pages perfectionnées dédiées à l'évaluation du comportement professionnel et aux candidatures à des postes.

*Entité responsable :* Bureau des ressources humaines  
*État d'avancement :* Appliquée  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Sans objet

**165. Au paragraphe 74, le PNUD a accepté, comme le Comité le recommandait, de : a) renforcer les procédures de communication entre le Bureau des ressources humaines et les gestionnaires du module Argus pour garantir la désactivation rapide des comptes utilisateurs des fonctionnaires quittant l'organisme; et b) mettre en place une procédure plus rigoureuse pour s'assurer que les coordonnateurs du module Argus passent régulièrement en revue les comptes et les profils des utilisateurs en se conformant aux critères prévus par le dispositif de contrôle interne.**

166. Pour ce qui est de l'alinéa a) de la recommandation, ceci est appliqué depuis mars 2014, date à laquelle on a consolidé les procédures de communication et commencé à transmettre les rapports de sécurité aux coordonnateurs du module Argus de création de comptes utilisateurs. En ce qui concerne l'alinéa b), les diverses options font actuellement l'objet de discussions avec les référents processus métier.

*Entités responsables :* Bureau des ressources humaines et Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information

*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

167. **Au paragraphe 84, le PNUD a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il devait élaborer un plan d'action pour transférer la gestion des charges au Centre mondial de services partagés afin de l'utiliser de façon optimale.**

168. Le plan d'action a été élaboré et approuvé et il devait être exécuté d'ici à la fin 2014.

*Entité responsable* : Bureau de la gestion des ressources financières  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

## V. Fonds d'équipement des Nations Unies

### A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'année terminée le 31 décembre 2013<sup>8</sup>

169. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 10  
**État d'avancement de l'application des principales recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>		<i>Recommandations en cours d'application</i>		<i>Délai</i>	
						<i>fixé</i>	<i>non fixé</i>
Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe	2	–	2	2	–		
Intégration financière et développement local	2	–	2	2	–		
Secrétaire exécutif et Groupe d'appui à la gestion et aux programmes	1	–	1	1	–		
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>		
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>		<b>100</b>				

<sup>8</sup> A/69/5/Add.2, chap. II.

170. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 11  
**État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>		<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe	3	–		3	3	–
Intégration financière et développement local	3	–		3	3	–
Secrétaire exécutif et Groupe d'appui à la gestion et aux programmes	1	–		1	1	–
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>–</b>		<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>			<b>100</b>		

171. **Au paragraphe 19 de son rapport, le Comité a recommandé au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) d'adopter et de mettre pleinement en œuvre une procédure de gestion des risques à l'échelle de l'organisation qui lui permette de planifier, de suivre et d'évaluer les différentes phases de ses programmes et activités, comme le prévoit le dispositif intégré de gestion des risques du PNUD.**

172. Le FENU coopérera avec le PNUD pour étudier les moyens d'accéder à la plateforme que ce dernier a mise en place. Actuellement, le FENU dispose d'un outil interne de gestion des risques qui lui permet d'assurer un suivi systématique et hebdomadaire de l'état d'avancement de l'exécution des programmes d'un point de vue opérationnel et financier. Grâce à ce suivi, il peut examiner les problèmes susceptibles de survenir dès les premières étapes de l'exécution, prendre les décisions ou les mesures de redressement nécessaires pour les résoudre et ainsi réduire considérablement les risques.

*Entités responsables* : Secrétaire exécutif et Groupe d'appui à la gestion et aux programmes

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

173. **Le paragraphe 24 du rapport indique que le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'exiger de tous les bureaux de pays qu'ils établissent des rapports d'exécution conjoints et veillent à ce que ceux-ci soient signés par leurs partenaires en temps utile, conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations.**

174. Le FENU a pris note de cette recommandation. Cependant, il aurait fallu mettre l'accent sur la signature en temps utile du rapport d'exécution conjoint avec les partenaires et non sur l'établissement de ce rapport, qui est toujours prêt dès la clôture trimestrielle des comptes.

*Entité responsable :* Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Premier trimestre de 2015

**175. Le paragraphe 30 du rapport indique que le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de veiller à ce que les projets achevés soient clos à temps, ainsi que le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations; b) d'obtenir des destinataires les reçus certifiant dûment le transfert d'actifs pour éviter tout risque de perte non détectée par la direction; et c) de respecter les exigences des politiques et procédures régissant les programmes et opérations en remboursant les soldes ou en demandant au donateur son accord avant d'utiliser les montants restants comme des ressources non préaffectées.**

176. La direction assurera la pleine conformité avec les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.

*Entités responsables :* Intégration financière et développement local  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Premier trimestre de 2015

**177. Le paragraphe 33 du rapport indique que le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de renforcer la fiabilité de l'information financière en auditant tout projet dont les charges cumulées dépassent 300 000 dollars sur une année donnée, conformément aux dispositions applicables des politiques et procédures régissant les programmes et opérations.**

178. La direction assurera la pleine conformité avec les politiques et procédures régissant les programmes et opérations en ce qui concerne l'audit des projets mis en œuvre selon les modalités de réalisation nationale.

*Entité responsable :* Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Premier trimestre de 2015

**179. Le paragraphe 37 du rapport indique que le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de mettre en place, dans tous les bureaux où les postes d'administrateur de programme ont été supprimés, un mécanisme**

permettant de transférer les fonctions attachées à ces postes à d'autres fonctionnaires afin que les projets soient exécutés comme il convient; b) de procéder aux évaluations finales de projet qui auraient dû être effectuées en 2013; et c) de signer avec le PNUD le mémorandum d'accord relatif au suivi et à la gestion des deux projets mondiaux restants qui doivent être achevés en 2017.

180. La direction : a) veillera à mettre en place un mécanisme de transfert de fonctions dans tous les bureaux où des postes ont été supprimés; b) procédera aux évaluations finales de projet; et c) signera avec le PNUD le mémorandum d'accord relatif aux projets mondiaux restants.

*Entité responsable* : Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Premier trimestre de 2015

**181. Le paragraphe 41 du rapport indique que le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'élaborer des programmes de travail annuels complets comprenant des indicateurs de résultats, des points de référence et des cibles, conformément au cadre de budgétisation axée sur les résultats prévu par les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.**

182. La direction fera en sorte que les programmes de travail annuels soient élaborés conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations et qu'ils comprennent des indicateurs de résultats, des points de référence et des cibles.

*Entités responsables* : Intégration financière et développement local

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Premier trimestre de 2015

**183. Le paragraphe 44 du rapport indique que le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de suivre de près l'exécution de son budget et de veiller à ce que tout problème soit pris en charge rapidement.**

184. La direction prend acte de cette recommandation.

*Entités responsables* : Intégration financière et développement local

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Premier trimestre de 2015



## B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes concernant les exercices antérieurs

185. L'annexe au rapport du Comité sur l'année terminée le 31 décembre 2013 (A/69/5/Add.2, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-dessous des indications sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, de l'application des trois recommandations partiellement appliquées. Les indications sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe.

Tableau 12

### État d'avancement de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs et classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'année terminée le 31 décembre 2013

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Groupe d'appui à la gestion	2	–	1	1	1	
Intégration financière	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>33</b>	<b>67</b>		

### Rapport du Comité des Commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011<sup>9</sup>

186. Le paragraphe 145 du rapport indique que le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de : a) procéder régulièrement à l'examen du grand livre et au rapprochement des pièces comptables pour détecter les erreurs; b) soumettre ses comptes à examen pendant le processus d'établissement des états financiers pour s'assurer que les informations financières présentées sont exactes et rendent bien compte des activités menées; et c) réajuster la réserve opérationnelle afin que le maximum de ressources soient disponibles pour financer les activités de programme.

187. Le FENU a déjà mis en place un système de rapprochements réguliers pour le grand livre et procède périodiquement à l'analyse des comptes, de sorte que la clôture des années financières 2012 et 2013 et l'établissement des états financiers se sont déroulés sans heurts, tous les soldes présentés dans les états financiers étaient corrects et les rapprochements nécessaires ont été faits, ce qui a été confirmé par les opinions sans réserve émises par le Comité pour le FENU pour les années financières 2012 et 2013.

<sup>9</sup> A/67/5/Add.1, chap. II.

*Entité responsable* : Groupe d'appui à la gestion  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Sans objet

**Rapport du Comité pour l'année terminée le 31 décembre 2012<sup>10</sup>**

188. **Le paragraphe 23 du rapport indique que le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de : a) se concerter avec le PNUD afin d'obtenir d'urgence l'approbation de sa politique de prêt; b) déprécier comme il se doit tous les prêts en retard une fois cette politique adoptée; et c) comptabiliser les intérêts de 113 000 dollars dans les états financiers afin qu'il soit procédé aux ajustements nécessaires après la date d'arrêté des comptes.**

189. La politique de prêt du FENU a été examinée et validée par le PNUD et est maintenant conforme aux normes IPSAS, notamment aux normes n° 28 (Instruments financiers : Présentation), n° 29 (Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation) et n° 30 (Instruments financiers : Informations à fournir). Une analyse de la dépréciation des prêts a été menée à bien et le montant a été inscrit dans les états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2013. Néanmoins, la signature officielle de la politique de prêt n'a toujours pas eu lieu et devrait se tenir avant la fin de l'année 2014.

*Entité responsable* : Intégration financière  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

190. **Le paragraphe 27 du rapport indique que le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'examiner la démarche suivie afin de déterminer pour quelles raisons l'équipe d'évaluation avait accepté les changements importants apportés en même temps que les renseignements complémentaires et revu la note du soumissionnaire à la hausse.**

191. Le FENU a invité le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD à mener un audit de la démarche suivie, conformément à la recommandation du Comité, et l'audit était en cours au moment de la rédaction de ce rapport.

*Entité responsable* : Groupe d'appui à la gestion  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

---

<sup>10</sup> A/68/5/Add.14, chap. II.

## VI. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

### A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'année terminée le 31 décembre 2013<sup>11</sup>

192. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit.

Tableau 13

#### État d'avancement de l'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Groupe des réalisations sur le terrain	5	–	–	5	5	–
Division Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé	3	–	–	3	3	–
Division Données, recherche et politiques	1	–	1	–	–	–
Division de la gestion financière et administrative	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>		<b>10</b>	<b>90</b>		

193. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit.

Tableau 14

#### État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Groupe des réalisations sur le terrain	7	–	–	7	7	–
Division de la gestion financière et administrative	3	–	1	2	2	–
Division Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé	3	–	–	3	3	–
Division Données, recherche et politiques	2	–	1	1	1	–

<sup>11</sup> A/69/5/Add.3, chap. II.

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division des approvisionnements	1	–	–	1	1	–
Division des approvisionnements et Division des ressources humaines	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>		<b>12</b>	<b>88</b>		

194. **Au paragraphe 16 de son rapport, le Comité a recommandé que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance envisage de réévaluer la durée d'utilité des actifs pour rendre compte des réalités économiques et présenter des données objectives.**

195. Un examen de haut niveau de la durée d'utilité des actifs de l'UNICEF est effectué chaque année.

*Entité responsable* : Division de la gestion financière et administrative

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

196. **Au paragraphe 24 de son rapport, le Comité a recommandé que l'UNICEF : a) obtienne de tous les comités nationaux les accords qui ont été passés avec des donateurs et veille à ce que toutes les rétentions de « ressources autres que les ressources ordinaires » par ces comités soient communiquées aux donateurs et approuvées par eux; b) établisse les raisons des taux de rétention élevés et prenne des mesures pour porter à leur maximum les ressources ordinaires des comités nationaux.**

197. L'UNICEF continuera de rassembler les accords passés avec des donateurs pour des contributions d'un montant supérieur à 100 000 dollars. Ces accords sont établis par les comités nationaux eux-mêmes en tenant compte des normes et pratiques locales et leurs modalités ne sont pas déterminées par le Fonds. Toutefois, le Fonds recommandera aux comités nationaux de discuter des rétentions de ressources avec les principaux donateurs. Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation des résultats obtenus par les comités nationaux, le Fonds continuera d'analyser les coûts de leurs opérations afin de cerner les domaines où des gains d'efficacité pourraient être réalisés.

*Entité responsable* : Division Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

198. **Au paragraphe 28 de son rapport, le Comité a recommandé que l'UNICEF prie les comités nationaux concernés d'établir des règles en matière de réserves ou de réviser celles qu'ils ont adoptées, conformément aux directives et à l'accord de coopération en vigueur, et contrôle plus strictement les réserves des comités nationaux pour continuer de les ramener à des niveaux raisonnables.**

199. L'UNICEF insistera auprès des comités nationaux qui n'ont pas encore établi de règles en matière de réserves pour qu'ils le fassent; il continuera de contrôler les montants conservés dans les réserves non réglementaires et les analysera dans le cadre de l'examen annuel du plan stratégique commun, le cas échéant.

*Entité responsable :* Division Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Quatrième trimestre de 2014

200. **Au paragraphe 34 de son rapport, le Comité a recommandé à l'UNICEF de renforcer le processus de sélection des partenaires d'exécution en fixant des critères précis et réalistes.**

201. L'UNICEF donnera des directives supplémentaires à ses bureaux en vue d'améliorer le processus de planification des partenariats et de réunir des informations sur ces partenariats.

*Entité responsable :* Groupe des réalisations sur le terrain

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Deuxième trimestre de 2015

202. **Au paragraphe 37 de son rapport, le Comité a recommandé à l'UNICEF de mettre en place à l'échelle mondiale un système de suivi permettant de vérifier à quel point les bureaux de pays planifient et gèrent les activités d'évaluation des capacités et de contrôle relatives aux transferts de fonds.**

203. L'UNICEF met actuellement au point un système électronique pour aider ses bureaux à planifier et à suivre les activités d'évaluation et de contrôle relatives aux transferts de fonds. Ce système permettra aussi d'assurer, au moyen de tableaux de bord, un suivi aux niveaux régional et mondial.

*Entité responsable :* Groupe des réalisations sur le terrain

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Premier trimestre de 2015

204. **Au paragraphe 40 de son rapport, le Comité a recommandé à l'UNICEF de fournir un appui technique et de renforcer son contrôle de manière à faire en sorte que tous les bureaux de pays procèdent aux évaluations des capacités et**

**aux contrôles prévus par le nouveau dispositif régissant la remise de fonds aux partenaires d'exécution.**

205. L'UNICEF a ouvert des crédits pour la période 2014-2017 en vue de renforcer la gestion des transferts de fonds. En matière d'appui technique et de contrôle, les activités suivantes ont été prévues : élaboration d'une politique et d'une procédure détaillée de gestion des transferts de fonds; recrutement pour le siège et les bureaux régionaux de spécialistes chargés d'assurer l'appui technique; mise au point d'outils de formation en ligne et en présentiel à l'intention du personnel; inclusion de l'examen de la gestion des transferts de fonds dans tous les processus de planification et d'évaluation des résultats; et mise en place d'une plateforme électronique pour aider les bureaux à planifier et à suivre les évaluations des capacités et les activités de contrôle.

*Entité responsable* : Groupe des réalisations sur le terrain

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Premier trimestre de 2015

**206. Au paragraphe 45 de son rapport, le Comité a recommandé à l'UNICEF d'envisager de modifier le module concerné du système VISION pour faire porter le contrôle sur la date du versement plutôt que celle de l'enregistrement comptable, afin de veiller à ce que ses bureaux de pays obtiennent l'autorisation préalable nécessaire avant de procéder à des transferts de fonds directs supplémentaires aux partenaires d'exécution ayant reçu des transferts datant de plus de six mois mais n'ayant signalé aucune utilisation des fonds correspondants.**

207. L'UNICEF mettra en place des moyens de contrôle efficaces et peu coûteux pour atténuer ce risque, au lieu de modifier le système comme il est proposé de le faire.

*Entité responsable* : Division de la gestion financière et administrative

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**208. Au paragraphe 48, le Comité a recommandé à l'UNICEF de renforcer la capacité de ses partenaires à exécuter les programmes et de s'employer, en coordination avec d'autres organismes possédant les compétences requises, à renforcer les capacités desdits partenaires en matière de gestion financière.**

209. L'UNICEF s'emploiera à renforcer les capacités des dispositifs nationaux. Le renforcement des capacités de ses partenaires d'exécution à exécuter les programmes est pour l'UNICEF une tâche essentielle et une activité permanente. Des directives seront publiées pour aider les bureaux de pays à renforcer les capacités des partenaires d'exécution en matière de gestion financière, au besoin.

*Entité responsable* : Groupe des réalisations sur le terrain

*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**210. Au paragraphe 51 de son rapport, le Comité a recommandé à l'UNICEF de mettre en place un système d'évaluation des résultats et de l'efficacité de ses partenariats à l'échelle de l'organisation.**

211. L'UNICEF mettra au point un outil d'évaluation simplifié pour aider ses bureaux à tirer des enseignements des résultats des partenariats avec les organisations de la société civile et diffusera des instructions sur l'utilisation de cet outil.

*Entité responsable* : Groupe des réalisations sur le terrain  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**212. Au paragraphe 57 de son rapport, le Comité a recommandé à l'UNICEF : a) de mettre en place les moyens nécessaires au recueil d'informations relatives aux catégories de charges se rapportant aux transferts de fonds aux partenaires d'exécution; et b) d'analyser les charges d'appui aux programmes et les coûts indirects des partenaires d'exécution afin de trouver le moyen de faire des économies et d'améliorer l'efficacité des fonds versés.**

213. L'UNICEF étudiera les moyens de recueillir des informations relatives aux catégories de charges se rapportant aux transferts de fonds aux partenaires d'exécution. Il renforcera encore les directives adressées à ses bureaux tendant à ce qu'ils trouvent le moyen d'améliorer l'efficacité des fonds versés.

*Entité responsable* : Division de la gestion financière et administrative  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Troisième trimestre de 2015

**214. Au paragraphe 63 de son rapport, le Comité a recommandé à l'UNICEF : a) d'envisager de présenter le budget des activités de collecte de fonds auprès du secteur privé de ses bureaux de pays et de rendre compte de son exécution de manière globale; et b) de continuer à analyser le coût de ces activités afin d'améliorer leur efficacité et leur rentabilité.**

215. L'UNICEF envisagera d'établir et de présenter le budget des activités de collecte de fonds auprès du secteur privé de ses bureaux de pays et de rendre compte de son exécution dans le cadre du budget de la division Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé, en tenant compte du fait que la responsabilité et les décisions concernant ces dépenses appartiennent aux bureaux de pays. Il continuera aussi de surveiller et d'analyser les coûts occasionnés par ces activités dans le cadre du cycle annuel de budgétisation et d'établissement de rapports sur la

collecte de fonds et les partenariats dans le secteur privé afin de renforcer leur efficacité et leur rentabilité.

*Entité responsable* : Division Collectes de fonds et partenariats dans le secteur privé  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**216. Au paragraphe 69 de son rapport, le Comité a recommandé à l'UNICEF d'exiger de ses bureaux de pays qu'ils fournissent des hypothèses budgétaires pleinement justifiées dans le cadre de l'élaboration des estimations des ressources nécessaires à la conduite des activités décrites dans les plans de travail pluriannuels évolutifs.**

217. Des directives sur l'établissement de plans de travail pluriannuels évolutifs existent pour les bureaux de pays. L'UNICEF continuera de renforcer les capacités de ses bureaux de pays en matière de gestion axée sur les résultats en leur offrant des formations et des conseils.

*Entité responsable* : Groupe des réalisations sur le terrain  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**218. Au paragraphe 73 de son rapport, le Comité a recommandé à l'UNICEF d'établir dans les meilleurs délais des points de référence et des cibles pour l'ensemble des indicateurs figurant dans le plan stratégique, conformément aux bonnes pratiques de gestion axée sur les résultats.**

219. L'établissement de points de référence et de cibles pour faciliter l'évaluation de l'application du plan stratégique est une priorité pour l'UNICEF. Dans le plan stratégique qui a été présenté au Conseil d'administration du Fonds à la session annuelle de 2014, des points de référence et des cibles ont été définis pour la plupart des indicateurs de résultats et de produits.

*Entité responsable* : Division Données, recherche et politiques  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Sans objet

**220. Au paragraphe 76 de son rapport, le Comité a recommandé à l'UNICEF d'améliorer son mécanisme de planification des programmes dans son prochain plan stratégique afin de mieux faire apparaître le lien entre les résultats prévus dans les descriptifs de programme de pays et ceux prévus dans le plan stratégique, de manière à renforcer l'application du principe de responsabilité.**

221. Dans le cadre de la mise en application du plan stratégique, un mécanisme sera établi pour mieux faire apparaître le lien entre les résultats et les indicateurs prévus



dans le plan stratégique et ceux prévus au niveau des pays, afin de faciliter la présentation à l'échelle mondiale des résultats obtenus.

*Entité responsable* : Division Données, recherche et politiques

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**222. Au paragraphe 81 de son rapport, le Comité a recommandé à l'UNICEF de mettre à jour en temps voulu les déclarations de progrès et les niveaux des indicateurs permettant d'évaluer les résultats des programmes dans le module d'évaluation des résultats prévu à cet effet.**

223. Pour donner suite à cette recommandation, les directives pertinentes seront révisées et renforcées. L'utilisation en temps voulu du module d'évaluation des résultats sera également plus rigoureusement suivie et contrôlée.

*Entité responsable* : Groupe des réalisations sur le terrain

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**224. Au paragraphe 83 de son rapport, le Comité a recommandé que la Division des approvisionnements de l'UNICEF s'attache, en collaboration avec les bureaux de pays et les partenaires gouvernementaux, à élargir l'éventail des marques de produits acceptées par les divers pays afin d'éviter d'avoir à recourir à des fournisseurs bloqués.**

225. En collaboration avec les bureaux de pays et les partenaires gouvernementaux, l'UNICEF s'attache à élargir l'éventail des marques de produits acceptées, compte tenu de ce qui suit : a) les gouvernements donnent des explications raisonnables sur leur refus de certaines marques; b) les marchés conclus doivent porter la mention « articles de la marque ou articles équivalents » pour permettre l'achat d'articles présentant des caractéristiques équivalentes à celles de la marque en question; et c) les clauses de certains contrats seront révisées et les exigences nationales seront modifiées de manière à élargir l'éventail de produits acceptés et à permettre l'achat de produits de qualité.

*Entité responsable* : Division des approvisionnements

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**226. Au paragraphe 87 de son rapport, le Comité a recommandé à l'UNICEF d'analyser les causes de retard dans la clôture des contrats de consultants et des contrats institutionnels signalés, et de demander aux bureaux de suivre de près à l'avenir l'état et l'exécution des contrats et de clore rapidement tous les**

**engagements ne nécessitant pas la réalisation d'autres opérations ou transactions.**

227. L'UNICEF mettra au point des outils de communication de l'information pour permettre aux bureaux de suivre les contrats de consultants et les contrats institutionnels qui sont arrivés à expiration et de les clôturer en temps voulu.

*Entités responsables* : Division des approvisionnements et Division des ressources humaines

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

## **B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes concernant les exercices antérieurs**

228. L'annexe au rapport du Comité sur l'année terminée le 31 décembre 2013 (A/69/5/Add.3, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-dessous des indications sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, de l'application des sept recommandations en cours d'application. Les indications sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe.

Tableau 15

### **État d'avancement de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme en cours d'application dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2013**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé	2	–	1	1	1	–
Division de la gestion financière et administrative	2	–	–	2	2	–
Division des approvisionnements	1	–	1	–	–	–
Division des ressources humaines	1	–	1	–	–	–
Division des politiques et de la stratégie	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>43</b>	<b>57</b>		

### Rapport du Comité pour l'année terminée le 31 décembre 2012<sup>12</sup>

229. **Au paragraphe 55 de son rapport, le Comité a recommandé que l'UNICEF suive de plus près les pratiques des comités nationaux pour empêcher que des montants excessifs soient conservés dans les réserves, et veille à disposer de fonds suffisants pour s'acquitter de ses mandats.**

230. Des réunions ont été tenues avec les comités nationaux qui conservaient des montants excessifs dans les réserves afin d'examiner les moyens de les réduire. Dans certains cas, des accords ont été conclus concernant la réduction du niveau des réserves et le versement des fonds à l'UNICEF. On se reportera également aux observations que l'UNICEF a faites plus haut au sujet de la recommandation que le Comité a formulée au paragraphe 28 de son rapport pour l'année terminée le 31 décembre 2013.

*Entité responsable* : Division Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

231. **Au paragraphe 59 de son rapport, le Comité a recommandé que le Fonds continue à renforcer le contrôle des conversions de ressources ordinaires en autres ressources opérées par ses comités nationaux pour pouvoir disposer de la plus grande quantité possible de ressources sans affectation spéciale.**

232. Les nouvelles déclarations de recettes et de dépenses pour 2013 permettent à l'UNICEF de déterminer le montant des ressources ordinaires qui ont été converties en autres ressources par les comités nationaux et d'assurer ainsi un meilleur suivi. Par ailleurs, les comités nationaux continuent de consulter l'UNICEF pour obtenir l'autorisation de procéder à toute conversion d'un montant important.

*Entité responsable* : Division Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

233. **Au paragraphe 86 de son rapport, le Comité a recommandé à l'UNICEF : a) d'analyser les paramètres permettant de déterminer le nombre de postes opérationnels dont les bureaux de pays devraient disposer; et b) de suivre et de contrôler la mesure dans laquelle les bureaux de pays utilisent le budget de programme pour financer des dépenses opérationnelles qui ne sont pas afférentes à des programmes ou projets spécifiques.**

234. L'UNICEF élabore actuellement un plan d'action pour donner suite à cette recommandation. Il y prévoit de déterminer et de contrôler, durant l'établissement des budgets, le nombre de postes opérationnels dont les bureaux de pays devraient

<sup>12</sup> A/68/5/Add.2, chap. II.

disposer et de créer un centre mondial de services partagés, qui sera établi par étapes à partir de 2015. L'analyse du nombre de postes opérationnels nécessaires dans les bureaux de pays pourra être effectuée seulement lorsque que le centre sera pleinement opérationnel.

*Entité responsable* : Division de la gestion financière et administrative

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2017

**235. Au paragraphe 100 du rapport, le Comité a recommandé à l'UNICEF de continuer d'améliorer le mécanisme par lequel il rend compte de l'exécution du budget au Conseil d'administration en montrant clairement le lien existant entre l'utilisation des crédits inscrits au budget institutionnel et l'obtention des résultats attendus.**

236. Pour mieux rendre compte de l'exécution du budget, l'UNICEF se conformera au paragraphe 10 de la décision 2013/20 du Conseil d'administration, c'est-à-dire qu'il : a) fournira des informations financières selon la présentation du plan de ressources intégré et évaluera les résultats au regard du budget intégré dans le rapport annuel du Directeur général au Conseil d'administration; et b) soumettra au Conseil d'administration pour examen un plan de ressources intégré actualisé, chaque année à sa deuxième session ordinaire, après avoir examiné les prévisions financières sur lesquelles il s'appuie. Cette recommandation sera intégralement appliquée après que le rapport sur l'exécution du budget aura été présenté au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire, au deuxième semestre de 2014.

*Entité responsable* : Division de la gestion financière et administrative

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**237. Au paragraphe 111 de son rapport, le Comité a réitéré sa précédente recommandation tendant à ce que le siège et les bureaux régionaux de l'UNICEF continuent de collaborer avec tous les bureaux de pays pour que les évaluations des capacités et les activités d'assurance soient conduites conformément aux Principes régissant le transfert de fonds aux partenaires d'exécution.**

238. On se reportera aux observations que l'UNICEF a faites plus haut au paragraphe 205 au sujet de la recommandation que le Comité a formulée au paragraphe 40 de son rapport pour l'année terminée le 31 décembre 2013.

*Entité responsable* : Division des politiques et de la stratégie

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

239. **Au paragraphe 137 de son rapport, le Comité a recommandé que l'UNICEF fasse en sorte que sa Division des approvisionnements : a) établisse et applique un plan de contrôle de la qualité en laboratoire des produits pharmaceutiques et nutritionnels et établisse un rapport de synthèse dans les délais prévus; et b) continue de suivre les résultats des essais en laboratoire au moyen de rapports annuels et incorpore ces résultats dans le suivi de la prestation des fournisseurs pour faire en sorte que seuls les produits qui répondent aux normes établies soient fournis à ses clients.**

240. Le rapport de synthèse de 2013 sur le plan de contrôle de la qualité a été publié en mars 2014; ce rapport sera dorénavant publié au premier trimestre de chaque année. Afin de renforcer le suivi des résultats des essais, l'UNICEF a mis en place une procédure d'échantillonnage et d'essai pour les produits pharmaceutiques et nutritionnels. Il a également élaboré un dispositif pour faire en sorte que les résultats des essais soient reportés sur les fiches de notation utilisées dans l'évaluation des fournisseurs.

*Entité responsable :* Division des approvisionnements

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Sans objet

241. **Le paragraphe 142 du rapport indique que l'UNICEF a accepté, comme le Comité le recommandait, de se conformer strictement aux dispositions de sa politique relative au recrutement de consultants et de vacataires.**

242. L'UNICEF a modifié la politique en question pour restreindre davantage la passation de marchés sans mise en concurrence. Les bureaux ont été informés des conditions de sélection par mise en concurrence et un guide sur le recrutement des consultants a été élaboré. En conséquence, le nombre des contrats passés sans mise en concurrence a fortement diminué, et ceux qui ont été passés ont été dûment justifiés, conformément aux dispositions de la politique en question.

*Entité responsable :* Division des ressources humaines

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Sans objet

## VII. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

### A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2013<sup>13</sup>

243. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 16

#### État d'avancement de l'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département chargé du progiciel de gestion	2	–	2	2	–
Département des services administratifs	1	–	1	1	–
Département de la gestion financière	1	–	1	1	–
Département des services de contrôle interne	1	–	1	1	–
Bureau du Liban	1	–	1	1	–
Département de la planification	1	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>100</b>		

244. L'état d'avancement de l'application de toutes les recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 17

#### État d'avancement de l'application de toutes les recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département des services administratifs	9	–	–	9	8	1
Département des services de contrôle interne	6	–	–	6	6	–
Département chargé du progiciel de gestion	5	–	3	2	2	–

<sup>13</sup> A/69/5/Add.4, chap. II.

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de Recommandations recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département des ressources humaines	4	–	2	2	2	–
Département de la planification	4	–	–	4	4	–
Département du microfinancement	3	–	2	1	1	–
Département de la gestion financière	2	–	–	2	2	–
Département des affaires juridiques	1	–	–	1	–	1
Département des relations extérieures et de la communication	1	–	–	1	–	1
Département des secours et des services sociaux	1	–	–	1	1	–
Bureau du Liban	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>3</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>19</b>	<b>81</b>		

245. **Au paragraphe 24, le Comité a de nouveau recommandé à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de mettre au point un plan de financement pour ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et de le soumettre aux autorités compétentes, notamment à l'Assemblée générale, pour examen et approbation.**

246. L'Office s'emploie, dans un environnement opérationnel difficile, à répondre aux besoins humanitaires immédiats des réfugiés palestiniens. La question des prestations dues à la cessation de service et de leur financement sera traitée par les organes directeurs compétents. La mise en œuvre d'un programme d'appui global sera fonction de l'appui financier apporté par la communauté internationale une fois qu'une solution durable aura été trouvée.

*Entité responsable :* Département des relations extérieures et de la communication

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Sans limite de temps

247. **Au paragraphe 31, l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'inventorier les conditions imposées par les normes IPSAS les plus importantes pour l'établissement des états financiers et, pour que les normes soient mieux appliquées, d'organiser des formations à l'intention du personnel du Département de la gestion financière et d'autres départements; et b) de mieux coordonner, lors de l'établissement des états financiers, le travail du**

**Département de la gestion financière et des autres départements, de façon à ce que les soldes présentés soient plus complets et plus fiables.**

248. L'UNRWA a adopté les normes IPSAS en 2012. Au cours de la phase de mise en place, qui a duré 12 mois, il a recensé et appliqué les normes IPSAS s'appliquant spécialement au personnel chargé des opérations et aux autres départements concernés. L'Office consent à mettre à profit sa connaissance des normes IPSAS qui s'appliquent au personnel pour : a) dispenser au personnel du Département de la gestion financière et d'autres départements compétents une formation permettant de faire mieux respecter les normes IPSAS; et b) améliorer encore la coordination au sein du Département de la gestion financière et de tous les départements concernés lors de l'établissement des états financiers.

*Entité responsable* : Département de la gestion financière

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**249. Au paragraphe 36, le Comité a recommandé à l'Office d'élaborer des principes directeurs en matière de lutte contre la fraude et les autres pratiques de corruption, afin de fournir à la direction et au personnel les orientations qui les aideront à déceler les cas s'y rapportant et à les signaler.**

250. L'UNRWA procède actuellement à une évaluation d'ensemble des risques de fraude et de corruption, qui lui permettra de mettre au point une stratégie de lutte contre la corruption. L'obligation faite à l'ensemble du personnel de signaler tous les cas de fraude, de corruption ou de faute professionnelle est énoncée dans la circulaire n° 5/2007. En outre, comme l'a noté le Comité, l'Office dispose déjà d'un cours de déontologie en ligne obligatoire dont un des objectifs est de sensibiliser les fonctionnaires à la fraude et à la corruption et de les renseigner sur les mécanismes de communication de l'information.

*Entité responsable* : Département des services de contrôle interne

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**251. Au paragraphe 40, l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait, d'entreprendre un état des lieux afin de recenser et de réunir les contrôles internes essentiels à son fonctionnement, dans un document unique qui fera référence à d'autres documents contenant les procédures détaillées.**

252. L'UNRWA va établir un document décrivant les rôles et les responsabilités concernant le contrôle interne de ses activités fondamentales.

*Entité responsable* : Département des services de contrôle interne

*État d'avancement* : En cours d'application



*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**253. Au paragraphe 43, l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'élaborer une politique de gestion des risques définissant une approche et des procédures d'atténuation, et de la distribuer au personnel; et b) de faire en sorte que les risques importants communs à tous les bureaux de secteur de l'Office soient consignés dans les inventaires de risques, ce qui permettrait de mettre en place des procédures communes pour y répondre.**

254. L'UNRWA examinera les stratégies de gestion des risques existantes et les consignera dans un même document d'ensemble. Il en profitera pour examiner sa politique en matière de gestion des risques importants et la fixer par écrit.

*Entité responsable* : Département des services de contrôle interne  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**255. Au paragraphe 48, l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner attentivement le rapport du consultant et d'appliquer les recommandations proposées, afin d'améliorer le fonctionnement du programme d'aide aux organismes de microfinancement, sans pour autant porter atteinte à sa principale mission qui est d'aider les réfugiés palestiniens à réaliser tout leur potentiel de développement humain.**

256. À l'issue de consultations tenues avec les services de secours et d'appui des bureaux de secteur (Cisjordanie, Jordanie et Liban), l'UNRWA a adopté des recommandations par bureau, telles que le gel de l'actuel mécanisme de prêt et la mise au point d'autres instruments de prêt au bureau de Jordanie, et la mise en place d'un système de suivi des prêts et d'un système intégré de gestion au bureau du Liban. Par ailleurs, les bureaux de secteur prennent actuellement des mesures pour appliquer les recommandations du consultant relatives à l'amélioration du fonctionnement du programme d'aide aux organismes de microfinancement.

*Entité responsable* : Département des secours et des services sociaux  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**257. Au paragraphe 53, le Comité a recommandé à l'UNRWA : a) d'accélérer la mise en service d'un nouveau logiciel de gestion des activités de l'atelier de mécanique automobile et des dossiers; et b) de faire appliquer les contrôles opérationnels existants dans les ateliers, dont la consignation adéquate des données et l'établissement de fiches techniques dûment complétées.**

258. L'Office devrait procéder, à la fin de 2014, à la mise en service du logiciel qui produira des fiches techniques permettant de gérer les dossiers avec exactitude et d'imputer tous les coûts au véhicule réparé ou révisé.

*Entité responsable* : Département des services administratifs

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**259. Au paragraphe 58, l'UNRWA a accepté, comme le Comité le recommandait, d'accélérer l'évaluation et de revoir les soldes d'ouverture et de fermeture des stocks conformément à la norme IPSAS 12.**

260. L'Office élabore actuellement des politiques et procédures conformes aux normes IPSAS pour la gestion des articles en stock et des articles hors stocks, qui seront compatibles avec le progiciel de gestion intégré qui doit être lancé en 2015.

*Entité responsable* : Département des services administratifs

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**261. Au paragraphe 63, l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de préparer les plans d'achat en y incluant les articles acquis au moyen des fonds dédiés aux projets afin de réaliser des économies d'échelle; et b) de faire participer le Chef du Département des achats et de la logistique et les fonctionnaires chargés des achats et de la logistique dans les bureaux extérieurs à la planification des achats relatifs aux projets, tant au siège que dans les bureaux extérieurs, afin de disposer d'éléments en vue de la préparation de chaque plan d'achat.**

262. L'Office souscrit à la partie a) de la recommandation dans la mesure où les articles concernés seront effectivement disponibles au moment où ils deviendront nécessaires, et où des fonds dédiés aux projets seront débloqués. Il souscrit à la partie b) de la recommandation tout en faisant valoir que la période de planification des projets ne coïncide pas toujours avec celle de l'établissement des plans d'achat annuels. L'Office s'efforce de toujours prendre en compte les ressources nécessaires au financement des projets dans ses cycles de planification ordinaires, et constate avec inquiétude qu'il ne voit pas quelle mesure il pourrait mettre en œuvre pour pouvoir affirmer que la recommandation a été intégralement appliquée.

*Entité responsable* : Département des services administratifs

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans limite de temps

**263. Au paragraphe 66, l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'élaborer et appliquer une méthode normalisée et un modèle de planification des achats afin d'harmoniser les activités entreprises par les départements du siège, les bureaux extérieurs et au titre des projets; et b) de faire en sorte que les plans d'achat soient examinés attentivement et approuvés par les départements intéressés, les chefs de projet et le Département des achats**

**et de la logistique afin de s'assurer, préalablement à leur mise en œuvre, que toutes les informations utiles y figurent.**

264. L'UNRWA travaille actuellement à la mise en œuvre de cette recommandation.

*Entité responsable* : Département des services administratifs

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**265. Au paragraphe 71, l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de faire appliquer les dispositions figurant dans le manuel des achats et de réduire au minimum les approbations rétroactives, et, lorsque celles-ci sont inévitables, d'en indiquer clairement les raisons; b) d'établir des projets d'étude détaillés en ce qui concerne les travaux de construction et d'examiner rigoureusement les rapports y relatifs afin d'éviter toute modification inutile; et c) d'examiner avec plus d'attention le contenu des devis quantitatifs avant qu'ils ne soient approuvés, afin de vérifier que tous les articles nécessaires à un projet de construction donné y figurent.**

266. Il convient de noter que les demandes d'autorisation a posteriori sont très rares, et interviennent généralement en cas d'achats faits dans le cadre de la procédure d'urgence prévue par le Manuel des achats de l'UNRWA. Même dans ce cas, il est nécessaire d'expliquer pourquoi il a été fait usage des pouvoirs dévolus au Directeur du bureau de secteur ou au chef du Département des achats et de la logistique. Les rares demandes d'approbation a posteriori qui sont présentées pour des projets ne relevant pas de la procédure d'urgence sont évaluées au cas par cas. Le processus étant en cours, l'UNRWA demande au Comité d'envisager de classer cette recommandation.

*Entité responsable* : Département des services administratifs

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans limite de temps

**267. Au paragraphe 75, le Comité a recommandé à l'UNRWA : a) d'améliorer la coordination entre les départements d'achat et les utilisateurs dans les bureaux extérieurs pour faire en sorte que les opérations d'achat demandées soient définies et communiquées à la Division des achats et de la logistique du siège dans les délais prescrits, et pour éviter d'écourter inutilement la durée des appels d'offres; b) de contrôler régulièrement les délais d'exécution et les stocks afin d'éviter les commandes urgentes; et c) d'examiner les raisons motivant les demandes de dérogation de façon à ce qu'elles respectent les bonnes pratiques en vigueur.**

268. L'automatisation des processus que permettra le nouveau progiciel de gestion intégré contribuera à atténuer les problèmes relevés par le Comité. En particulier, le passage à un système automatisé renforcera considérablement la capacité de l'Office de planifier en détail ses besoins, car il permettra d'utiliser des données réelles, à la

différence de l'actuel système de gestion logistique, qui repose largement sur le papier, ce qui retarde inévitablement la saisie des données.

*Entité responsable* : Département des services administratifs

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Premier trimestre de 2015

**269. Au paragraphe 81, l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de créer un comité officiel d'évaluation afin de renforcer la transparence, l'objectivité et l'équité du processus d'appel d'offres; b) d'élaborer un modèle normalisé de déclaration de conflit d'intérêts à l'intention des membres du comité d'évaluation; et c) de rédiger des lettres d'engagement destinées aux membres du comité d'évaluation, dûment justifiées.**

270. Un amendement au Manuel des achats sera publié d'ici à la fin de 2014 pour tenir compte des modifications recommandées par le Comité.

*Entité responsable* : Département des services administratifs

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**271. Au paragraphe 85, le Comité a invité l'UNRWA, qui en est convenu, à indiquer les ressources financières nécessaires pour chaque objectif stratégique des plans d'exécution du siège et des bureaux de secteur en vue d'une évaluation efficace des résultats.**

272. L'Office met actuellement au point un cadre de planification qui viendra compléter sa nouvelle stratégie à moyen terme pour la période 2016-2021.

*Entité responsable* : Département de la planification

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Premier trimestre de 2016

**273. Au paragraphe 89, le Comité a recommandé à l'UNRWA d'intégrer le but « assurer une gouvernance efficace et performante et un appui au sein de l'Office » dans la prochaine stratégie à moyen terme pour 2016-2021 à des fins de cohérence avec les plans d'exécution du siège et des bureaux de secteur et le budget biennal.**

274. La nouvelle stratégie à moyen terme pour la période 2016-2021 comprendra un cadre de résultats révisé doté d'une composante efficacité de la gestion.

*Entité responsable* : Département de la planification

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Premier trimestre de 2016

**275. Au paragraphe 93, le Comité a recommandé que l'Office : a) établisse un mécanisme permettant de gérer et de mettre en ligne régulièrement sur l'intranet tous les documents essentiels relatifs aux projets; et b) examine le manuel des projets et désigne spécifiquement l'administrateur de projets chargé de tenir à jour et d'archiver tous les documents relatifs aux projets en un même lieu.**

276. Les documents relatifs à la gestion des projets sont mis en ligne sur la page intranet du Département de la planification. Ceux qui se rapportent directement aux accords de subvention sont introduits dans une base de données du Département des relations extérieures et de la communication et peuvent être consultés par tous les membres du personnel concernés. En outre, l'Office met actuellement à jour le manuel des projets de façon à tenir compte, entre autres, des changements qui découleront de la mise en service du progiciel de gestion intégré.

*Entité responsable* : Département de la planification  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

**277. Au paragraphe 97, le Comité a invité l'UNRWA, qui en est convenu, à : a) surveiller la tendance actuelle en ce qui concerne les dépenses d'appui aux programmes et faire en sorte que leur montant soit conforme au taux de prélèvement approuvé; et b) faire en sorte que tout écart par rapport à ce taux de prélèvement soit accepté par les donateurs et approuvé par le Directeur de la Division des finances sur la base d'une justification écrite et valable.**

278. Tout écart exceptionnel par rapport au taux de prélèvement standard pour les dépenses d'appui aux programmes, tels ceux qui ont été demandés par certains donateurs du projet concernant le camp de réfugiés de Nahr el-Bared, est soumis à l'approbation du Directeur du Département de la gestion financière sur la base d'une justification écrite fournie par le Département des relations extérieures et de la communication.

*Entité responsable* : Département de la gestion financière  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**279. Au paragraphe 102, le Comité a invité l'UNRWA, qui en est convenu, à : a) accélérer le recrutement du directeur de projet du camp de réfugiés de Nahr el-Bared; et b) faire en sorte que tous les plans et les autres documents nécessaires soient présentés en temps voulu à la Direction générale de la planification urbaine du Liban pour approbation afin d'éviter des retards supplémentaires et de futurs dépassements des coûts.**

280. Le recrutement du directeur de projet du camp de réfugiés de Nahr el-Bared a été mené à bien. En outre, l'Office a tenu des réunions préliminaires avec le consultant qui agissait pour le compte du Gouvernement libanais sur cette question. Conformément à la procédure de conception participative établie, la documentation est présentée à la Direction générale de la planification urbaine du Liban à l'issue d'un processus de validation et de conception préliminaire. Compte tenu de la nature de la participation de la population locale, le projet devrait être achevé et la documentation pertinente présentée à la Direction générale dans un délai de six mois.

*Entité responsable* : Bureau du Liban  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

**281. Au paragraphe 108, l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de créer des comités de pilotage pour les projets de travaux, conformément au manuel des projets actuel et dans l'attente du manuel révisé; et b) de réviser le manuel des projets et fournir des directives claires sur la création de comités de pilotage de projets, notamment en ce qui concerne leur composition et les rôles et responsabilités de leurs membres, et sur les types de projets qui nécessitent un tel comité.**

282. La mise à jour du manuel des projets est en cours, et dépend de la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré, qu'il est actuellement prévu de mener à bien en 2015.

*Entité responsable* : Département de la planification  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

**283. Au paragraphe 112, le Comité a recommandé à l'UNRWA : a) de faire en sorte que les pièces indiquant que les fonctionnaires ont participé à une session d'information à l'entrée en service figurent dans leurs dossiers personnels respectifs; b) d'envisager d'allouer des fonds pour couvrir le coût de ces sessions dans le prochain budget biennal; d'allouer des fonds pour couvrir le coût des cours d'initiation au cours du prochain exercice biennal, le montant prévu au budget; et c) d'envisager des méthodes autres que la formation en présentiel (comme la formation en ligne) pour organiser des sessions d'information à moindre coût lorsque les budgets sont limités.**

284. Cette recommandation fait suite aux observations formulées par le Comité au bureau du Liban. Les bureaux de Cisjordanie, de Gaza et de Jordanie et le siège organisent des sessions d'information à l'entrée en service et conservent les données concernant les participants. Le bureau du Liban réfléchit actuellement à d'autres solutions pour dispenser ces sessions. Compte tenu de la crise en cours, le bureau de Syrie met actuellement l'accent sur la formation en matière de sûreté et de sécurité,

et réfléchira aux moyens de dispenser une formation à l'entrée de service lorsque la situation sur le terrain le permettra.

*Entité responsable* : Département des ressources humaines

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**285. Au paragraphe 117, le Comité a recommandé à l'UNRWA d'intégrer le recensement des besoins de formation des fonctionnaires à son processus d'évaluation de la performance afin de réduire les coûts au minimum.**

286. Dans le nouveau système e-Per, les responsables sont tenus de discuter des besoins de formation de leurs subordonnés avec les intéressés. L'examen et la satisfaction des besoins de formation fera partie des grandes priorités pour la performance professionnelle, compte tenu des contraintes budgétaires pour la période 2014-2015 et des priorités des réformes programmatiques et structurelles.

*Entité responsable* : Département des ressources humaines

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Premier trimestre de 2015

**287. Au paragraphe 121, le Comité a recommandé à l'UNRWA d'examiner le tableau d'effectifs au moyen d'évaluations détaillées afin de supprimer les postes redondants et de recenser les postes essentiels qui doivent être pourvus rapidement de manière à améliorer les services rendus aux réfugiés.**

288. L'Office examine régulièrement son tableau d'effectifs. En novembre 2012, de façon à assurer la répartition optimale de ses effectifs, qui sont limités, il a procédé à un examen du personnel recruté sur le plan international et recensé trois postes à transférer. L'affectation de personnel enseignant (catégorie qui regroupe les deux tiers des effectifs de l'Office) est régulièrement examinée à l'occasion de l'exercice annuel de formation des classes. Les effectifs des autres départements sont examinés périodiquement, selon que de besoin. La longueur des périodes de vacance indiquées peut être trompeuse, étant donné que les postes inscrits au tableau d'effectifs ne sont de toute façon pas tous financés. En outre, la réalité opérationnelle dans les bureaux de secteur, par exemple au bureau de Syrie, fait qu'il n'est pas toujours possible de pourvoir les postes vacants, mais ceux-ci demeurent nécessaires sur le long terme et ne peuvent être supprimés.

*Entité responsable* : Département des ressources humaines

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**289. Au paragraphe 126, l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait, d'accélérer les initiatives prévues visant à réduire la durée du recrutement et à**

**faire en sorte que la prestation de services aux réfugiés se fasse dans les délais prévus.**

290. Cette recommandation fait suite aux observations formulées par le Comité au bureau du Liban. Les initiatives suivantes ont déjà été prises par ce bureau : a) élaboration d'un plan de recrutement annuel; b) communication hebdomadaire d'informations actualisées aux départements; et c) tenue régulière de réunions avec les départements.

*Entité responsable* : Département des ressources humaines

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**291. Au paragraphe 130, le Comité a recommandé à l'UNRWA de relancer diligemment le Cabinet du Secrétaire général et le fournisseur d'électricité au sujet du règlement des factures des camps de réfugiés en souffrance afin de trouver une solution durable et d'éviter tout risque de coupure de l'électricité dans les camps.**

292. Cette recommandation concerne la situation générale des réfugiés palestiniens au Liban. L'Office n'est pas tenu de régler les dettes personnelles des réfugiés palestiniens, notamment leurs factures d'électricité, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des camps. Il s'agit d'une question qui sera traitée par la voie politique, et non juridique, et l'UNRWA coordonne son action avec celle des autorités compétentes à cet égard.

*Entité responsable* : Département des affaires juridiques

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans limite de temps

**293. Au paragraphe 134, l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre au point un plan de secours concernant le soutien du progiciel de gestion intégré au cas où la mise en service du nouveau système serait de nouveau reportée.**

294. L'Office négocie actuellement avec le fournisseur en vue de la prestation de services permettant d'assurer l'appui du système existant jusqu'à sa mise hors service, y compris en cas de nouveau retard dans le lancement du nouveau système.

*Entité responsable* : Département chargé du progiciel de gestion intégré

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**295. Au paragraphe 137, l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait, de donner suffisamment de temps aux fonctionnaires du service informatique**



**pour qu'ils participent à la clôture mensuelle des comptes et à l'élaboration des états financiers et autres rapports de gestion.**

296. La recommandation du Comité a été appliquée.

*Entité responsable* : Département chargé du progiciel de gestion intégré

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**297. Au paragraphe 143, le Comité a recommandé à l'Office : a) de favoriser la communication entre les acteurs de la gouvernance du projet afin que le comité de pilotage prenne des décisions plus rapidement, ce qui permettra d'éviter tout retard supplémentaire; et b) d'insister, à travers la structure de gouvernance du projet, sur le fait qu'il importe que le taux de réutilisabilité des composantes du système WINGS II du Programme alimentaire mondial soit conforme à ce qui est prévu dans le mandat du projet.**

298. L'équipe chargée de la gouvernance du projet se réunit une fois par mois pour prendre des décisions. Des rapports d'activité sont distribués deux fois par semaine. Des réunions se tiennent régulièrement avec les principales parties concernées pour veiller à des prises de décisions rapides. Une procédure et un logiciel ont été mis en place pour renforcer le contrôle des changements et permettre la réutilisabilité des composantes du système WINGS II du Programme alimentaire mondial.

*Entité responsable* : Département chargé du progiciel de gestion intégré

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**299. Au paragraphe 149, le Comité a recommandé à l'Office : a) de faire en sorte que le comité de pilotage du projet se réunisse régulièrement pour contrôler adéquatement le déroulement de ce dernier; et b) de revoir son inventaire des risques pour y incorporer les principaux risques et déterminer les mesures d'atténuation appropriées afin que le projet soit bien géré.**

300. Les principaux risques sont intégrés dans l'inventaire des risques; le comité de pilotage du projet tient régulièrement des réunions.

*Entité responsable* : Département chargé du progiciel de gestion intégré

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**301. Le paragraphe 155 du rapport indique que l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait, d'élaborer un plan de valorisation des avantages du projet de progiciel de gestion intégré et de l'incorporer au plan directeur du projet afin de garantir un suivi efficace du projet et la pleine valorisation de ses avantages.**

302. Une nouvelle version du plan directeur du projet a été élaborée en tenant compte des précisions requises. Le plan sera mis régulièrement à jour.

*Entité responsable* : Département chargé du progiciel de gestion intégré

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**303. Au paragraphe 159, le Comité a recommandé à l'Office : a) de veiller au respect de l'instruction technique n° 7 en mettant à jour régulièrement le plan de reprise après sinistre afin que ce dernier tienne compte de toute modification de l'infrastructure informatique; et b) de mettre à jour rapidement l'instruction portant sur la procédure de secours ainsi que le plan de reprise après sinistre afin qu'il tienne compte des changements apportés à l'infrastructure informatique.**

304. La mise à jour de l'instruction portant sur la procédure de secours a été retardée du fait de difficultés opérationnelles rencontrées dans l'application de la nouvelle technologie. Les mises à jour de l'instruction portant sur la procédure de secours et du plan de reprise après sinistre seront achevées à la fin de 2014.

*Entité responsable* : Département de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**305. Le paragraphe 164 du rapport indique que l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de mettre en place des procédures adéquates d'effacement des données enregistrées sur le matériel informatique, compte tenu de la sensibilité des informations remises aux autorités chargées de détruire ce matériel; et b) d'élaborer des directives de sécurité fondées sur les bonnes pratiques afin de protéger les informations sensibles enregistrées ou consultées sur les appareils mobiles.**

*Entité responsable* : Département de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**306. Le paragraphe 170 du rapport indique que l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de veiller à ce que les dossiers d'investigation soient dûment et rapidement enregistrés dans le système de gestion des dossiers par ses directeurs de secteur et de département; et b) de recruter des enquêteurs professionnels supplémentaires qui relèvent directement de la Division des investigations du Département des services de contrôle interne et supervisent les fonctionnaires prenant part aux enquêtes aux bureaux de secteur.**

307. L'Office introduira un mécanisme pour veiller à ce que le système de gestion des dossiers soit rapidement mis en place, avec des données complètes et précises. S'agissant des enquêteurs professionnels supplémentaires, le Département des services de contrôle interne a commencé à en recruter deux, en 2014, pour épauler les enquêteurs sur le terrain. En application de la directive du Département des services de contrôle interne, ces enquêteurs donneront des consignes et des conseils techniques au personnel sur le terrain, qu'ils formeront également (les enquêtes étant menées sous la supervision des directeurs de secteur). La participation directe de ces enquêteurs à l'encadrement du personnel sur le terrain sera fonction de la nature du dossier et fera l'objet d'un débat et d'un accord entre le Département des services de contrôle interne et le directeur de secteur concerné. La nécessité de recruter des enquêteurs supplémentaires sera évaluée régulièrement dans le cadre du plan de travail annuel du Département des services de contrôle interne.

*Entité responsable* : Département des services de contrôle interne

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**308. Le paragraphe 174 du rapport indique que l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'accélérer la mise au point du cadre d'évaluation destiné à guider et à soutenir les services d'évaluation de l'Office; et b) d'examiner la pratique actuelle qui consiste à gérer les activités d'évaluation menées aux départements du siège et dans les bureaux de secteur en fonction des besoins afin d'améliorer les services d'évaluation.**

309. La recommandation est prise en compte dans le dispositif d'évaluation en cours d'élaboration.

*Entité responsable* : Département des services de contrôle interne

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**310. Au paragraphe 180, le Comité a recommandé à l'Office de renforcer son dispositif de contrôle interne en accélérant l'application des recommandations d'audit interne portant sur des risques élevés.**

311. Dans le cadre de la suite qu'il donne chaque semestre aux recommandations d'audit, le Département des services de contrôle interne continuera d'appeler l'attention de la direction sur les recommandations portant sur des risques élevés, qui n'ont pas encore été appliquées.

*Entité responsable* : Département des services de contrôle interne

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

312. Le paragraphe 185 du rapport indique que l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait, de faire en sorte que son Département du microfinancement : a) améliore ses contrôles en mettant au point en 2014 une procédure de demande de prêt en ligne dans le nouveau système Omni Entreprise en 2014; et b) surveille étroitement les activités des caissiers et formule des directives à l'intention de l'équipe des opérations afin qu'elle respecte scrupuleusement les règles de fonctionnement et adopte une véritable procédure de suivi en cas de retard de paiement.

313. Le nouveau système est en ligne et comprend une procédure de demande de prêt. Par ailleurs, le manuel des procédures a été mis à jour, le personnel a été formé aux procédures correctes et la supervision des sections a été renforcée pour veiller au respect des normes.

*Entité responsable* : Département du microfinancement

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

314. Au paragraphe 188, le Comité a recommandé au Département du microfinancement de l'Office d'effectuer en 2014 les écritures de régularisation nécessaires pour faire correspondre les soldes de son registre à ceux du grand livre, par catégorie, et d'inclure les modules correspondant aux actifs immobilisés corporels dans le nouveau progiciel de gestion intégré, ce qui permettrait de conserver le lien entre le registre des actifs et le grand livre.

315. Cela est effectué chaque trimestre au moyen du système de gestion financière en cours. Avec le nouveau progiciel de gestion intégré dont l'introduction est prévue pour 2015, le Département du microfinancement aura un accès direct aux modules correspondant aux actifs immobilisés corporels et n'aura plus à procéder à des écritures de régularisation.

*Entité responsable* : Département du microfinancement

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Premier trimestre de 2015

316. Le paragraphe 192 du rapport indique que l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait, que son Département du microfinancement élabore des politiques et procédures officielles de transfert des fichiers exportés du système Omni au système RAMCO et mette au point une convention de nommage applicable à toutes les ressources informatiques de l'Office, notamment le réseau et l'application Omni.

317. L'exportation chaque mois d'un fichier d'interface vers le système RAMCO permet d'harmoniser les comptes de prêt entre les deux systèmes; de nouvelles améliorations y seront apportées une fois que le nouveau progiciel de gestion intégré deviendra opérationnel.

<i>Entité responsable :</i>	Département du microfinancement
<i>État d'avancement :</i>	Appliquée
<i>Priorité :</i>	Moyenne
<i>Délai :</i>	Sans objet

## B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices antérieurs

318. L'annexe I au rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 (A/69/5/Add.4, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-dessous des indications sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, de l'application des 13 recommandations « en cours d'application » ou qui « n'avaient pas été appliquées ». Les indications relatives aux recommandations antérieures sont données dans l'ordre dans lequel elles sont présentées dans l'annexe I.

Tableau 18

### État d'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe I au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations acceptées</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département de l'administration	7	–	–	7	7	–
Département des relations extérieures	1	–	–	1	–	1
Département de l'amélioration de l'infrastructure et de l'aménagement des camps	1	–	–	1	1	–
Département des services de contrôle interne	1	–	–	1	1	–
Département des affaires juridiques	1	–	–	1	1	–
Département du microfinancement	1	–	–	1	1	–
Département de la planification	1	–	–	1	–	–
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>1</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>100</b>		

**Rapport du Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011<sup>14</sup>**

319. **Le paragraphe 82 du rapport indique que l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de fixer des délais de soumission des offres conformes aux dispositions du Manuel des achats; b) de définir clairement ce qui constitue un « motif valable »; et c) de demander aux bureaux de secteur de planifier adéquatement les achats.**

320. Les appels d'offres se font dans le respect de la directive du Manuel des achats révisé, relative aux délais de soumissions, à de rares exceptions près, auquel cas l'écart doit s'accompagner de justificatifs. Il a été envisagé de modifier la disposition relative aux « motifs valables » en vue de la réduction du délai de soumission des offres et décidé que la documentation requise pour appuyer la décision du Chef de la Division des achats et de la logistique devait être renforcée à des fins de vérification. La planification des achats est menée dans le respect des dispositions du Manuel des achats, qui a été mis à jour. Le Département entreprend un nouvel examen pour veiller à ce que les motifs invoqués en vue de l'écourtement de la période de soumission d'offres s'accompagnent de justificatifs.

*Entité responsable* : Département de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

321. **Le paragraphe 118 du rapport indique que l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre à jour le Manuel des achats afin de remédier au manque de cohérence des procédures de gestion des sorties de stocks dans les bureaux de secteur et de combler les lacunes observées en matière de sortie de stocks.**

322. L'Office effectuera en 2015 le passage vers un nouveau progiciel de gestion intégré, qui remédiera au manque de cohérence des procédures de gestion de sortie des stocks dans les bureaux de secteur, étant donné que le nouveau système appuiera toutes ces opérations.

*Entité responsable* : Département de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Premier trimestre de 2015

323. **Le paragraphe 158 du rapport indique que l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'établir clairement, dans son plan antisinistre, les responsabilités relatives aux tests dudit plan et à la reprise des opérations interrompues; b) d'achever et d'approuver le plan; et c) d'élaborer et d'adopter un plan de continuité des opérations.**

324. La mise en service d'un nouveau dispositif de sauvegarde et l'application d'un plan antisinistre sont en cours au centre informatique du siège. L'ouverture en

<sup>14</sup> A/67/5/Add.3, chap. II.

République arabe syrienne d'un bureau de secteur a été reportée du fait de la situation qui règne sur les plans politique et de sécurité.

*Entité responsable* : Département de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**325. Au paragraphe 178, le Comité a recommandé à l'Office de faire de la mise en œuvre des recommandations des auditeurs internes une priorité, en mettant l'accent sur les domaines considérés comme à haut risque.**

326. Des procédures opérationnelles permanentes relatives au suivi des recommandations d'audit ont été élaborées et devraient être achevées d'ici à la fin de 2014.

*Entité responsable* : Département des services de contrôle interne

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

#### **Rapport du Comité pour l'année terminée le 31 décembre 2012<sup>15</sup>**

**327. Au paragraphe 41, le Comité a de nouveau recommandé que l'Office élabore une stratégie de financement qui lui permette de s'acquitter de tous ses engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.**

328. Le règlement des prestations dues à la cessation de service étant tributaire d'une solution à la question des réfugiés de Palestine et relevant du mandat de l'Office, cette recommandation est du ressort de l'Assemblée générale, qui décide du mandat de l'Office.

*Entité responsable* : Département des relations extérieures

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans limite de temps

**329. Au paragraphe 62, le Comité a recommandé à l'Office de mettre au point un dispositif bien défini de suivi de la qualité des prestations pendant la durée du contrat, qui assurera le respect des règles et garantira à l'administration que les mauvaises prestations ne restent pas sans conséquence.**

330. Cette recommandation est mise en œuvre dans le cadre de l'application en cours du nouveau progiciel de gestion intégré.

<sup>15</sup> A/68/5/Add.3, chap. II.

*Entité responsable* : Département de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Premier trimestre de 2015

**331. Au paragraphe 67, le Comité a recommandé à l'Office de continuer d'examiner la procédure d'octroi de dérogations et de rappeler au personnel qu'il doit veiller à respecter les dispositions du Manuel des achats.**

332. La procédure d'octroi de dérogations a été actualisée dans la version 2 du Manuel des achats, et un modèle révisé a été mis au point. La procédure et le modèle de dérogation seront affinés davantage et intégrés dans la version 3 du Manuel des achats, qui sera publiée d'ici à 2014. Un consultant a été recruté pour examiner et actualiser le Manuel des achats.

*Entité responsable* : Département de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**333. Le paragraphe 72 du rapport indique que l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de continuer de mobiliser des ressources pour empêcher que les bâtiments en mauvais état se détériorent plus encore; b) de préparer un plan global de gestion des biens durables sur le long terme pour les bâtiments nécessitant des réparations, identifiés comme tels dans le rapport d'expertise; et c) d'élaborer une stratégie de réparation et d'entretien.**

334. L'Office a continué de mobiliser des ressources et de classer par priorité la réfection des bâtiments dans les bureaux de secteur. L'évaluation et l'exécution des réparations pour l'entretien courant se poursuivent dans tous les bureaux de secteur, conformément au plan annuel élaboré pour chacun d'entre eux, avec un recensement des priorités, dans la limite des ressources disponibles. Par ailleurs, des directives sont élaborées et les instructions techniques pertinentes font l'objet d'un examen.

*Entité responsable* : Département de l'amélioration de l'infrastructure et de l'aménagement des camps

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**335. Le paragraphe 82 du rapport indique que l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait, de s'efforcer d'obtenir les documents légaux autorisant l'Office à utiliser les bâtiments et les terrains qu'il occupe.**

336. L'Office s'emploie à obtenir les documents pertinents.

*Entité responsable* : Département des affaires juridiques

*État d'avancement* : En cours d'application



*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Quatrième trimestre de 2014

**337. Au paragraphe 88, le Comité a recommandé à l'Office : a) d'élaborer dans les meilleurs délais une méthode d'inventaire pour se mettre en conformité avec les normes IPSAS; et b) d'évaluer la valeur de clôture des articles hors stocks pour se mettre en conformité avec la norme IPSAS 12.**

338. L'Office est en train d'élaborer des règles et procédures comptables afin de se mettre en conformité avec les normes IPSAS pour ce qui est des articles en stock et hors stocks, en prévision du nouveau progiciel de gestion intégré qui sera mis en œuvre en 2015.

*Entité responsable :* Département de l'administration  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Deuxième trimestre de 2015

**339. Le paragraphe 96 du rapport indique que l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'élaborer une politique ou une directive interne afin de formaliser l'examen des résultats de la gestion axée sur les résultats; b) de s'assurer que l'examen des résultats se tienne comme prévu annuellement, en milieu d'année; et c) de veiller à mettre en œuvre des mesures visant à appuyer d'autres moyens de collecte des données du bureau de la République arabe syrienne, par exemple par Internet.**

340. Une directive interne intégrant l'examen des résultats de la gestion axée sur les résultats de l'Office sera élaborée d'ici à la fin de 2014. Les parties b) et c) de la recommandation ont été appliquées.

*Entité responsable :* Département de la planification  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Quatrième trimestre de 2014

**341. Le paragraphe 101 du rapport indique que l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'arrêter un calendrier pour la création d'un comité directeur chargé de l'informatique, qui supervisera l'exécution des tâches relatives à l'information; b) d'élaborer une étude de viabilité pour le déploiement d'un système électronique de gestion des documents central accessible de partout et en permanence; et c) d'arrêter un calendrier et de procéder dans les meilleurs délais à la fusion du groupe d'appui aux applications du système RAMCO du Département de la gestion financière avec celui de la Division des systèmes informatiques.**

342. L'Office a établi en juillet 2013 un comité directeur chargé de l'informatique. La série de mesures ayant trait à la gouvernance, portant sur chaque aspect du plan, sera présentée au comité directeur au quatrième trimestre de 2014. La politique en matière de conservation, d'archivage et de destruction des documents est

actuellement mise à jour. Elle permettra, une fois achevée, l'élaboration d'un document détaillé qui définira la configuration nécessaire et les exigences de l'Office s'agissant de la mise en place d'un système électronique de gestion des documents en vue de la numérisation des archives papier, actuellement conservées par le groupe de la tenue centralisée des dossiers. Pour effectuer le passage au nouveau progiciel de gestion intégré, il faudra restructurer globalement l'actuelle Division de l'informatique et la fusionner avec ce qui subsistera de l'équipe de projet du progiciel de gestion intégré, une fois qu'il aura été mis en œuvre en 2015.

*Entité responsable* : Département de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**343. Le paragraphe 112 du rapport indique que l'Office a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de continuer de suivre le portefeuille de prêts en République arabe syrienne en vue d'augmenter son taux d'autofinancement et de pouvoir couvrir ses dépenses opérationnelles; b) de renforcer les mécanismes de contrôle en créant un comité d'examen des demandes de prêts chargé de gérer les créances; et c) de s'assurer que les mécanismes généraux de contrôle du système de gestion des prêts sont adaptés à l'atténuation des risques toujours croissants.**

344. La démarche stratégique du Département du microfinancement en 2013, s'agissant du portefeuille de prêts en République arabe syrienne, a été de minimiser ses pertes, dans la mesure du possible, pour couvrir ses coûts opérationnels. Il s'est mis à évaluer le portefeuille des prêts sur une base trimestrielle et à consigner les moins-values de change. La direction répartit mieux les risques et gère plus efficacement la dévaluation de la monnaie. Le Département du microfinancement a mis en œuvre le nouveau système informatique au début de 2013 et est parvenu à atténuer les risques opérationnels. Le système a fait l'objet d'une vérification en 2013 et a été jugé satisfaisant. Un comité d'examen des demandes de prêts a été mis en place pour étudier le portefeuille de prêts, chaque trimestre, et donne des conseils à la direction s'agissant du respect des procédures et des risques opérationnels.

*Entité responsable* : Département du microfinancement

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

## VIII. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

### A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2013<sup>16</sup>

345. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 19  
État d'avancement de l'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Groupe des opérations	2	–	–	2	2	–
Groupe des opérations et Office des Nations Unies à Genève	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>100</b>		

346. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 20  
État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Groupe des opérations	6	–	2	4	4	–
Bureau du Directeur exécutif	1	–	–	1	–	1
Groupe des opérations et Office des Nations Unies à Genève	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>25</b>	<b>75</b>		

347. Au paragraphe 11, le Comité a recommandé que l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), en collaboration avec le Bureau des services de contrôle interne, règle sans plus attendre les questions

<sup>16</sup> A/69/5/Add.5, chap. II.

**relatives au financement et au coût des prestations, et mette en place un dispositif de contrôle interne adéquat.**

348. L'UNITAR a engagé des consultations avec le Comité et le Bureau des services de contrôle interne afin de déterminer le meilleur moyen de planifier des mécanismes adaptés d'audit interne dans la limite du budget.

*Entité responsable* : Bureau du Directeur exécutif

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans limite de temps

**349. Au paragraphe 17, le Comité a recommandé que l'UNITAR collabore étroitement avec l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) afin de faire en sorte que les normes IPSAS soient mises en œuvre dans les meilleurs délais.**

350. L'UNITAR travaille en étroite collaboration avec l'ONUG sur cette question.

*Entité responsable* : Groupe des opérations

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**351. Au paragraphe 21, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que l'UNITAR : a) donne une définition claire des coûts d'appui global aux programmes et des coûts directement liés aux projets et précise ce qu'ils recouvrent; b) veille à ce que les coûts directement liés à un projet soient indiqués de manière claire et complète dans les états financiers; c) informe précisément les donateurs sur les prélèvements effectués sur les budgets des projets.**

352. L'UNITAR va se conformer à la pratique du Secrétariat de l'ONU, qui consiste notamment à fournir suffisamment d'informations sur les coûts d'appui global aux programmes et les coûts directement liés aux projets dans les accords passés avec les donateurs et dans les rapports financiers qui sont destinés à ces derniers, et il va tenir compte des décisions qui seront prises par son Conseil d'administration à sa cinquante-cinquième session.

*Entité responsable* : Groupe des opérations

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Premier trimestre de 2015

**353. Au paragraphe 31, le Comité a recommandé que l'UNITAR : a) vérifie dans les meilleurs délais ce qu'il est advenu des articles qui n'ont pas été trouvés lors du dernier inventaire physique et procède au rapprochement qui s'impose; b) accélère l'élaboration d'orientations et la publication de directives pour une classification adéquate des actifs; c) en collaboration avec l'ONUG,**

**révise l'instruction administrative 176 afin qu'elle soit conforme aux normes IPSAS en ce qui concerne la définition des actifs.**

354. L'UNITAR, en coordination avec l'ONUG, se penchera sur les failles de l'inventaire physique et enquêtera au besoin afin d'effectuer le rapprochement qui s'impose avant le 31 décembre 2014. Dans le cadre de l'application des normes IPSAS et de la mise en œuvre d'Umoja dans l'ensemble du Secrétariat, l'ONUG, qui est un prestataire de services essentiel de l'UNITAR pour ce qui est de la gestion des actifs, définira et classera ces actifs selon les normes IPSAS pour toutes les entités de Genève qui relèvent du Secrétariat, y compris l'UNITAR, et ce dans les délais fixés par le Département de la gestion et le projet Umoja.

*Entités responsables :* Groupe des opérations et ONUG

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Quatrième trimestre de 2014

**355. Au paragraphe 34, le Comité a recommandé que l'UNITAR consulte les donateurs avant de réaffecter le solde excédentaire de projets achevés et emploie les budgets des projets en cours conformément aux dispositions des mémorandums d'accord.**

356. L'UNITAR veillera à ce que les soldes excédentaires de projets achevés soient utilisés conformément aux arrangements conclus avec les donateurs.

*Entité responsable :* Groupe des opérations

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Quatrième trimestre de 2014

**357. Au paragraphe 37, le Comité a recommandé que l'UNITAR se conforme aux dispositions des mémorandums d'accord prévoyant la présentation aux donateurs de rapports financiers en temps voulu.**

358. L'UNITAR a déjà modifié son dispositif de contrôle interne afin de présenter les rapports financiers aux donateurs dans les délais spécifiés dans les mémorandums d'accord.

*Entité responsable :* Groupe des opérations

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Sans objet

**359. Au paragraphe 41, le Comité recommande qu'en tant qu'utilisateur final, l'UNITAR soit chargé d'évaluer les prestations des fournisseurs, et que le mémorandum d'accord entre l'UNITAR et l'ONUG soit mis à jour et clarifié en ce sens.**

360. L'UNITAR a révisé ses directives de passation des marchés afin d'exiger que l'évaluation des fournisseurs soit effectuée conformément aux dispositions du Manuel des achats de l'ONU. Pour les contrats d'un montant supérieur à 100 000 dollars, l'UNITAR, en tant qu'utilisateur final, se chargera d'évaluer les fournisseurs et mettra à jour à cet effet le mémorandum d'accord qu'il a conclu avec l'ONUG.

*Entité responsable* : Groupe des opérations  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

**361. Au paragraphe 44, le Comité a recommandé que l'UNITAR mette à jour les soldes de congés annuels en temps voulu et introduise un mécanisme de contrôle avant de présenter ses données démographiques, afin que les données relatives aux engagements au titre des reliquats de congés qui sont utilisées pour l'évaluation actuarielle soient exactes.**

362. L'UNITAR a instauré l'enregistrement mensuel des soldes de jours de congé assorti de contrôles réguliers pour garantir l'exactitude des données démographiques qu'il fournit.

*Entité responsable* : Groupe des opérations  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Sans objet

## **B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs**

363. L'annexe au rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 (A/69/5/Add.5, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-dessous des indications sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, de l'application des deux recommandations non entièrement appliquées. Les indications sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe.

Tableau 21  
**État d'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Département de la gestion	2	2	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>–</b>		

**Rapport du Comité des Commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011<sup>17</sup>**

364. Au paragraphe 22, le Comité a recommandé que l'UNITAR, en collaboration avec le Siège de l'ONU et l'ONUG, communique les informations relatives aux recettes perçues pour l'appui aux programmes (définition, portée, méthode de calcul) dans les notes relatives aux états financiers pour permettre au lecteur de mieux comprendre ces derniers.

365. Le Département de la gestion du Secrétariat n'a pas accepté cette recommandation, car si elle était mise en œuvre, les données présentées par l'UNITAR seraient différentes de celles qui figurent dans les notes relatives aux états financiers des autres fonds et programmes des Nations Unies. En revanche, des efforts seront faits pour fournir des informations plus détaillées dans le rapport financier sur les comptes de l'UNITAR.

*Entité responsable* : Département de la gestion  
*État d'avancement* : Recommandation non acceptée  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Sans objet

366. Au paragraphe 28, le Comité a recommandé que l'UNITAR, en collaboration avec le Siège de l'ONU et l'ONUG, précise clairement la définition, l'étendue et le pourcentage des dépenses d'appui aux programmes et des frais d'administration afin d'améliorer la transparence et la lisibilité des états financiers.

367. Voir plus haut les commentaires formulés par l'UNITAR au sujet de la recommandation figurant au paragraphe 22 du rapport du Comité pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

*Entité responsable* : Département de la gestion  
*État d'avancement* : Recommandation non acceptée

<sup>17</sup> A/67/5/Add.4, chap. II.

*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Sans objet

## IX. Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

### A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2013<sup>18</sup>

368. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 22

#### État d'avancement de l'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de l'appui aux programmes et de la gestion	4	1	3	3	–
Division de la gestion financière et administrative	3	–	3	3	–
Division de la gestion des ressources humaines	1	1	–	–	–
Division de la sécurité et des approvisionnements à assurer en situation de crise	1	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>22</b>	<b>78</b>		

369. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 23

#### État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de l'appui aux programmes et de la gestion	10	1	9	9	–

<sup>18</sup> A/69/5/Add.6, chap. II.



<i>Entité responsable</i>	<i>Recommandations</i>		<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
	<i>Nombre de Recommandations recommandations</i>	<i>appliquées</i>		
Division de la gestion financière et administrative	4	–	4	–
Division de la sécurité et des approvisionnements à assurer en situation de crise	2	–	2	–
Division de la gestion des ressources humaines	1	1	–	–
Service administratif	1	–	1	–
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>11</b>	<b>89</b>	

370. **Au paragraphe 9, le Comité, tout en comprenant la position du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et en étant conscient que l'entité dépend des contributions volontaires, lui a quand même recommandé de fixer des niveaux cibles pour ses stocks et autres actifs.**

371. Fin 2013, le HCR a déterminé des niveaux minimum correspondant aux besoins de 600 000 personnes relevant de sa compétence (soit environ 34 millions de dollars, d'après les statistiques des prix) pour ses sept stocks mondiaux gérés au niveau central. Il a également fixé des niveaux à respecter pour tous les stocks gérés par les bureaux hors Siège. Il les contrôle régulièrement (au minimum deux fois par an). Afin que les niveaux à respecter correspondent mieux à ses besoins, le Haut-Commissariat met en place une méthode de planification des achats fondée sur des estimations des besoins futurs afin d'optimiser les niveaux de stock.

*Entité responsable* : Division de la sécurité et des approvisionnements à assurer en situation de crise

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

372. **Au paragraphe 18, le Comité a recommandé au HCR d'examiner et de perfectionner la méthode qu'il utilise pour imputer les charges aux programmes ou à la gestion afin de présenter des informations plus précises et de saisir et comptabiliser les charges plus fidèlement.**

373. Les charges du HCR sont réparties en trois catégories : les dépenses de programme, les dépenses d'appui aux programmes et les dépenses de gestion et d'administration. La méthode en vigueur a été mise au point par le HCR et appliquée de manière uniforme à tous les lieux d'affectation, projets et programmes pendant les quatre dernières années. Le Comité a noté que certaines améliorations pourraient être apportées à cette méthode, par exemple pour ce qui est de la classification des charges de personnel dans chacune des trois catégories mentionnées plus haut. À cet égard, le HCR va revoir sa méthode afin d'affiner la classification des dépenses et l'enregistrement de ces dernières.

*Entité responsable* : Division de la gestion financière et administrative  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**374. Au paragraphe 30, le Comité a recommandé au HCR d'évaluer l'efficacité des procédures d'enregistrement biométriques appliquées en Jordanie en vue de parachever son projet de mise au point d'un système standard mondial d'identification et d'enregistrement biométriques des réfugiés.**

375. L'équipe chargée de développer le système biométrique mondial au Siège du HCR, en coordination avec l'équipe des opérations des bureaux de pays, prendra les mesures voulues pour que les enseignements tirés de la mise en œuvre des procédures d'enregistrement applicables utilisées en Jordanie soient pleinement pris en considération dans l'établissement de procédures mondiales d'enregistrement des données biométriques.

*Entité responsable* : Division de la gestion financière et administrative  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**376. Au paragraphe 36, le Comité a recommandé au HCR d'étudier la possibilité de recourir plus largement à des accords de partenariat d'une durée supérieure à un an.**

377. Le HCR fait déjà preuve de souplesse en prolongeant parfois les accords de partenariat et leur validité quand des fonds sont disponibles et qu'il existe des besoins concrets. Étant donné que des interventions d'urgence ont été organisées au Soudan et en République arabe syrienne, 200 projets ont été prolongés alors qu'ils auraient dû prendre fin en 2013. L'entité pourrait être plus souple si les donateurs s'engageaient de façon fiable et ferme pour plusieurs années, ce qui permettrait de planifier, d'appliquer et de prolonger des accords pour une durée supérieure à 12 mois. Cependant, elle rencontre actuellement les difficultés suivantes : a) les promesses de don des bailleurs de fonds portent généralement sur un an; b) le budget du HCR est approuvé annuellement; c) le HCR doit rester assez souple pour intervenir dans les situations d'urgence qui s'ajoutent à celles qu'il traite déjà. En signant des accords pluriannuels avec les partenaires sans disposer de fonds pour la période correspondante, il peut susciter de faux espoirs et accroître les risques qu'il court et ceux qu'il fait courir à ses partenaires. Néanmoins, il continuera d'étudier la possibilité d'appliquer cette recommandation.

*Entité responsable* : Division de la gestion financière et administrative  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Troisième trimestre de 2015

378. **Au paragraphe 40, le Comité a recommandé au HCR d'avoir plus largement recours à une procédure souple de recrutement d'urgence, notamment en faisant appel à du personnel d'autres organisations et, lorsqu'il ne peut plus faire face aux besoins, d'externaliser tout ou partie du processus de recrutement.**

379. Le HCR a déjà assoupli sa démarche de recrutement d'urgence, et plusieurs révisions des procédures accélérées de recrutement ont permis de réduire considérablement le délai requis pour pourvoir les postes vacants. Si le traitement des postes à pourvoir d'urgence a été plus long avant la mise en place de l'intervention en République arabe syrienne, la durée nécessaire pour nommer les fonctionnaires à ces postes a été considérablement réduite grâce aux révisions des procédures accélérées. À compter du 15 juillet 2014, le Haut-Commissariat a promulgué une politique en vertu de laquelle le recrutement de candidats internes aux postes à pourvoir d'urgence, en accord avec leurs supérieurs et avec la Division de la gestion des ressources humaines, n'aurait pas à être validé par la Commission centrale mixte de supervision. Cette nouvelle politique s'applique à la dernière vague de recrutement accéléré, qui a été annoncée le 17 juillet 2014 en vue des interventions d'urgence organisées en République centrafricaine et au Soudan du Sud.

*Entité responsable* : Division de la gestion des ressources humaines  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Sans objet

380. **Au paragraphe 45, le Comité a recommandé au HCR d'évaluer les coûts et les avantages associés à l'installation du bureau régional à Amman afin de tirer d'éventuels enseignements utiles aux opérations en cours ou à venir.**

381. Le HCR convient qu'il importe de procéder à un examen interne des coûts et des avantages de la structure du Bureau régional de coordination pour les réfugiés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord installé à Amman en vue d'améliorer les structures de gestion et d'administration, le cas échéant, et de tirer des enseignements utiles pour concevoir les futurs systèmes ou structures de gestion de situations d'urgence de grande envergure qui évoluent rapidement.

*Entité responsable* : Service administratif  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

382. Le HCR fera le bilan de l'utilisation d'ActivityInfo dans le contexte de l'intervention en Syrie afin d'évaluer la possibilité d'étendre son utilisation ou d'intégrer ses principales fonctions à d'autres systèmes de l'Organisation.

*Entité responsable* : Division de l'appui aux programmes et de la gestion  
*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**383. Au paragraphe 56, le Comité a recommandé au HCR de faire réaliser une évaluation technique indépendante du programme afin d'en présenter les résultats avant la fin de 2014, compte tenu de l'ampleur de son programme d'assistance en espèces en Jordanie, et sachant qu'il était prévu de l'étendre à d'autres pays.**

384. Le HCR a commandé une étude des effets de l'assistance en espèces sur la réduction des mécanismes de survie nuisibles chez les Syriens réfugiés dans quatre pays de la région, qui sera terminée à la fin de 2014. Il a également commandé une évaluation de l'intervention globale auprès des réfugiés syriens de Jordanie et du Liban, qui fera l'objet d'un rapport d'ici la fin de l'année 2014. D'autres acteurs de l'action humanitaire (entités internationales ou organisations non gouvernementales) ont également fait réaliser en Jordanie en 2014 de nombreuses évaluations et études au sujet des programmes d'assistance en espèces et de leurs retombées. Le Haut-Commissariat souhaiterait examiner l'ensemble des données issues de ces évaluations et études et les utiliser pour mettre au point, si nécessaire, une évaluation globale axée particulièrement sur les domaines qui ont pu être oubliés par ces études afin de faire des économies et d'éviter les chevauchements. Par la suite, il réfléchira à la possibilité d'évaluer le programme d'assistance en espèces de Jordanie en 2015.

*Entité responsable* : Division de l'appui aux programmes et de la gestion  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**385. Au paragraphe 61, le Comité a recommandé un examen régulier des stocks détenus dans les entrepôts mondiaux et locaux afin de s'assurer que leur niveau reste approprié pour éviter le surstockage et conserver une certaine souplesse.**

386. Le HCR convient qu'il importe d'examiner périodiquement les stocks qu'il détient au niveau mondial et local, un principe que respectent les procédures en vigueur. Le Service de la logistique et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement examine chaque mois le niveau de stocks de tous les entrepôts et produit un rapport sur les articles dont la quantité pourrait dépasser la limite établie, c'est-à-dire sur l'excédent de marchandises par rapport aux quantités distribuées au cours des 12 derniers mois ou aux quantités distribuées en moyenne au cours des trois dernières années. Ce rapport est envoyé aux pays concernés pour examen et suite à donner, s'il y a lieu. La quantité d'articles à stocker en prévision des opérations d'urgence est calculée en fonction du nombre de personnes relevant de la compétence de l'entité, qui est difficile à prévoir dans les situations les plus instables. Pour ce qui est des stocks qu'il détient en Iraq, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, le HCR avait certains articles en excédent au Liban parce que l'afflux de réfugiés y a été moins important que prévu. Entre temps, une grande partie de ce matériel a été envoyé en Iraq, où il est nécessaire, et on cherche

une solution semblable pour le reste des marchandises en trop. Le Haut-Commissariat compte ne plus avoir que des excédents de stock négligeables à partir de la fin de 2014.

*Entité responsable* : Division de la sécurité et des approvisionnements  
à assurer en situation de crise

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**387. Au paragraphe 76, le Comité a recommandé que le HCR modifie ses orientations sur la planification comme suit : a) demander aux bureaux de pays de mentionner expressément les principales maladies dans leurs demandes de ressources au titre des programmes de santé; et b) rappeler aux bureaux de pays qu'ils sont libres d'utiliser des indicateurs autres que ceux liés aux priorités mondiales pour surveiller la situation sanitaire dans le pays.**

388. Le HCR fera en sorte que les prochaines instructions relatives à la planification tiennent compte de cette recommandation et comprennent des conseils sur le choix des partenaires pour les questions sanitaires.

*Entité responsable* : Division de l'appui aux programmes et de la gestion

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**389. Au paragraphe 80, le Comité a recommandé au HCR d'étoffer ses fiches de synthèse annuelles sur la santé publique, la santé procréative et le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, en fournissant deux fois par an et pour chaque camp des informations sur le lien entre les indicateurs de santé et les ressources utilisées dans ce domaine.**

390. Le HCR appuiera l'élaboration de bilans semestriels sur la situation des pays en matière de santé publique, de santé reproductive et d'eau, d'assainissement et d'hygiène qui serviront à l'examen à mi-parcours de l'affectation des ressources budgétaires à l'échelon national. Il continuera de produire chaque année des fiches d'information sur la santé publique dans les pays à partir des données de son système Twine (un portail en ligne de gestion et d'analyse de données de santé publique collectées lors des interventions en faveur des réfugiés) et d'analyser les données passées et actuelles afin d'en dégager l'évolution des dépenses relatives aux programmes sanitaires. Les ateliers régionaux comprendront une séance de formation au programme destinée à préparer des spécialistes nationaux de la santé publique à utiliser les données sur la santé afin de comparer les résultats obtenus à ceux qui étaient prévus au budget.

*Entité responsable* : Division de l'appui aux programmes et de la gestion

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

**391. Au paragraphe 83, le Comité a recommandé au HCR d'évaluer les résultats des programmes de surveillance menés à titre d'essai à Kuala Lumpur et au Liban pour comprendre les réfugiés qui n'utilisent pas les installations sanitaires du HCR et planifier des interventions appropriées, et d'envisager, le cas échéant, de les étendre à l'ensemble de son réseau.**

392. Le HCR réalise actuellement une enquête d'évaluation de l'utilisation des dispositifs sanitaires auprès des ménages de Jordanie et du Liban. Les résultats de cette enquête lui permettront de déterminer, en novembre 2014, les outils à utiliser pour contrôler l'accès aux soins de santé hors des camps.

*Entité responsable* : Division de l'appui aux programmes et de la gestion  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**393. Au paragraphe 86, le Comité a recommandé au HCR d'établir, à l'intention des équipes de pays, des directives générales concernant les critères de rapport coût-efficacité pour les services de santé afin de faciliter la prise de décisions et l'affectation des ressources dans les programmes de santé.**

394. Le HCR établira à l'intention des équipes de pays des directives au sujet des critères de rapport coût-efficacité, comme l'a recommandé le Comité, en utilisant les données et recommandations internationales.

*Entité responsable* : Division de l'appui aux programmes et de la gestion  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**395. Au paragraphe 91, le Comité a recommandé au HCR d'affiner ses consignes générales concernant l'aiguillage des patients, en demandant aux bureaux de pays : a) de demander, dans les formulaires que les partenaires d'exécution remplissent pour leurs rapports mensuels, le nombre de patients orientés vers des soins de santé secondaires ou tertiaires et les coûts y afférents; b) de surveiller les variations des taux d'aiguillage au niveau local et d'étudier la situation en cas de tendances préoccupantes ou de résultats anormaux; c) d'exiger des partenaires qu'ils obtiennent l'approbation du HCR pour les cas dont le coût dépasse un certain seuil; et d) de recourir à des comités d'orientation médicale pour décider de manière cohérente et transparente quels cas à coût élevé devraient être pris en charge.**

396. Le HCR teste actuellement une base de données automatisée destinée à permettre de mieux contrôler les services dont bénéficient les patients aiguillés vers d'autres niveaux de soins en Éthiopie, en Jordanie, au Liban et au Soudan du Sud. Les résultats de ce test seront publiés d'ici à la fin de 2014 et une base de données

destinée à faciliter l'aiguillage des patients sera par la suite mise au point. Le Haut-Commissariat aidera les pays dans lesquels les soins secondaires ou tertiaires sont assurés par l'Organisation à se doter d'instructions permanentes propres assorties de comités d'orientation médicale, conformément aux recommandations et principes universels applicables.

*Entité responsable* : Division de l'appui aux programmes et de la gestion  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**397. Au paragraphe 93, le Comité a recommandé que le HCR cherche à établir un taux d'utilisation homogène des agents de santé dans tous les camps, grâce à un dosage approprié des mesures suivantes : a) transfert éventuel de certains postes d'agent de santé vers des camps de plus grande taille, et vers des fonctions autres que la gestion de la santé; b) orientation des nouveaux réfugiés vers les camps existants qui sont sous-utilisés; et c) regroupement des camps, en collaboration avec les autorités nationales, afin de fermer les camps plus petits dont le maintien à long terme ne serait pas justifié économiquement.**

398. Le HCR a publié en juillet 2014 une politique relative aux solutions autres que les camps. Par cette politique, il s'engage à chercher des solutions de rechange, à chaque fois que c'est possible, tout en veillant à ce que les réfugiés soient protégés et assistés efficacement et à ce qu'ils disposent de solutions. Cette politique recentre l'attention sur les réfugiés vivant dans des camps et étend les principaux objectifs de la politique relative aux réfugiés en milieu urbain à toutes les situations. Le Haut-Commissariat a élaboré les documents directifs ci-après conformément à la recommandation du Comité : a) stratégie mondiale pour la santé publique (2014-2018); b) directives sur la santé en milieu urbain; c) directives opérationnelles sur les régimes d'assurance maladie pour les réfugiés.

*Entité responsable* : Division de l'appui aux programmes et de la gestion  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Sans objet

**399. Au paragraphe 98 de son rapport, le Comité a recommandé que le HCR envisage d'appliquer plus largement son système de tableau de bord des résultats en matière de santé dans l'ensemble du réseau des bureaux de pays. Il devrait veiller, dans chaque centre de santé où il utilise le tableau de bord prospectif, à élaborer conjointement avec le partenaire d'exécution un plan d'action pour améliorer les résultats et vérifier régulièrement que la situation s'améliore. Il devrait indiquer dans son rapport d'activité semestriel les résultats obtenus par rapport aux chiffres du tableau de bord prospectif, et choisir ses partenaires d'exécution du secteur de la santé sur la base de cette comparaison.**

400. Le HCR développe actuellement son tableau de bord prospectif pour ajouter un nouveau module sur la santé en matière de procréation et le VIH. Sur la base de la

mise en œuvre opérationnelle de cet instrument, il établira une feuille de route dans le système Twine pour son déploiement à plus grande échelle et l'amélioration des mécanismes d'échange et de communication d'informations aux niveaux des pays, des régions et des bureaux. Cela permettra d'assurer un suivi systématique de l'utilisation du tableau de bord prospectif au niveau des pays. Grâce à l'échange et à la communication automatiques des informations, les données produites à l'aide de cet instrument seront incorporées dans les évaluations à mi-parcours et de fin d'année. À l'échelon des pays, le tableau de bord prospectif peut être utilisé par les administrateurs des programmes et les responsables de la gestion pour suivre l'exécution des programmes et constituer une source d'informations utiles pour le comité de sélection des partenaires. Il présente également une utilité pour les partenaires en tant qu'outil de suivi des résultats.

*Entité responsable* : Division de l'appui aux programmes et de la gestion

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**401. Au paragraphe 101 de son rapport, le Comité a recommandé que le HCR publie de nouvelles directives pour préciser les situations qui se prêtent mal à la conclusion d'accords avec des partenaires d'exécution et où la passation de marchés pourrait être plus appropriée.**

402. Le HCR établira et diffusera des directives pour préciser les situations dans lesquelles les activités doivent être exécutées par des organisations partenaires à but non lucratif ou directement par des prestataires du secteur privé et mieux définir les critères à prendre en compte. L'objet des activités à exécuter et les besoins opérationnels particuliers à satisfaire, en particulier pendant les opérations d'urgence, seront des facteurs essentiels dans ce contexte. En outre, une procédure révisée concernant les achats effectués par les partenaires qui reçoivent des fonds du HCR est en cours d'élaboration et sera publiée sous peu.

*Entité responsable* : Division de la gestion financière et administrative

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Troisième trimestre de 2015

**403. Au paragraphe 105 de son rapport, le Comité, pour renforcer le processus de sélection des partenaires d'exécution, a recommandé que le HCR : a) renforce ses procédures de diligence raisonnable préalable à la sélection initiale des partenaires en incluant, le cas échéant, la vérification des références; et b) mette en place, en consultation avec d'autres organismes des Nations Unies et la communauté humanitaire dans son ensemble, des mécanismes d'échange d'informations sur les partenaires d'exécution.**

404. La déclaration des partenaires est la première étape de l'établissement d'une relation avec le HCR et d'une procédure globale de contrôle et d'agrément. Grâce à un nouvel outil baptisé « portail des partenariats », qui est en cours d'élaboration, le Haut-Commissariat établira une plateforme interactive sur Internet pour



l'enregistrement des partenariats. Ce portail, dont l'un des éléments est un questionnaire détaillé, fonctionnera comme une banque de données pour les profils des partenaires agréés, les types de partenariat, l'historique des relations antérieures avec le HCR et d'autres organismes des Nations Unies, le suivi des résultats obtenus et les accords conclus. Il permettra de gérer, de réexaminer et de mettre à jour les profils, ainsi que de sélectionner les entités, de les inscrire sur la liste ou de les radier, en procédant de façon systématique. Il facilitera également les échanges d'informations entre le HCR, les bureaux de pays et les autres parties concernées.

*Entité responsable* : Division de la gestion financière et administrative

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

## B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices antérieurs

405. L'annexe II au rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 (A/69/5/Add.6, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-dessous des indications sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, de l'application des 22 recommandations considérées par le Comité comme « en cours d'application » ou « non appliquées ». Les indications relatives à ces recommandations sont présentées dans le même ordre que dans l'annexe susmentionnée.

Tableau 24

### État d'avancement de l'application des recommandations remontant à des périodes financières antérieures et classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe II au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de la sécurité et des approvisionnements à assurer en situation de crise	12	6	6	6	–
Division de la gestion financière et administrative	6	1	5	5	–
Bureau exécutif et Groupe de la gestion globale des risques	2	–	2	2	–
Division de l'appui aux programmes et de la gestion	1	–	1	1	–

Entité responsable	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées	Recommandations		Délai fixé	Délai non fixé
			en cours d'application			
Service d'élaboration et d'évaluation des politiques	1	–	1		1	–
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>15</b>		<b>15</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>32</b>	<b>68</b>			

#### Rapport du Comité pour l'exercice clos le 31 décembre 2010<sup>19</sup>

406. **Au paragraphe 104, le HCR a accepté, comme le recommandait le Comité, de rétablir et de fixer solidement les principes énoncés dans ses propres directives en promulguant, au niveau des pays, une réglementation précisant clairement dans quelles circonstances les opérations de pays doivent normalement faire réaliser une évaluation des programmes et des projets, et imposant de planifier et de budgétiser explicitement l'évaluation au moment de la conception des projets.**

407. Le HCR procède actuellement à une révision des principes directeurs relatifs à l'évaluation, qui devrait être achevée d'ici à la fin de 2014 et qui donnera lieu à l'inclusion de dispositions pour la mise en place d'activités d'évaluation décentralisées. L'établissement d'un cadre normatif et réglementaire qui définira les critères à respecter et les procédures à suivre pour le choix et la conception des évaluations menées au niveau des pays et la répartition des travaux correspondants revêtira une importance capitale pour le succès de cette initiative. Il est prévu de confier cette tâche au Service d'élaboration et d'évaluation des politiques qui devrait également fournir une assistance technique et des directives aux bureaux de pays pour la préparation des évaluations et assumer des fonctions d'assurance qualité et de supervision. L'identification des ressources techniques et financières nécessaires pour appuyer les évaluations décentralisées sera un sujet essentiel dans les discussions à venir avec les cadres supérieurs, les bureaux et les divisions d'appui.

*Entité responsable* : Service d'élaboration et d'évaluation des politiques

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

408. **Le paragraphe 107 du rapport indique que le HCR a accepté, comme le Comité le recommandait, de fixer pour l'organisation dans son ensemble dans les meilleurs délais une méthode simple de gestion des risques en se basant sur les dispositions hiérarchiques en vigueur.**

409. Le HCR a adopté une politique de gestion globale des risques qui a pris effet au 1er août 2014. Elle sera réévaluée avant le 30 juin 2017, date à laquelle la définition des critères applicables à la gestion des risques sera examinée sur la base des données accumulées au cours de la période allant de 2014 à 2016. Une

instruction administrative détaillée décrivant les modalités de mise en œuvre sera publiée prochainement. Un cours d'apprentissage en ligne sur la gestion globale des risques est également en préparation et sera disponible dans le courant du quatrième trimestre de 2014. La première série d'évaluations des risques devrait être réalisée d'ici au 31 mars 2015.

*Entités responsables* : Bureau exécutif et Groupe de la gestion globale des risques

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Premier trimestre de 2015

**410. Au paragraphe 114 de son rapport, le Comité a recommandé que le HCR examine les différentes méthodes de suivi de projets employées dans l'ensemble de son réseau afin de recenser les meilleures pratiques se prêtant à une application plus large, et d'évaluer leur compatibilité avec sa stratégie informatique.**

411. En raison des difficultés rencontrées par le HCR dans la mise à niveau de son logiciel de gestion axée sur les résultats (Focus Client), des consultations ont été engagées en vue de déterminer si d'autres applications logicielles disponibles sur le marché pourraient offrir une solution à long terme pour assurer l'appui à la gestion organisationnelle actuellement fourni par l'intermédiaire du système Focus Client. Le renforcement des capacités opérationnelles en matière de suivi des projets fait partie des sujets abordés dans le cadre de ces discussions. Les données d'expérience recueillies sur l'application des méthodes de suivi des projets dans les contextes iraquien et syrien (dénommés ActivityInfo et ProjectInfo, respectivement) font actuellement l'objet d'une analyse pour dégager les principaux enseignements que l'on peut en tirer et déterminer si elles se prêtent à une application plus large.

*Entité responsable* : Division de l'appui aux programmes et de la gestion

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Premier trimestre de 2015

**412. Au paragraphe 117 de son rapport, le Comité a recommandé au HCR d'adopter pour la gestion de ses partenaires une méthode axée sur les risques qui énonce clairement les critères fixés et parte d'une évaluation objective et motivée des risques présentés par les partenaires, et de l'assortir de dispositions robustes permettant d'en contrôler l'application systématique par les bureaux de pays.**

413. À la suite de la recommandation des commissaires aux comptes, un plan de travail pluriannuel pour l'intégration de la gestion des risques et le renforcement des mécanismes de contrôle inclus dans le cadre de gestion des partenariats pour l'exécution des projets, qui comprend plusieurs phases, a été mis en place en 2011 et sa mise en œuvre devrait être achevée avant la fin de 2014. Ce plan de travail

<sup>19</sup> A/66/5/Add.5, chap. II.

progresses comme prévu. Des règles et des procédures relatives à la sélection et à la rétention des partenaires, ainsi que de nouveaux accords de partenariat types pour les projets, ont été publiés en 2013. Une nouvelle approche prévoyant une transition progressive vers un audit des projets axé sur les risques, approuvée par la direction en juillet 2014, sera appliquée à l'audit des projets pour l'année 2014.

*Entité responsable* : Division de la gestion financière et administrative  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**414. Le paragraphe 133 du rapport indique que le HCR a accepté, comme le Comité le recommandait, d'établir, lors de l'élaboration de sa nouvelle méthode de gestion et afin de contribuer à améliorer la permanence des méthodes, des listes types de points à vérifier à remettre aux agents sur le terrain afin de leur permettre de rendre compte en détail des visites qu'ils effectuent auprès des partenaires. Ces listes devraient mettre en vedette la nécessité d'une action ferme des bureaux de pays en cas de mauvais résultats des partenaires, et être assorties de l'obligation de joindre des pièces justificatives exhaustives à propos des mesures prises. Cette recommandation remplace la recommandation antérieure du Comité.**

415. Une note d'orientation sur la mise en place d'un suivi et d'une vérification axés sur les risques et d'une gestion des risques liés aux projets a été établie et ses dispositions sont actuellement appliquées à titre expérimental dans plusieurs pays, notamment en Jordanie et au Liban et dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Leur application devrait être généralisée d'ici à la fin de 2014.

*Entité responsable* : Division de la gestion financière et administrative  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

#### **Rapport du Comité pour l'exercice clos le 31 décembre 2011<sup>20</sup>**

**416. Le paragraphe 39 du rapport indique que le HCR a accepté, comme le Comité le recommandait, d'élaborer des définitions d'emploi appropriées et de privilégier le recrutement de personnel qualifié aux postes supplémentaires approuvés pour les finances et le contrôle des projets, et ce dès que possible.**

417. Depuis 2013, le Haut-Commissaire a approuvé la création de 50 postes dans les domaines des finances, de l'administration et du contrôle des projets afin de renforcer les capacités de gestion financière sur le terrain. Les définitions d'emploi de ces postes ont été révisées et le HCR a prévu de les pourvoir progressivement, en tenant compte des cycles budgétaires et des ressources disponibles. En outre, depuis 2012, pour améliorer les procédures de sélection et assurer le recrutement de personnel qualifié, le HCR utilise un système qui prévoit des évaluations

<sup>20</sup> A/67/5/Add.5, chap. II.

fonctionnelles pour les candidats à des postes d'administrateur dans les domaines des finances, de l'administration ou du contrôle des projets et l'approbation des candidatures par la Division de la gestion financière et administrative. Le profil établi pour les tâches liées à l'administration et aux finances est l'un des cinq profils associés à des fonctions qui ont été créés dans le cadre du programme de recrutement de spécialistes de l'action humanitaire aux classes de début dans la catégorie des administrateurs, lancé en 2013. Sur les 50 postes mentionnés ci-dessus, 24 ont été créés en 2013 et les 26 autres en 2014 dans le cadre de l'initiative de renforcement des capacités du HCR.

*Entité responsable* : Division de la gestion financière et administrative

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans objet

**418. Au paragraphe 46 de son rapport, le Comité a recommandé au HCR : a) de mettre en œuvre les contrôles financiers de haut niveau qui conviennent pour suivre les activités sur le terrain et de revoir le système de responsabilités existant pour s'assurer qu'il dispose d'un mécanisme de contrôle interne approprié et fonctionnel; et b) de comparer son système de responsabilités avec celui d'organisations décentralisées analogues, dans l'objectif de créer un cadre qui réponde aux besoins opérationnels tout en renforçant les mesures de responsabilisation et de contrôle.**

419. Le HCR a procédé à un examen de ses mécanismes de contrôle financier et, à la suite d'une comparaison et d'une référencement effectuées par un consultant par rapport à des organisations décentralisées analogues et d'une analyse des contrôles actuellement pratiqués, il a retenu le modèle du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission pour son dispositif de contrôle interne, le jugeant propre à lui permettre de concevoir et de maintenir des systèmes de contrôle interne de manière efficace et satisfaisante. Un dispositif de contrôle interne calqué sur le modèle retenu, et qui met l'accent sur les contrôles financiers, a été élaboré et est actuellement aux derniers stades de la procédure d'approbation par la direction avant d'être officialisé.

*Entité responsable* : Division de la gestion financière et administrative

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**420. Le paragraphe 120 du rapport indique que le HCR a accepté, comme le Comité le recommandait, de s'employer en priorité : a) à améliorer l'enregistrement des transactions dans son progiciel de gestion intégré par les équipes d'approvisionnement locales ou, si cela n'est pas possible, à charger de nouveau le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement d'assurer le suivi centralisé des expéditions pour donner des informations fiables quant au délai de livraison; b) à garantir la comparabilité des mesures de résultats gérées par le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement concernant les livraisons urgentes et celles concernant les livraisons non urgentes; c) à**

**préciser les compétences disponibles dans les indicateurs relatifs aux effectifs tenus par le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement; d) à transposer au niveau des pays les principaux indicateurs de résultats établis par le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour le HCR pour permettre aux bureaux de pays de rendre compte des résultats relatifs aux approvisionnements.**

421. Les dispositions suivantes ont été prises pour donner suite à cette recommandation : a) le HCR a nommé un spécialiste (hors classe) de l'approvisionnement chargé d'assurer le suivi centralisé des expéditions, qui a mis au point des indicateurs de résultats au regard desquels les prestations fournies par les quatre transitaires – en particulier la livraison dans les délais prescrits – sont mesurées. Les résultats font l'objet d'entretiens avec les transitaires lors de réunions périodiques; b) les délais de livraison effectifs et prévus sont relevés par le spécialiste de l'approvisionnement responsable du suivi des expéditions, qui établit des rapports périodiques; c) les compétences professionnelles du personnel chargé des approvisionnements ont été améliorées, notamment grâce à la fourniture d'avis techniques par la division compétente du siège pour les postes à pourvoir sur le terrain. Le Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement a contribué officiellement aux appréciations sur le comportement professionnel des spécialistes hors classe des approvisionnements dans les 20 opérations les plus importantes; d) et un système d'établissement de rapports ponctuels pour les opérations d'urgence a été mis en place afin de suivre les données pertinentes concernant les expéditions, telles que l'heure probable de livraison, l'heure effective de livraison et le montant des frais d'expédition. La présentation de l'information a été encore améliorée : des états mensuels indiquant l'évolution des flux et des stocks sont désormais établis pour compléter l'analyse des risques d'excédent dans les stocks.

*Entité responsable* : Division de la sécurité et des approvisionnements  
à assurer en situation de crise

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans objet

**422. Au paragraphe 130 de son rapport, le Comité a recommandé au HCR d'étudier la possibilité d'incorporer une analyse chiffrée de l'espace d'entreposage nécessaire pour toutes les grandes livraisons de produits non alimentaires et de matériel dans le module de gestion financière de son progiciel de gestion intégré.**

423. Outre les mesures signalées précédemment, le HCR a procédé à un examen de la structure de tous les entrepôts et amélioré certains aspects de leur gestion par rapport à 2013, tels que l'analyse des flux de marchandises en stock et des mouvements de conteneurs. Par ailleurs, une mission qui avait pour objet d'examiner la structure des entrepôts utilisés pour les opérations locales et de l'optimiser en fonction des besoins opérationnels a été effectuée en République démocratique du Congo. Une autre mission de même nature est prévue en Afrique de l'Ouest au quatrième trimestre de 2014. Le HCR s'emploie également à optimiser le nombre d'entrepôts qui sont gérés de façon centralisée.

*Entité responsable* : Division de la sécurité et des approvisionnements  
à assurer en situation de crise

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**424. Au paragraphe 138 de son rapport, le Comité a recommandé au Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement du HCR : a) d'établir, comme il l'envisageait, des informations fiables sur les prestations de fournisseurs, et ce, dès que possible; et b) d'utiliser systématiquement ces informations pour gérer les prestations des fournisseurs et les contrats, et de s'appuyer sur des observations factuelles pour adjuger les marchés.**

425. Le HCR évalue les prestations des fournisseurs en contrôlant le respect des dispositions arrêtées dans les accords-cadres et d'autres instruments contractuels au regard de la qualité, de l'efficacité des livraisons et de la conformité des prix. Des procédures sont en place pour maximiser le nombre de contrats examinés, et notamment pour assurer l'inclusion des marchés d'un montant élevé. Des formulaires d'évaluation ont été établis pour les fournisseurs de biens et de services et mis en ligne sur le site intranet du HCR. On s'est efforcé d'encourager l'utilisation systématique des formulaires par le personnel chargé des approvisionnements dans les opérations de pays.

426. On prend actuellement des mesures supplémentaires en vue d'améliorer les données recueillies sur les fournisseurs : les dates d'expédition sont incluses dans les bons de commande et font l'objet d'un suivi, et on se réfère à présent aux informations sur la qualité des prestations pour déterminer le volume des commandes passées avec les différents fournisseurs au titre des nouveaux accords-cadres.

*Entité responsable* : Division de la sécurité et des approvisionnements  
à assurer en situation de crise

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans objet

**427. Le paragraphe 142 du rapport indique que le HCR a accepté, comme le Comité le recommandait, d'éviter les activités redondantes ou divergentes entre les bureaux de pays en : a) définissant le type d'informations à recueillir et enregistrer pour suivre les prestations des fournisseurs pour ce qui est des délais de livraison et de l'exhaustivité et de la qualité des livraisons; b) concevant un modèle simple à utiliser par les groupes de l'approvisionnement pour consigner régulièrement ces informations.**

428. On se référera aux commentaires du HCR au paragraphe 425 ci-dessus en ce qui concerne la recommandation que lui avait faite le Comité au paragraphe 138 de son rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

*Entité responsable* : Division de la sécurité et des approvisionnements  
à assurer en situation de crise

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**429. Le paragraphe 149 du rapport indique que le HCR a accepté, comme le Comité le recommandait, de rappeler dans ses directives aux fonctionnaires de l'approvisionnement le principe de planification selon lequel les incertitudes qui entourent l'appel d'offres, la prestation des fournisseurs, la logistique, l'intervention du gouvernement et la participation de nombreux partenaires ont pour effet d'étendre les délais de livraison des fournitures médicales bien au-delà des attentes théoriques. Dans certains cas, les demandes de fourniture de biens devront être présentées très à l'avance.**

430. Les procédures opérationnelles permanentes relatives à l'offre et à la demande ainsi qu'à la planification du réapprovisionnement doivent être obligatoirement appliquées dans le cadre du processus de planification du HCR. Ces procédures régissent également la planification des fournitures médicales. Une page spéciale créée sur le site intranet du HCR contient des instructions sur la gestion des médicaments et des spécialistes de la santé publique assistent à des ateliers régionaux sur la rationalisation de la gestion des médicaments. Le HCR rappelle aux fonctionnaires de l'approvisionnement travaillant sur le terrain que la longueur maximale des délais de livraison pour les fournitures médicales est de quatre à six mois.

*Entité responsable* : Division de la sécurité et des approvisionnements  
à assurer en situation de crise

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**431. Le paragraphe 155 du rapport indique que le HCR a accepté la recommandation que le Comité lui a faite de modifier son manuel des achats de sorte que les équipes de l'approvisionnement des bureaux de pays soient tenues d'étudier périodiquement le marché local de services.**

432. Le manuel des achats du Haut-Commissariat comporte déjà une disposition prescrivant la réalisation d'études de marché, dans le chapitre consacré à la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Il mentionne également la nécessité d'établir des plans d'achat indiquant les hypothèses faites, les décisions prises et leurs justifications. L'examen des conditions du marché fait partie intégrante de la planification des achats.

*Entité responsable* : Division de la sécurité et des approvisionnements  
à assurer en situation de crise

*État d'avancement* : Appliquée



*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

#### **Rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2012<sup>21</sup>**

**433. Au paragraphe 57 de son rapport, le Comité a recommandé que le HCR renforce ses dispositifs de gestion des stocks afin de prendre des décisions plus éclairées concernant la reconstitution des stocks, notamment d'avertir les fonctionnaires chargés des approvisionnements que le niveau des stocks est passé en dessous du minimum fixé et d'orienter ces fonctionnaires vers les options de réapprovisionnement les plus efficaces.**

434. Cette recommandation est en voie d'application, comme prévu. Le HCR a établi de nouvelles procédures opérationnelles permanentes pour la planification des approvisionnements en produits d'urgence, y compris la programmation annuelle des achats à effectuer et la reconstitution des stocks. À compter de 2014, ces procédures doivent être obligatoirement appliquées dans le cadre du processus de planification et d'affectation des ressources du HCR.

*Entité responsable* : Division de la sécurité et des approvisionnements  
à assurer en situation de crise

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**435. Au paragraphe 59 de son rapport, le Comité a recommandé que, pour assurer une utilisation plus efficace des ressources, le HCR élabore un plan de constitution des stocks organisationnel, qu'il actualisera régulièrement et qui :**  
**a) tiendra compte des besoins locaux et des besoins gérés de manière centralisée en articles courants; et b) sera fondé sur l'expérience de la demande et sur les scénarios les plus probables, tout en veillant à maintenir le niveau requis des stocks de réserve.**

436. Le HCR a établi des procédures opérationnelles permanentes relatives à la planification de la chaîne d'approvisionnement qui doivent être obligatoirement appliquées dans le cadre du processus de planification et d'affectation des ressources à partir de 2014. La mise en œuvre de cette recommandation se poursuit et sera achevée d'ici à la fin de 2014 lorsque les procédures opérationnelles permanentes auront été incorporées dans le cycle de planification budgétaire pour 2015.

*Entité responsable* : Division de la sécurité et des approvisionnements  
à assurer en situation de crise

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

<sup>21</sup> A/68/5/Add.5, chap. II.

437. **Au paragraphe 68 de son rapport, le Comité a recommandé que le HCR :**  
**a) désigne un fonctionnaire principal chargé de la prévention des risques de fraude, doté d'un mandat clair en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre stratégique actualisé de lutte contre la fraude; b) effectue une évaluation complète des risques de fraude pour recenser les catégories principales de risques auxquelles il est exposé; et c) définisse le degré de tolérance vis-à-vis des différents types de risques de fraude qui ont été constatés.**

438. En juillet 2013, le HCR a publié un cadre stratégique révisé pour la prévention de la fraude et de la corruption, qui sera une source d'informations de référence transparente et simple à utiliser pour des actions de sensibilisation et de prévention qui permettront de réduire considérablement le nombre de cas de fraude et de corruption au sein de l'organisation. Le Contrôleur a été chargé de faire appliquer les dispositions énoncées dans ce document sous le patronage du Haut-Commissaire adjoint. À cette fin, le Contrôleur prendra des dispositions en vue d'assurer l'élaboration, en faisant appel à des concours extérieurs spécialisés, d'un plan concret axé sur les catégories principales de risques, notamment ceux afférents aux finances et aux achats, et prévoyant la mise en place de mécanismes de formation et de programmes de sensibilisation et de communication adaptés. Ce plan devrait être intégralement appliqué d'ici à la fin de 2015. Pour ce qui est de l'évaluation des risques, la politique de gestion globale des risques publiée en juillet 2014 prescrit que les entités du siège et les opérations sur le terrain doivent analyser les risques de fraude au moins une fois par an dans le cadre de l'évaluation des risques. Le degré de tolérance vis-à-vis des différents types de risques de fraude sera défini au moment de la fixation des critères pertinents pour l'ensemble des risques.

*Entités responsables :* Bureau exécutif et Groupe de la gestion globale des risques

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Quatrième trimestre de 2015

439. **Au paragraphe 76 de son rapport, le Comité a recommandé que le HCR demande à ses représentants dans les pays d'effectuer des évaluations de risques de fraude de la part des partenaires d'exécution dans le cadre de son approche générale fondée sur les risques.**

440. Le cadre stratégique révisé mentionné plus haut prescrit, entre autres choses, que les représentants du HCR doivent procéder à une évaluation exhaustive des risques de fraude, y compris ceux inhérents aux activités exécutées par l'entremise des partenaires. En outre, le Haut-Commissariat élabore actuellement une note d'orientation sur la gestion des risques liés aux projets qui comprendra de nouvelles directives pour l'évaluation des risques de fraude relatifs aux projets exécutés par des partenaires, la mise en place d'un système de contrôle approprié pour la prévention de la fraude et l'obligation faite au personnel des partenaires de mieux respecter les règles de déontologie. Le HCR a déjà inséré dans les accords de partenariat types relatifs aux projets des clauses précises et strictes sur les mesures anticorruption et antifraude qui, si elles ne sont pas respectées par les partenaires, peuvent entraîner la résiliation de l'accord.

*Entité responsable* : Division de la gestion financière et administrative  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

441. **Au paragraphe 82 de son rapport, le Comité a recommandé que le HCR :**  
**a) analyse les rapports d'activité semestriels en même temps que les rapports financiers afin de contrôler les coûts en fonction des activités menées et de mieux évaluer si le partenaire d'exécution est sur la bonne voie en ce qui concerne la réalisation des objectifs ou bien si le HCR doit intervenir; et b) lie plus étroitement l'échelonnement des paiements aux activités et aux prestations de services des partenaires prévues afin de réduire autant que possible les insuffisances ou les délais dans l'exécution des programmes dus aux fluctuations affectant le financement.**

442. Le HCR met actuellement au point un système de gestion financière qui doit permettre de lier les paiements effectués aux partenaires au taux d'exécution des activités prévues. Une société informatique a été chargée d'établir les modifications à apporter au progiciel de gestion intégré du HCR. Le nouvel outil devrait être mis à l'essai au cours du dernier trimestre de 2014 et déployé en 2015.

*Entité responsable* : Division de la gestion financière et administrative  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

443. **Au paragraphe 93 de son rapport, le Comité a recommandé au HCR :**  
**a) de mettre au point, d'ici à la fin de 2014, un manuel pour la gestion du parc de véhicules, qui regrouperait les mémorandums existants et comblerait les principales lacunes de couverture, et décrirait notamment les pratiques à suivre en matière de gestion du parc au niveau national; et b) de mettre en place une politique prévoyant qu'au niveau des pays, les parcs comptant plus de 30 véhicules soient gérés par des fonctionnaires possédant une qualification dans les domaines de la logistique et de la gestion des parcs de véhicules.**

444. L'élaboration d'un manuel portant sur la gestion du parc de véhicules et traitant de sujets tels que la nécessité de disposer de personnel qualifié pour la gestion de parcs dépassant une dimension déterminée est en bonne voie et devrait être achevée dans les délais prévus.

*Entité responsable* : Division de la sécurité et des approvisionnements  
à assurer en situation de crise  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

445. **Au paragraphe 94 de son rapport, le Comité a recommandé au HCR de mettre en place dans tous les bureaux de pays, d'ici à la fin de 2013, un outil**

**standard d'analyse de la consommation de carburant et des frais d'entretien des véhicules se présentant sous la forme soit d'un modèle de saisie relevant du projet de gestion du parc de véhicules mondial, soit d'une feuille de calcul autonome.**

446. Le HCR met en place un logiciel de gestion de parc automobile (FleetWave) qui lui permettra de suivre et d'analyser la consommation de carburant et les frais d'entretien, entre autres choses. Le module Carburant et Entretien fait actuellement l'objet d'une adaptation spécifique et sa mise en service est prévue pour 2015. Entre-temps, un système autonome sera mis en place, comme le Comité l'a recommandé. Une feuille de calcul a déjà été élaborée à cette fin et elle sera déployée dans les opérations avant la fin de 2014.

*Entité responsable :* Division de la sécurité et des approvisionnements  
à assurer en situation de crise

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Deuxième trimestre de 2015

**447. Au paragraphe 105 de son rapport, le Comité a recommandé au HCR de formuler, dans le nouveau manuel pour la gestion du parc de véhicules, des directives sur l'évaluation des solutions permettant d'éviter de confier l'entretien des véhicules à des garages éloignés, ce qui est susceptible de se traduire par la nécessité de parcourir des distances excessives, de longues durées d'immobilisation des véhicules et des frais de transport élevés. Ces directives devraient notamment imposer : a) de tester périodiquement les marchés locaux pour évaluer la disponibilité d'entreprises offrant des services d'entretien qui soient plus proches et répondent aux normes de qualité applicables; b) d'examiner périodiquement dans quelle mesure les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les partenaires d'exécution peuvent mettre en commun les services d'entretien auxquels ils font appel, en vue d'améliorer leur pouvoir de négociation ou d'inciter les entreprises fiables à offrir des services de proximité; et c) d'envisager de tenir un stock d'huile et de filtres au niveau des bureaux locaux afin que l'entretien courant (catégorie A) puisse être effectué sur le terrain.**

448. Le HCR applique une démarche globale pour donner suite à cette recommandation. Premièrement, il élabore un manuel sur la gestion du parc de véhicules, qui sera prêt au début de 2015. Deuxièmement, la question de la gestion des frais d'entretien et de réparation sera traitée lors d'une phase ultérieure du projet de gestion du parc de véhicules mondial, qui démarrera en 2015 et s'achèvera d'ici à la fin de 2016.

*Entité responsable :* Division de la sécurité et des approvisionnements  
à assurer en situation de crise

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Quatrième trimestre de 2016

449. Au paragraphe 109 de son rapport, le Comité a recommandé au HCR, dans le cadre du projet de gestion du parc de véhicules mondial, de faire figurer dans le manuel pour la gestion du parc de véhicules une partie portant sur la sûreté des véhicules qui : a) soulignerait la nécessité d'une gestion proactive de la sûreté des véhicules dans les bureaux de pays; et b) exigerait une analyse trimestrielle de la performance des chauffeurs sur la base de données de suivi obtenues par satellite, qui porterait notamment sur les excès de vitesse (vitesse de pointe et vitesse moyenne), les temps de conduite excessifs et l'utilisation des véhicules en dehors des heures de travail.

450. Le manuel pour la gestion du parc de véhicules que le HCR élabore actuellement comprend un chapitre consacré à la sécurité des véhicules. En outre, le HCR installe des dispositifs de suivi dans tous les véhicules dans le cadre du plan de gestion du parc de véhicules à l'échelle mondiale, qui remplace le système de gestion décentralisée sur le terrain. Tous les véhicules du HCR devraient être visés par ce plan d'ici à la fin de 2018 et donc munis de dispositifs de ce type. Dès qu'un nombre suffisant de véhicules auront été équipés de dispositifs de suivi dans un pays, les rapports recommandés par le Comité seront disponibles dans ce pays. La plupart des véhicules du HCR devraient être équipés d'ici à la fin de 2015.

*Entité responsable* : Division de la sécurité et des approvisionnements  
à assurer en situation de crise

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

## X. Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement

### A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013<sup>22</sup>

451. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 25

#### État d'avancement de l'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>		<i>Délai non fixé</i>
				<i>Délai fixé</i>		
Bureau des opérations	3	–	1	2	2	–
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>33</b>	<b>67</b>		

<sup>22</sup> A/69/5/Add.7, chap. II.

452. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 26

**État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau des opérations	6	1	2	3	3	–
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>17</b>	<b>33</b>	<b>50</b>		

453. Le paragraphe 26 du rapport indique que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de demander aux fonctionnaires chargés de la gestion des fonds de suivre de près l'exécution du budget destiné aux projets pour veiller à ce que les dépenses afférentes aux projets correspondent aux montants approuvés à ce titre; b) de mieux contrôler l'utilisation des fonds destinés aux projets et de procéder à des rapprochements mensuels des comptes pour s'assurer que tout mouvement de fonds est dûment autorisé; et c) de travailler en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi pour améliorer les contrôles budgétaires dans le cadre du Système intégré de gestion – pour autant qu'il soit jugé utile de reconfigurer le système avant de le remplacer par le progiciel de gestion intégré Umoja.

454. Cette recommandation est en partie liée à ce que le Comité juge être une défaillance du Système intégré de gestion, qui ne dispose pas de fonction de vérification des fonds disponibles pour les fonds de type 4. Le PNUE ne juge pas utile de reconfigurer le Système intégré de gestion à ce stade, puisqu'il sera bientôt remplacé par Umoja.

*Entité responsable* : Bureau des opérations

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

455. Au paragraphe 31 de son rapport, le Comité a recommandé au PNUE : a) de mettre en place une base de données bien pensée afin d'assurer un contrôle et un suivi adéquats des informations relatives à ses partenaires de réalisation; et b) de conserver une trace suffisante des avances consenties aux partenaires de réalisation.

456. Les données relatives à chacun des partenaires de réalisation du PNUE sont enregistrées dans le Système intégré de gestion, y compris l'état des avances qui leur ont été consenties. Le PNUE continuera d'utiliser les derniers rapports produits à partir du Système intégré de gestion et compte que la mise en service d'Umoja permettra d'améliorer le suivi des partenaires et de leurs activités.

*Entité responsable* : Bureau des opérations  
*État d'avancement* : Non acceptée  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Sans objet

**457. Au paragraphe 36 de son rapport, le Comité a recommandé au PNUE de renforcer les mesures visant à ce que les certificats qui n'ont pas encore été soumis le soient et de faire en sorte qu'à l'avenir tous les certificats d'audit soient présentés dans les délais fixés par les accords de coopération relatifs aux projets.**

458. Cette recommandation concerne les projets du PNUE qui sont financés par le Fonds pour l'environnement mondial. Le Comité a été informé que les certificats d'audit externe des partenaires de réalisation n'étaient pas toujours disponibles au mois de juin de l'année suivante. Des mesures concertées continuent d'être prises en vue d'obtenir les certificats dès que possible, comme en témoigne la proportion élevée de certificats qui ont été présentés dans les délais par le PNUE au cours des derniers exercices biennaux (plus de 90 %).

*Entité responsable* : Bureau des opérations  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Sans objet

**459. Le paragraphe 39 du rapport indique que le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, d'améliorer la planification des achats et de mettre en place un dispositif de contrôle et de suivi strict de la gestion des contrats en vue d'éviter autant que possible que des dossiers soient présentés a posteriori.**

460. À la suite de la publication par le PNUE de nouvelles directives, en mars 2013, le nombre de dossiers présentés a posteriori a sensiblement diminué.

*Entité responsable* : Bureau des opérations  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Sans objet

**461. Le paragraphe 45 du rapport indique que le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de trouver les causes des retards pris dans la finalisation des projets et d'y remédier de sorte que les comptes de tous les projets terminés sur le plan opérationnel soient clôturés dans un délai de 24 mois, conformément au manuel des projets du PNUE.**

462. Le PNUE s'emploie actuellement à remédier à ce problème dans le cadre d'une opération de nettoyage des données réalisée en prévision de la mise en service d'Umoja, le but étant de réduire au minimum le nombre de projets terminés qui seront transférés du Système intégré de gestion à Umoja. Il s'emploie également à

régler d'autres problèmes de procédure qui retardent la clôture des projets, comme la réception des rapports d'audit finals et le règlement des créances.

*Entité responsable* : Bureau des opérations  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

463. **Au paragraphe 54 de son rapport, le Comité a recommandé au PNUE, afin que celui-ci puisse communiquer comme il se doit l'information financière obligatoire et passer aux normes IPSAS sans heurt et dans les délais fixés, de revoir son plan de mise en œuvre des normes IPSAS et de s'atteler, à titre prioritaire, à :** a) inspecter le solde considérable d'engagements non réglés avant l'établissement d'états financiers à blanc; b) examiner ses créances anciennes en vue d'établir une provision pour créances douteuses; c) corriger les erreurs relevées concernant les biens durables; et d) coopérer étroitement avec le Siège de l'ONU en vue de rapprocher les informations relatives aux accords conclus avec les donateurs.

464. Le PNUE suit toutes les nouvelles directives publiées par le Siège de l'ONU concernant les procédures nécessaires pour que les états financiers de l'année se terminant le 31 décembre 2014 soient établis conformément aux normes IPSAS.

*Entité responsable* : Bureau des opérations  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

## **B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices antérieurs**

465. L'annexe au rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 (A/69/5/Add.7, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-dessous des indications sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, de l'application des neuf recommandations partiellement appliquées. Les indications sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe.



Tableau 27

**État d'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau des opérations	5	–	2	3	2	1
Bureau des opérations et Office des Nations Unies à Nairobi	3	–	1	2	2	–
Bureau des opérations et Département de la gestion	1	–	–	1	–	1
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>33</b>	<b>67</b>		

**Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009<sup>23</sup>**

466. Le paragraphe 38 du rapport indique que le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de continuer de préparer la mise en œuvre des normes IPSAS en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi; et b) d'indiquer quels sont ses besoins en ce qui concerne l'ajout de fonctions propres à Crystal dans le futur progiciel de gestion intégré du Secrétariat (Umoja).

467. Cette recommandation est en cours d'application dans le cadre du nettoyage des données et d'autres opérations réalisées en prévision de la mise en service d'Umoja.

*Entité responsable* : Bureau des opérations et Office des Nations Unies à Nairobi

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Premier trimestre de 2015

468. Au paragraphe 88 de son rapport, le Comité a recommandé que le PNUE, en collaboration avec l'administration du Siège de l'ONU, procède à un examen du traitement comptable de l'indemnité pour frais d'études.

469. Le traitement comptable de l'indemnité pour frais d'études dans les états financiers du PNUE pour 2014 sera conforme aux normes IPSAS, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

*Entité responsable* : Bureau des opérations

<sup>23</sup> A/65/5/Add.6, chap. II.

*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**470. Au paragraphe 112 de son rapport, le Comité a recommandé une nouvelle fois au PNUE de mettre au point un plan de financement pour ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, et de le soumettre à son conseil d'administration et à l'Assemblée générale pour examen et approbation.**

471. Le PNUE continuera de bénéficier des conseils du Bureau du Contrôleur au Siège de l'ONU en ce qui concerne le financement des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite.

*Entité responsable* : Bureau des opérations et Office des Nations Unies  
à Nairobi  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Sans limite de temps

**472. Le paragraphe 129 du rapport indique que le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, d'envisager de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS.**

473. La méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels dans les états financiers du PNUE pour 2014 sera conforme aux normes IPSAS, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

*Entité responsable* : Bureau des opérations  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**474. Le paragraphe 177 du rapport indique que le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de prendre les mesures suivantes, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : a) tirer parti de la mise en service prochaine du nouveau progiciel de gestion intégré pour éliminer les saisies de données relatives aux pièces de journal; et b) renforcer les mécanismes de contrôle interne applicables aux pièces de journal et aux personnes autorisées à effectuer des inscriptions à cet égard.**

475. Cette recommandation sera appliquée dans le cadre de la mise en service d'Umoja.

*Entité responsable* : Bureau des opérations et Office des Nations Unies  
à Nairobi  
*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011<sup>24</sup>**

476. Le paragraphe 46 du rapport indique que le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de continuer à examiner la nature des relations qu'il entretient avec chacune des structures responsables des accords multilatéraux sur l'environnement, en tenant dûment compte de ce que certaines ont déjà mis en œuvre des procédures susceptibles de les placer hors de son contrôle opérationnel et financier; et b) de déterminer, aux fins du passage aux normes IPSAS, si les structures responsables des accords multilatéraux sur l'environnement concernées demeurent sous son contrôle opérationnel et financier.

*Entité responsable* : Bureau des opérations  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Sans objet

477. Au paragraphe 66 de son rapport, le Comité a recommandé au PNUE d'examiner la possibilité de mettre en place des procédures qui permettent de réduire les risques de change, sous réserve des orientations données par le Siège de l'ONU et de l'examen des coûts et des avantages.

*Entité responsable* : Bureau des opérations  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Sans objet

478. Au paragraphe 69 de son rapport, le Comité a recommandé une nouvelle fois au PNUE de mettre au point un plan de financement pour ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, et de le soumettre à son conseil d'administration et à l'Assemblée générale pour examen et approbation. Il sait que le PNUE devra prendre l'avis du Siège de l'ONU sur cette question.

479. On se reportera aux observations que le PNUE a faites au paragraphe 471 ci-dessus au sujet de la recommandation que le Comité a formulée au paragraphe 112 de son rapport pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009.

*Entités responsables* : Bureau des opérations et Département de la gestion  
*État d'avancement* : En cours d'application

<sup>24</sup> A/67/5/Add.6, chap. II.

*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Sans limite de temps

480. Au paragraphe 76 de son rapport, le Comité a recommandé qu'en liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, le PNUE demande des éclaircissements au Siège de l'ONU sur les moyens de gérer les risques de change concernant tous les soldes importants dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis détenus dans le fonds de gestion centralisée.

*Entités responsables* : Bureau des opérations et Office des Nations Unies à Nairobi

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans objet

## XI. Fonds des Nations Unies pour la population

### A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'année terminée le 31 décembre 2013<sup>25</sup>

481. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 28  
**État d'avancement de l'application des principales recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau du Directeur exécutif	1	–	–	1	1	–
Division des services de gestion	1	–	–	1	1	–
Division des ressources humaines	1	–	–	1	1	–
Service des achats	1	–	–	1	1	–
Division des programmes et Division des services de gestion	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>100</b>		

<sup>25</sup> A/69/5/Add.8, chap. II.

482. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 29

**État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau du Directeur exécutif	3	–	–	3	3	–
Division des services de gestion	2	–	–	2	2	–
Division des ressources humaines	2	–	–	2	2	–
Service des achats	2	–	–	2	2	–
Division des programmes et Division des services de gestion	1	–	–	1	1	–
Division des programmes	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>100</b>		

483. **Au paragraphe 16, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a accepté les recommandations du Comité suivantes : a) faire en sorte que les activités des bureaux décentralisés couvrent l'évaluation des antennes, en veillant à ce que celles-ci respectent les obligations énoncées dans les directives du FNUAP relatives aux bureaux décentralisés; b) établir une description claire du rôle et des responsabilités des bureaux de pays et des bureaux décentralisés; et c) faire en sorte que les bureaux ne soient pas en sous-effectifs et fixer, à l'intention des personnes référentes, des objectifs de résultats et des critères de suivi et d'évaluation systématiques permettant de contrôler la qualité et la rapidité de l'exécution des tâches.**

484. Le FNUAP va entreprendre, d'ici à juin 2015, une évaluation complète de tous ses bureaux décentralisés par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et de ses bureaux de pays. Il s'agira en particulier d'examiner les dossiers énonçant les avantages et les inconvénients de chacun de ces bureaux qui avaient été approuvés lors de leur création.

*Entité responsable* : Bureau du Directeur exécutif

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

485. **Au paragraphe 21, le FNUAP a accepté la recommandation du Comité consistant à envisager d'harmoniser l'outil d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution et la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, l'objectif étant d'améliorer l'évaluation des partenaires d'exécution.**

486. Le FNUAP a engagé des discussions avec le PNUD et l'UNICEF pour examiner la possibilité de procéder aux dernières évaluations d'organismes en utilisant un outil d'évaluation unique à l'échelle du système des Nations Unies, qui s'inspirerait par exemple de l'outil d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution. Pour l'heure, seule l'évaluation de la gestion financière et des capacités d'achat des partenaires d'exécution est harmonisée, dans le cadre de la microévaluation que prévoit la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. L'outil d'évaluation des capacités des partenaires d'exécution utilisé par le FNUAP porte sur des domaines que ne couvrent pas la microévaluation, notamment la gestion des programmes, le suivi et les capacités techniques. D'autres organismes ont recours à des outils semblables pour évaluer certains de leurs partenaires d'exécution. Ils ont communiqué leurs évaluations et accepté d'envisager d'harmoniser le modèle de microévaluation en 2015 en y intégrant ces autres domaines d'évaluation.

*Entités responsables* : Division des programmes et Division des services de gestion

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**487. Au paragraphe 25, le Comité a recommandé au FNUAP de convenir avec ses partenaires qu'ils respectent les termes des accords conclus et de faire en sorte que les programmes de travail annuels soient signés avant la réalisation de nouveaux projets.**

488. Les règles et procédures révisées régissant l'élaboration et la gestion des programmes de travail soulignent la nécessité de faire signer les programmes de travail en temps voulu. Le système mondial d'élaboration de programmes qui doit être mis en service en novembre 2014 prévoit des points de contrôle supplémentaires.

*Entité responsable* : Division des programmes

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Premier trimestre de 2015

**489. Au paragraphe 30, le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce qu'il y ait dans les bureaux de pays un personnel adéquat apte à coordonner et à superviser leurs activités en pourvoyant d'urgence les postes restés vacants depuis longtemps, afin d'atteindre plus efficacement les objectifs liés à ses programmes.**

490. Pour réduire au minimum le taux de vacance de poste, le FNUAP a eu l'idée, en 2013, de présélectionner des candidats susceptibles de pourvoir les postes de direction essentiels afin de constituer une réserve dans laquelle puiser en temps voulu. Le Fonds a également recours aux services de chasseurs de têtes pour trouver rapidement des candidats de haut niveau capables de pourvoir les postes de direction devenus vacants. Par ailleurs, la Division des ressources humaines s'engage à

donner suite aux recommandations formulées par l'équipe de consultants en gestion du PNUD, un réseau de conseillers internes qui fournissent des avis au PNUD et aux autres fonds et programmes des Nations Unies pour les aider à surmonter leurs difficultés organisationnelles et à améliorer leur efficacité, le but étant de réviser la procédure de recrutement du FNUAP afin de la rendre plus efficace.

*Entité responsable* : Division des ressources humaines

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Premier trimestre de 2015

**491. Au paragraphe 34, le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de se conformer au guide du recrutement et : a) de veiller à ce que les contrats de louage de services ne soient pas utilisés comme substituts des contrats à durée déterminée; b) de veiller à ce que les contrats de louage de services ne soient pas conclus pour une durée dépassant celle stipulée dans le mode d'emploi de ce type de contrats; et c) de reconfigurer l'outil en ligne de manière que le travail des titulaires d'accords de louage de services particuliers et de contrats de louage de services puisse être évalué dans les délais prescrits.**

492. Les données relatives aux titulaires de contrats de louage de services sont actuellement importées dans le module d'Atlas consacré à la gestion du capital humain. Ces contrats étant gérés, à l'échelle locale, par les dirigeants du FNUAP, et administrés par le PNUD, les deux organismes examineront ensemble la possibilité de permettre aux dirigeants du Fonds d'accéder à ces données afin de mieux gérer l'octroi de contrats de louage de services, en concertation avec les bureaux extérieurs du Programme. Par ailleurs, la Division des ressources humaines du FNUAP transmettra aux bureaux de pays du Fonds le nouveau manuel du PNUD consacré aux contrats de louage de services, et réglera les problèmes concernant l'utilisation de ces contrats qui ont été signalés.

*Entité responsable* : Division des ressources humaines

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**493. Au paragraphe 39, le Comité a recommandé au FNUAP d'utiliser dûment l'outil conçu pour l'évaluation des fournisseurs et de veiller à ce que ses bureaux de pays évaluent les prestations des fournisseurs de biens et de services auxquels ils ont passé des commandes d'une valeur de moins de 50 000 dollars afin de repérer les irrégularités et d'apporter des améliorations.**

494. Les procédures d'achat du FNUAP stipulent que tous les contrats de livraison de produits de santé procréative essentiels passés avec des fournisseurs liés par des accords à long terme, quelle que soit leur valeur, ainsi que les contrats d'une valeur supérieure ou égale à 50 000 dollars, devaient obligatoirement faire l'objet d'une évaluation. Le Service des achats s'engage à procéder, d'ici à la fin de 2014, à une analyse destinée à déterminer un seuil réaliste à fixer aux bureaux de pays ainsi que les outils à utiliser pour suivre et évaluer les achats d'une valeur inférieure à ce

seuil. En fonction des résultats de cette analyse, le Service fera figurer le seuil recommandé aux bureaux de pays, ainsi que des informations sur les systèmes d'information et de suivi, dans la prochaine version des procédures d'achat du FNUAP, qui doit paraître en 2015.

*Entité responsable* : Service des achats  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**495. Au paragraphe 44, le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de collaborer avec les autres organismes des Nations Unies pour établir des accords à long terme pour la fourniture des services demandés régulièrement par les bureaux extérieurs.**

496. Les procédures d'achat du FNUAP (sect. 14, sur la coopération) fournissent des directives précises sur la coopération avec les autres organismes, en particulier en ce qui concerne la création et l'utilisation de contrats. Par ailleurs, des directives actualisées relatives aux achats groupés effectués au sein du système des Nations Unies ont été publiées en 2012 par le réseau de fournisseurs du Comité de haut niveau sur la gestion. Toutes les équipes de pays des Nations Unies peuvent s'y référer pour renforcer leur coopération dans le domaine des achats, que ce soit en concluant de nouveaux accords à long terme, en se greffant à des accords existants ou en utilisant les services d'achat d'un autre organisme des Nations Unies. Dans le cadre de la deuxième phase du projet d'harmonisation que le FNUAP conduit actuellement, des ateliers de renforcement des capacités destinés à apprendre aux responsables des achats de tous les organismes des Nations Unies à harmoniser les achats ont été organisés et continueront de l'être dans tous les lieux d'affectation. Le recueil de bonnes pratiques en matière de partage et d'utilisation d'accords à long terme élaboré par l'équipe chargée de conduire la deuxième phase du projet est actuellement examiné par le réseau de fournisseurs. Une fois ce recueil approuvé, tous les lieux d'affectation de l'ONU pourront l'appliquer pour harmoniser les conditions de leur collaboration dans le cadre des accords à long terme en vigueur. Dans l'intervalle, c'est le Service des achats qui aide les bureaux de pays du FNUAP à comprendre comment partager et utiliser ces accords.

*Entité responsable* : Service des achats  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**497. Au paragraphe 47, le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de recenser les besoins de formation des utilisateurs du système de gestion des stocks et de perfectionner leurs compétences aux fins d'une meilleure gestion des stocks et d'une meilleure communication de l'information sur les stocks.**

498. Le FNUAP a analysé les nouveaux besoins en matière de formation à la gestion des stocks et à la communication d'information sur les stocks, et conclu que



les activités de formation et d'appui devaient porter en priorité sur trois domaines. En conséquence, le FNUAP dispense actuellement une formation complète, à la fois en ligne et en classe (webinaires), à l'intention de tous les bureaux de pays concernés par la gestion et la distribution de produits de santé procréative.

*Entité responsable* : Division des services de gestion

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**499. Au paragraphe 50, le FNUAP a accepté, comme le Comité le recommandait, de redoubler d'efforts pour combler les déficits de financement des engagements au titre des avantages du personnel selon l'échéancier proposé.**

500. Le FNUAP reste, parmi les organismes des Nations Unies, celui qui a un des programmes les mieux financés. Il n'a de cesse de chercher des mesures originales pour mobiliser les fonds nécessaires. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que le FNUAP avait déjà mis en œuvre un plan quinquennal de financement afin de combler le déficit causé par les engagements au titre des avantages du personnel. La direction du FNUAP continuera à suivre la mise en œuvre de ce plan novateur, qui repose sur trois sources de financement : a) les intérêts perçus sur les fonds existants; b) les prélèvements sur les traitements (pourcentage); et c) les transferts discrétionnaires. En 2014, ces investissements seront gérés par un gestionnaire de fonds extérieur, dans le cadre d'une initiative menée conjointement par le PNUD, l'UNICEF et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Le FNUAP a révisé son Règlement financier et ses règles de gestion financière, qui prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014, de manière à faciliter les investissements dans un plus large éventail d'instruments financiers susceptibles de générer des profits plus élevés.

*Entité responsable* : Division des services de gestion

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Premier trimestre de 2015

**501. Au paragraphe 54, le Comité a recommandé au FNUAP de déterminer les raisons pour lesquelles l'application des recommandations était si lente, de mieux suivre les progrès accomplis et de bien en rendre compte à l'équipe de direction.**

502. Le FNUAP a examiné de près la suite donnée aux recommandations des auditeurs internes. En juillet 2014, le taux d'exécution de ces recommandations avait nettement augmenté. Le FNUAP s'engage à maintenir ce rythme.

*Entité responsable* : Bureau du Directeur exécutif

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

503. **Au paragraphe 58, le Comité a recommandé au FNUAP de déterminer les degrés d'assurance appropriés pour les unités administratives à haut risque ou à risque moyen et de doter ses services d'audit des ressources voulues pour leur permettre d'adapter leurs cycles d'audit aux degrés d'assurance choisis.**

504. Le FNUAP entreprend une étude visant à déterminer les degrés d'assurance adaptés à ses unités administratives, compte tenu de sa propension au risque et des difficultés qu'il rencontre dans la conduite de ses programmes et de ses opérations, en comparaison avec les organismes des Nations Unies dotés de structures semblables à l'échelle mondiale. En fonction des résultats de cette étude, il adaptera ses cycles d'audit et donnera les moyens voulus à ses auditeurs internes, en concertation avec le Conseil d'administration.

*Entité responsable* : Bureau du Directeur exécutif  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

## **B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices antérieurs**

505. L'annexe au rapport du Comité sur l'année terminée le 31 décembre 2013 (A/69/5/Add.8, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. On trouvera ci-dessous des indications sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, de l'application des 11 recommandations en cours d'application. Les indications sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe.

Tableau 30

**État d'avancement de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs et classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'année terminée le 31 décembre 2013**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau du Directeur exécutif	3	–	–	3	3	–
Division des ressources humaines	3	–	–	3	3	–
Division des services de gestion	2	–	–	2	2	–
Service des achats	2	–	–	2	2	–

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureau du Nigéria	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>11</b>	–	–	<b>11</b>	<b>11</b>	–
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	–	–	<b>100</b>		

### Rapport du Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009<sup>26</sup>

**506. Au paragraphe 215, le bureau du Nigéria a accepté, comme le recommandait le Comité, de respecter la règle de gestion financière 114.4 c) du FNUAP concernant les paiements effectués sans document d'engagement de dépenses.**

507. Le bureau du Nigéria a montré au Comité, justificatifs à l'appui, que les paiements faisaient l'objet d'une certification de l'agent certificateur, que les demandes étaient nécessaires et que les biens reçus étaient conformes aux spécifications. Il a également prouvé qu'il détenait des pièces justificatives, comme les copies des factures attestant des paiements effectués par les fournisseurs. Toutefois, un audit interne effectué récemment au bureau du Nigéria a révélé que certains paiements continuaient de présenter des anomalies. Par conséquent, la présente recommandation n'est pas encore entièrement appliquée et sera traitée en même temps que les autres recommandations issues de l'audit interne.

*Entité responsable :* Bureau du Nigéria

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Quatrième trimestre de 2014

**508. Au paragraphe 262, le FNUAP a accepté la recommandation du Comité l'invitant à mettre à jour les données du module de gestion des actifs du système Atlas en y ajoutant l'emplacement exact de chaque bien, conformément à sa politique de gestion des actifs.**

509. Au mois d'avril 2014, 56 biens du FNUAP sur un total d'environ 10 000, soit 0,5 %, n'étaient associés à aucun emplacement, ce qui est considéré comme une marge acceptable. Ce taux s'explique en partie par le fait que certains biens acquis récemment par des unités administratives n'ont pas encore été affectés à une destination finale. Compte tenu du délai qui existe entre la réception d'un bien et son affectation définitive à un emplacement ou à une personne, il n'est pas possible que tous les biens soient associés à un emplacement à un moment donné. La Division des services de gestion analyse les biens qui ne sont associés à aucun emplacement afin de vérifier qu'il s'agit bien d'acquisitions récentes et non de biens insuffisamment contrôlés. Ce faisant, elle entend rassurer le Comité en lui prouvant que les biens sans affectation ne le restent que pendant une durée très limitée, après leur réception.

<sup>26</sup> A/65/5/Add.7, chap. II.

*Entité responsable* : Division des services de gestion  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**Rapport du Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**<sup>27</sup>

510. **Au paragraphe 83, le Comité a recommandé au FNUAP : a) de définir clairement dans quelle mesure les bureaux régionaux devaient exercer un contrôle sur les bureaux de pays; b) de fournir aux bureaux régionaux le personnel et les outils nécessaires pour leur permettre d'exercer ces fonctions de contrôle; et c) d'élaborer et de mettre en œuvre un système d'évaluation des performances qui permette de mesurer l'efficacité et les résultats des bureaux régionaux.**

511. Le FNUAP revoit actuellement son manuel d'organisation, dont il présentera une version provisoire au Comité exécutif, pour qu'il l'approuve, au quatrième trimestre de 2014. Cette nouvelle mouture du manuel devrait traiter des points faibles des bureaux de pays et du problème du contrôle qu'exerce sur eux les bureaux régionaux. Tous les bureaux régionaux ont été étoffés, par le recrutement d'agents chargés de la mobilisation de ressources et de la communication. Dans le cadre de cet effort, les bureaux régionaux recrutent également des partenaires stratégiques dans le domaine des ressources humaines. Le nouveau système de planification, de suivi et de communication des résultats devrait permettre à l'ensemble des unités administratives du FNUAP (y compris des bureaux régionaux et des bureaux de pays), de planifier, suivre et communiquer leurs résultats de manière normalisée. Conformément à l'objectif énoncé dans le plan stratégique du Fonds, ce système permettra de disposer d'un cadre intégré de résultats. Il remplacera les systèmes de communication des résultats existants, dont il assumera toutes les fonctions.

*Entité responsable* : Bureau du Directeur exécutif  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

512. **Au paragraphe 84, le Comité a recommandé au FNUAP de remédier aux faiblesses de l'architecture de ses bureaux régionaux, comme l'a préconisé la Division des services de contrôle interne.**

513. On se reportera aux observations formulées plus haut par le FNUAP au sujet de la recommandation figurant au paragraphe 83 du rapport du Comité pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2011.

*Entité responsable* : Bureau du Directeur exécutif  
*État d'avancement* : En cours d'application

<sup>27</sup> A/67/5/Add.7, chap. II.

*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

**514. Aux paragraphes 91 et 92, le Comité a recommandé à nouveau au FNUAP de respecter ses politiques et procédures d'évaluation des prestations des fournisseurs. Il lui a par ailleurs recommandé d'accélérer la correction des erreurs système (bogues) de l'outil d'évaluation des fournisseurs.**

515. Le FNUAP a mis son outil de mesure des résultats en service en 2011 pour évaluer les prestations des fournisseurs dans l'ensemble de l'organisation. Toutefois, il n'a pas pu l'exploiter pleinement à cause de défauts du système. Tous ces défauts ont été corrigés fin 2013, date où une version actualisée du système a été mise en service. Depuis, toutes les unités administratives sont en mesure d'utiliser cet outil. Depuis 2011, le Service des achats utilise régulièrement la fonction de communication des résultats de cet outil pour vérifier que les bureaux de pays et les services du siège n'omettent pas d'évaluer les prestations de leurs fournisseurs, comme ils y sont tenus. Le Service des achats rappelle sans cesse aux unités administratives de s'acquiescer de cette obligation. Par ailleurs, il élabore actuellement une liste récapitulative destinée à informer sur le respect, par les bureaux de pays, des règles fondamentales relatives aux achats, en indiquant notamment s'ils procèdent ou non à l'évaluation des prestations de leurs fournisseurs.

*Entité responsable* : Services des achats  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**516. Au paragraphe 147, le Comité a estimé que les conclusions de la Division des services de contrôle interne faisaient apparaître des insuffisances dans les domaines visés, et souligné que le FNUAP devait y remédier.**

517. Le FNUAP a pris plusieurs mesures pour analyser et renforcer les capacités des bureaux régionaux. Il a notamment : a) chargé une entreprise de conseil extérieure d'évaluer les moyens et les responsabilités de ses bureaux régionaux. Celle-ci s'est rendue dans deux bureaux régionaux puis a formulé un ensemble de conclusions et de recommandations; b) créé un nouveau bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest afin de faire mieux appliquer les recommandations; et c) étoffé les bureaux régionaux en y affectant notamment des conseillers régionaux en communication, des conseillers régionaux en mobilisation de ressources et des partenaires stratégiques dans le domaine des ressources humaines, le but étant de doter ces bureaux de moyens accrus dans ces domaines. Le FNUAP a à cœur de donner suite aux conclusions formulées par la Division des services de contrôle interne (aujourd'hui Bureau des services d'audit et d'investigation) dans les rapports d'audit interne qu'elle a établis sur les bureaux de pays, les bureaux régionaux et les méthodes de travail du Fonds. La direction du FNUAP est particulièrement attentive aux problèmes d'insuffisance des contrôles et de gestion des risques signalés dans les audits des bureaux de pays et aux recommandations issues des audits de 2011 sur la gouvernance et les marchés qui restent à appliquer.

*Entité responsable* : Bureau du Directeur exécutif  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

**Rapport du Comité pour l'année terminée le 31 décembre 2012<sup>28</sup>**

**518. Au paragraphe 24, le Comité a recommandé au FNUAP de prendre les mesures suivantes : a) examiner et réviser la politique et les procédures de gestion des biens durables afin de définir clairement la marche à suivre lorsque les immobilisations corporelles sont pleinement amorties; et b) examiner la durée de vie utile des immobilisations corporelles.**

519. En 2013, le FNUAP a analysé et examiné méthodiquement la durée de vie utile de ses immobilisations corporelles, par catégorie, à partir de données concernant aussi bien les actifs en service que les actifs désaffectés. À partir des résultats de ses travaux et des informations reçues des services de gestion des opérations, il a révisé la durée de vie estimative de ses actifs. Il a communiqué à l'avance au Comité des commissaires aux comptes son analyse et ses propositions. Depuis janvier 2014, le Fonds applique progressivement à ses biens leur nouvelle durée de vie utile. Dans l'intervalle, la version révisée de la politique de gestion des biens durables devrait être approuvée et prête à appliquer au cours du quatrième trimestre de 2014.

*Entité responsable* : Division des services de gestion  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

**520. Au paragraphe 45, le Comité a réaffirmé que le FNUAP devrait mieux surveiller l'octroi de contrats de louage de services et n'approuver les contrats de ce type que s'ils sont conformes à sa politique en la matière.**

521. Le FNUAP n'a pas encore réexaminé les règles qui régissent sa collaboration avec les consultants indépendants et les titulaires de contrats de louage de services. Il compte adapter cette politique à la nouvelle organisation du fichier de consultants, qui a été créé pour gérer leur recrutement, évaluer les intéressés à la fin de leur contrat et garder les meilleurs éléments. Même si le recrutement de consultants dans le cadre de contrats de louage de services était délégué aux dirigeants sur le terrain, le nouveau fichier de consultants permettrait à l'administration d'avoir accès à des informations complètes sur les consultants et de mieux contrôler l'utilisation de ce type de contrats. Le service juridique du FNUAP examine actuellement les règles en vigueur en matière de contrats de louage de services.

*Entité responsable* : Division des ressources humaines  
*État d'avancement* : En cours d'application

<sup>28</sup> A/68/5/Add.7, chap. II.

*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

**522. Au paragraphe 49, le FNUAP a souscrit à la recommandation que lui a faite le Comité de se conformer à la politique applicable aux contrats de louage de services en évaluant la performance du fonctionnaire concerné deux mois avant l'expiration de son contrat et en justifiant s'il y a lieu le renouvellement de son engagement.**

523. Le PNUD et le FNUAP continuent, en partenariat, à importer les données relatives aux contrats de louage de services dans le module du système Atlas consacré à la gestion du capital humain. Au mois de juillet 2014, c'était déjà chose faite pour 101 bureaux de pays. Les contrats de louage de services étant gérés à l'échelle locale, il faudra bientôt que le FNUAP et le PNUD examinent ensemble la possibilité de permettre aux dirigeants du Fonds d'accéder à ce module afin de mieux gérer l'octroi de contrats de louage de services, en concertation avec les bureaux extérieurs du Programme, puisque c'est le PNUD qui administre ces contrats pour le compte du FNUAP. La Division des ressources humaines continuera à importer dans le système Atlas les données relatives aux titulaires de contrats de louage de services que détiennent les bureaux de pays. Par ailleurs, elle donnera à ces derniers accès au nouveau manuel du PNUD consacré à ce sujet et réglera les problèmes relevés par le Comité sur l'utilisation de ces contrats.

*Entité responsable* : Division des ressources humaines  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

**524. Au paragraphe 59, le FNUAP a souscrit aux recommandations suivantes du Comité : a) améliorer sa politique en matière de congés en définissant clairement la répartition des rôles et les limites applicables, afin de permettre au siège de surveiller comme il convient l'approbation et l'octroi de congés spéciaux; et b) faire en sorte que les informations sur les congés spéciaux saisies dans le système Atlas soient plus complètes et comportent la durée de ces congés et les motifs de leur octroi.**

525. La politique du PNUD relative aux congés spéciaux, qui s'applique également au FNUAP, définit clairement les voies hiérarchiques à suivre pour l'approbation de ce type de congés. Par ailleurs, le FNUAP a complété les informations sur les congés spéciaux saisies dans le système Atlas en précisant la durée de ces congés et les motifs de leur octroi. Le rapport ainsi élaboré a été mis à l'essai à l'aide d'un modèle. Au cours de cette phase d'essai, le FNUAP a noté que le système Atlas avait des limites qui compromettaient l'application du rapport sur les congés spéciaux. Il étudie actuellement des moyens de remédier à ce problème.

*Entité responsable* : Division des ressources humaines  
*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**526. Au paragraphe 67, le FNUAP a souscrit à la recommandation que lui a faite le Comité de renforcer les mécanismes de suivi et d'examen des marchés compte tenu des facteurs de risque et des éléments influant sur les coûts, en augmentant la fréquence des examens du fonctionnement des services s'occupant des demandes d'achat.**

527. Le Service des achats élabore actuellement une liste récapitulative destinée à informer sur le respect, par les bureaux de pays, des règles fondamentales relatives aux achats. Ce tableau de bord permettra notamment de voir les avis d'adjudication des marchés publiés sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, le stade de l'évaluation des prestations des fournisseurs, les certifications émanant de l'Institut agréé des achats et des approvisionnements, le nombre de demandes d'autorisation présentées a posteriori, et la confirmation de la réception physique des biens. Les représentants du FNUAP dans les pays devront prouver, à intervalles réguliers (en milieu ou en fin d'année, par exemple), qu'ils respectent les règles énoncées dans la liste, et les bureaux régionaux seront chargés de contrôler si c'est bien le cas. Par ailleurs, le personnel et les responsables de l'équipe du Service des achats procèdent à divers contrôles. Ainsi, si l'achat porte sur un montant supérieur à 100 000 dollars, le Service des achats doit examiner et préapprouver toute demande émanant du bureau de pays avant de la publier. Par ailleurs, le Service des achats va utiliser le système en ligne du comité de contrôle des marchés dont se sert le PNUD, qu'on appelle aussi outil de gestion des marchés, des biens et des achats, pour examiner les procédures d'appels d'offres et approuver les accords au niveau local (ce système est l'équivalent du système du comité de contrôle des marchés en place au siège). Ce système ne sera officiellement mis en service qu'après que le PNUD et le FNUAP auront conclu un accord de prestation de services, au troisième trimestre de 2014. Il devrait être mis en service dans l'ensemble des bureaux de pays du FNUAP au cours du quatrième trimestre de 2014. Cet outil comporte une fonction de communication d'information qui devrait permettre au Service des achats d'avoir une vue d'ensemble des demandes présentées par tous les bureaux de pays. Jusqu'à présent, les essais auxquels il a été soumis au sein du Service des achats et dans cinq pays pilotes se sont révélés concluants. Par ailleurs, dès que les procédures d'achat auront été révisées, d'ici à septembre 2014, le Service des achats prendra les fonctions du secrétaire du comité d'examen. Le Service des achats veillera, en coopération avec le Service de l'information de gestion, à ce que le système en ligne du comité d'examen des marchés que le siège utilise comprend bien des fonctions de communication d'information pour lui permettre d'utiliser les données du comité à des fins de gestion et, en conséquence, de renforcer les mécanismes de contrôle et d'examen des achats dont se servent les bureaux de pays.

*Entité responsable* : Service des achats  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Premier trimestre de 2015



## XII. Programme des Nations Unies pour les établissements humains

### A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013<sup>29</sup>

528. On trouvera ci-dessous des indications sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, de l'application des principales recommandations.

Tableau 31  
État d'avancement de l'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations devenues caduques</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division des opérations	2	1	1	–	–	–
Service de l'économie	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>33</b>	<b>33</b>	<b>34</b>		

529. On trouvera ci-dessous des indications sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, de l'application de l'ensemble des recommandations.

Tableau 32  
État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations devenues caduques</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division des opérations	7	1	1	5	5	–
Services des relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources	1	–	1	–	–	–
Service de l'économie urbaine	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>11</b>	<b>22</b>	<b>67</b>		

530. Au paragraphe 14, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à continuer d'examiner sa stratégie de mobilisation des ressources afin d'inverser

<sup>29</sup> A/69/5/Add.9, chap. II.

**la tendance de financement constatée et de préserver sa capacité à s'acquitter à l'avenir des obligations de son mandat.**

531. On note une baisse des contributions non préaffectées en 2013, mais une augmentation des contributions préaffectées par rapport aux exercices précédents. ONU-Habitat a pris de nombreuses mesures pour renforcer ses systèmes et pratiques de mobilisation des ressources, notamment en adoptant une stratégie de mobilisation des ressources et en améliorant le système de gestion de l'information relative aux donateurs.

*Entité responsable :* Services des relations avec les donateurs  
et de la mobilisation des ressources

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Sans objet

**532. Au paragraphe 22, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à prendre des mesures visant à privilégier et accélérer le processus de nettoyage des données afin d'arrêter suffisamment tôt le montant définitif des soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS pour pouvoir établir les états financiers à blanc.**

533. ONU-Habitat et l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) ont achevé fin juillet 2014 l'important travail qu'ils ont effectué sur les soldes d'ouverture, à temps pour permettre l'établissement des états financiers à blanc en août 2014.

*Entité responsable :* Division des opérations

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Sans objet

**534. Au paragraphe 25, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à mettre au point, en amont de son prochain plan stratégique pour 2014-2019, une politique de gestion axée sur les résultats assortie d'un manuel de mise en œuvre précis décrivant les procédures de suivi et d'évaluation des résultats et d'établissement de rapports à ce sujet.**

535. ONU-Habitat, qui applique avec succès une politique de gestion axée sur les résultats depuis 2008, a accompli d'importantes avancées, comme l'a reconnu le Conseil d'administration dans sa résolution 24/15 de 2013 en priant le Directeur exécutif « de continuer de mettre l'accent sur les résultats afin d'atteindre les objectifs du programme ». La version définitive de cette politique est en cours d'élaboration.

*Entité responsable :* Division des opérations

*État d'avancement :* En cours

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Quatrième trimestre 2014

536. **Au paragraphe 29, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à améliorer son suivi de l'exécution du budget alloué aux projets en : a) mettant en place des dispositifs de contrôle fiables de l'utilisation des fonds alloués aux projets afin que ceux-ci soient réaffectés comme il se doit; et b) collaborant avec le Siège de l'Organisation pour remédier aux lacunes du contrôle budgétaire dans le Système intégré de gestion.**

537. ONU-Habitat a amélioré, en concertation avec l'ONUN, les dispositifs de contrôle des fonds disponibles pour pallier les lacunes signalées. La mise en place d'Umoja étant imminente, les procédures récemment arrêtées remédieront aux lacunes du contrôle budgétaire dans le Système intégré de gestion.

*Entité responsable :* Division des opérations

*État d'avancement :* Devenue caduque

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Sans objet

538. **Au paragraphe 34, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il devrait : a) veiller à ce que les organismes des Nations Unies présentent les bordereaux interservices en temps voulu; et b) régler tous les engagements en suspens après la fin de l'exercice pendant lequel ils ont été souscrits.**

539. ONU-Habitat est sur le point d'achever l'examen et le règlement de tous les engagements en suspens remontant aux exercices précédents aux fins de la mise en service d'Umoja et de la procédure de validation des soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS.

*Entité responsable :* Division des opérations

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Quatrième trimestre 2014

540. **Au paragraphe 39, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation du Comité tendant à : a) établir un calendrier de mise en œuvre de la résolution de son conseil d'administration l'engageant à trouver un partenaire compétent chargé de gérer le fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et élaborer un document complet décrivant les procédures à suivre pour une bonne gestion des opérations et des risques; b) élaborer et mettre en place des modalités de contrôle et d'assurance claires concernant l'utilisation des fonds et l'obligation d'en rendre compte; et c) suivre de près le remboursement de chaque emprunteur et veiller au respect de l'échéancier des remboursements.**

541. Le 23 novembre 2012, ONU-Habitat a rendu compte au Comité des représentants permanents de l'état de l'application de la résolution 23/10 et indiqué qu'il n'avait pas pu trouver de structure ou de partenaire adéquat auquel transférer le portefeuille des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables. En conséquence et compte tenu également de la taille modeste de ce portefeuille, ONU-Habitat en administrera le fonctionnement en interne. Dans le

cadre d'une étude interne, ONU-Habitat met actuellement en place un mécanisme visant à assurer que les prêts individuels sont utilisés aux fins prévues. Il s'est également employé à surveiller le remboursement des prêts, dont les échéances sont respectées, et rendra compte au Comité de l'état des remboursements à la prochaine visite de celui-ci.

*Entité responsable* : Service de l'économie urbaine

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Premier trimestre 2015

**542. Au paragraphe 42, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que lui a faite le Comité de respecter le Manuel des achats des Nations Unies et de fonder ses achats sur la concurrence chaque fois que c'est possible. Si le dispositif de présentation a posteriori doit être utilisé, les justifications doivent en être consignées et l'approbation du comité local des marchés obtenue.**

543. En collaboration avec l'ONUN, ONU-Habitat s'emploiera à améliorer sa formation et ses mécanismes pour que les dispositions du Manuel soient scrupuleusement respectées.

*Entité responsable* : Division des opérations

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre 2014

**544. Au paragraphe 46, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que lui a faite le Comité de : a) suivre toutes les activités de gestion des marchés assurées par l'Office des Nations Unies à Nairobi dont il est le principal bénéficiaire, en veillant à l'application, s'il y a lieu, de procédures d'appel à la concurrence avant toute attribution de marché de sous-traitance; et b) respecter l'obligation d'enregistrement pour tous les sous-traitants retenus.**

545. ONU-Habitat s'emploiera, avec l'aide de l'ONUN à rendre compte de ses activités de contrôle à la prochaine visite du Comité. Il veillera également à ce que les fournisseurs sélectionnés soient dûment enregistrés.

*Entité responsable* : Division des opérations

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre 2014

**546. Au paragraphe 50, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que lui a faite le Comité de mettre en place des procédures économiques d'atténuation, comme l'ouverture de comptes bancaires officiels et l'introduction de clauses de pénalité et de recouvrement dans les contrats passés avec les chefs d'équipe.**

547. ONU-Habitat s'emploiera, en collaboration avec l'ONUN, à réfléchir à des mesures et dispositifs de contrôle adéquats pour atténuer les risques que le Comité a signalés.

*Entité responsable* : Division des opérations

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre 2014

## B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices biennaux antérieurs

548. Dans l'annexe de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 (A/69/5/Add.9, chap. II), le Comité fait brièvement le point sur l'état d'avancement de l'application des recommandations remontant à l'exercice précédent. On trouvera ci-dessous des indications sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, de l'application des six recommandations « en cours d'application » et « non appliquées ». Les indications relatives à ces recommandations sont présentées dans le même ordre que dans l'annexe.

Tableau 33

### État de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division des opérations	5	2	3	3	–
Bureau du Directeur général	1	1	–	–	–
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>50</b>	<b>50</b>		

### Rapport du Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011<sup>30</sup>

549. Au paragraphe 24, ONU-Habitat souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'examiner les coûts et les avantages de la mise en place de procédures visant à atténuer les risques et les pertes liés au change. En coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, et sous réserve des instructions du Siège de l'Organisation, la possibilité de contracter une assurance change pourrait être envisagée.

<sup>30</sup> A/67/5/Add.8, chap. II.

550. La trésorerie d'ONU-Habitat est gérée par l'ONUN, sous la conduite du Département de la gestion qui se trouve à New York. ONU-Habitat avait déjà formulé des observations à propos des risques et pertes de change dans le cadre d'un projet de politique mis au point par le Siège de l'Organisation. ONU-Habitat appliquera cette politique lorsqu'elle aura été définitivement arrêtée.

*Entité responsable* : Division des opérations  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre 2014

**551. Au paragraphe 36, le Comité a renouvelé sa précédente recommandation selon laquelle ONU-Habitat devrait prendre des dispositions particulières pour financer ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, et les soumettre à l'approbation de son Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.**

552. ONU-Habitat a demandé et attend l'avis du Siège de l'Organisation à ce sujet. En fonction de cet avis, il demandera les autorisations requises à son Conseil d'administration et à l'Assemblée générale.

*Entité responsable* : Division des opérations  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre 2014

**553. Au paragraphe 39, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'étudier avec l'Office des Nations Unies à Nairobi tous les soldes non justifiés figurant dans ses livres et de prendre des mesures pour purger ces derniers en sortant du bilan les soldes en question, selon qu'il conviendra.**

554. ONU-Habitat a terminé d'examiner ces soldes, avec l'aide de l'ONUN, et apporté toutes les modifications nécessaires à ses livres.

*Entité responsable* : Division des opérations  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Sans objet

**555. Au paragraphe 45, ONU-Habitat a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'arrêter une stratégie institutionnelle élémentaire de gestion des risques, en se fondant sur les travaux préliminaires qu'il a déjà effectués et les modalités existantes de communication de l'information et en tenant compte des changements institués au Siège de l'Organisation en 2012.**

556. ONU-Habitat est en train de coordonner sa stratégie de gestion des risques avec celle du Siège de l'Organisation et passera bientôt à une phase de lancement.

*Entité responsable* : Division des opérations  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Premier trimestre 2015

**557. Au paragraphe 69, ONU-Habitat a également accepté, comme le lui recommandait le Comité, a) de s'assurer qu'il dispose d'éléments consistants permettant d'étayer les résultats consignés, et b) d'envisager l'adoption d'une procédure de vérification par échantillonnage, compte tenu de la multiplicité des activités qui produisent ses résultats.**

558. ONU-Habitat a amélioré la situation en mettant en place un mécanisme de collecte systématique des éléments étayant les résultats consignés dans le cadre de la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique pour 2014-2019. Ces éléments sont enregistrés dans le Système intégré de suivi, l'instrument de suivi des indicateurs de résultats, des produits et des résultats à l'échelle du système. ONU-Habitat a également prévu des champs pour la collecte et le stockage des données sur les résultats dans le système de comptabilité d'engagement (Project Accrual and Accountability System). Lorsqu'elle a demandé aux chefs de service et de bureaux, notamment régionaux, des informations sur les résultats aux fins de l'établissement du rapport d'activité annuel pour 2013, la Division des opérations leur a communiqué des directives sur la façon de réunir des éléments fiables étayant les résultats consignés et a également organisé des réunions d'information pour souligner la nécessité de se conformer à ces directives. ONU-Habitat a déjà commencé à réunir des éléments de preuve et à les intégrer dans le SIS ou à les classer dans un dossier.

*Entité responsable* : Division des opérations  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Sans objet

**559. Au paragraphe 77, ONU-Habitat a accepté la recommandation du Comité tendant à ce que le Comité de gestion examine régulièrement – au moins tous les six mois – les résultats obtenus et les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail et du budget de l'exercice biennal et consigne ces examens et les mesures préconisées.**

560. Le Comité de gestion examine actuellement les résultats obtenus et les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail et du budget d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal. Un compte rendu officiel des réunions est désormais établi pour faciliter l'examen de ces progrès et l'adoption des mesures qui peuvent devoir être prises à son issue et leur donner la publicité voulue.

*Entité responsable* : Bureau du Directeur exécutif  
*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Sans objet

### XIII. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

#### A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013<sup>31</sup>

561. Au mois d'août 2014, l'état de l'application des principales recommandations se présentait comme suit :

Tableau 34  
**État de l'application des principales recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de la gestion	4	–	4	4	–
Division de la gestion et Division des opérations	3	–	3	3	–
Bureaux divers	3	–	3	3	–
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>100</b>		

562. Au mois d'août 2014, l'état de l'application de l'ensemble des recommandations se présentait comme suit :

Tableau 35  
**État de l'application de l'ensemble des recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de la gestion	11	–	11	11	–
Bureaux divers	9	1	8	7	1
Division de la gestion et Division des opérations	3	–	3	3	–
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>1</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>4</b>	<b>96</b>		

<sup>31</sup> A/69/5/Add.10, chap. II.



**563. Au paragraphe 20, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a accepté, comme le Comité le recommandait, de coordonner toute amélioration apportée aux systèmes, de façon à répondre aux besoins immédiats des utilisateurs et à ses besoins propres.**

564. Le passage à Umoja permettra à l'ONUDC de renforcer la gouvernance du processus d'amélioration des systèmes informatiques et de synchroniser celui-ci avec les différentes versions d'Umoja (extensions). L'ONUDC travaille déjà en étroite collaboration avec l'équipe Umoja pour combler toute lacune dans les processus ou les informations communiquées.

*Entité responsable :* Division de la gestion  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Quatrième trimestre de 2015

**565. Au paragraphe 23, l'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, d'élargir la portée des rapports des bureaux extérieurs et d'y inclure d'autres éléments, tels que les biens durables.**

566. Dans la perspective de la mise en service d'Umoja, toute modification fera l'objet d'une analyse coûts-avantages.

*Entités responsables :* Division des opérations et Division de la gestion  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Quatrième trimestre de 2015

**567. Au paragraphe 26, l'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, de renforcer ses activités d'examen trimestriel en vue de garantir la validité et l'exactitude des engagements non réglés, et envisagé de compléter les directives et les contrôles dans ce domaine afin que les engagements soient mis à jour en temps et en heure.**

568. En vue de renforcer l'examen des engagements non réglés, l'ONUDC adressera des instructions à tout son personnel sous forme de messages spéciaux et de messages ciblés destinés aux référents des différentes divisions. Il renforcera également ses mécanismes de suivi et de contrôle.

*Entités responsables :* Division des opérations et Division de la gestion  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Deuxième trimestre de 2015

**569. Au paragraphe 30, l'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, que les bureaux extérieurs mettent rapidement à jour les registres des immobilisations en y faisant apparaître tous les ajouts,**

**liquidations et transferts effectués au moment de l'achèvement des projets et de la cession des biens.**

570. Les bureaux extérieurs sont tenus de tenir à jour les registres des immobilisations. Sous réserve de la possibilité d'obtenir des financements supplémentaires et de la mise en service d'Umoja, les services du siège de l'ONUDC fourniront une assistance aux bureaux extérieurs pour la mise à jour des registres.

*Entité responsable :* Division de la gestion  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Deuxième trimestre de 2015

**571. Au paragraphe 34, l'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre au point des solutions en vue du passage aux normes IPSAS et de faire en sorte d'intégrer, à titre prioritaire, la saisie rapide des données et les procédures de validation à ses méthodes de travail.**

572. L'ONUDC a modifié ses systèmes de manière à améliorer la saisie et la validation des données, et continuera à suivre la nécessité d'apporter de nouvelles améliorations.

*Entité responsable :* Division de la gestion  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Deuxième trimestre de 2015

**573. Au paragraphe 38, l'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, d'achever son inventaire des risques institutionnels d'ici à juillet 2014 en classant les risques par ordre d'importance et en déterminant des mesures d'atténuation. L'équipe de direction devra examiner régulièrement l'inventaire et prendre des mesures pour atténuer tout risque nouveau.**

574. En juillet 2014, conformément à la politique de gestion du risque institutionnel du Secrétariat, l'ONUDC a procédé à un inventaire des risques, qui a été avalisé par son Comité exécutif. Le Comité a également approuvé une structure de gouvernance de la gestion du risque et un mécanisme de surveillance.

*Entités responsables :* Bureau du Directeur exécutif; Division de la gestion; Division des traités; Division des opérations; et Division de l'analyse des politiques et des relations publiques  
*État d'avancement :* Appliquée  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Sans objet

**575. Au paragraphe 40, l'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, de se doter d'un moyen fiable de recherche des informations**

**relatives au nombre de projets en cours d'exécution ainsi qu'aux budgets et aux dépenses correspondant à chacun d'entre eux.**

576. Les rapports et portefeuilles de projet de l'ONUDC contiennent déjà les données requises sur les projets en cours. Ces données comprennent les budgets et dépenses correspondant à ces projets. Toutefois, les paramètres de recherche seront révisés et les données seront revalidées pour s'assurer que les procédures de recherche permettent d'obtenir les résultats recherchés.

*Entité responsable* : Division de la gestion  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**577. Au paragraphe 45, l'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, que les directeurs d'un projet dont on se propose d'accroître le budget ou de prolonger la durée indiquent clairement et succinctement, dans le document relatif à la révision, les résultats supplémentaires attendus de cette augmentation ou de cette prolongation.**

**578. Au paragraphe 46, l'ONUDC a aussi accepté, comme le Comité le recommandait, d'analyser régulièrement les raisons motivant les révisions ou prolongations afin de déterminer si la démarche actuelle, qui repose sur les projets, est la plus efficace pour assurer le financement nécessaire à leur bonne exécution et d'améliorer au mieux la planification des projets.**

579. En ce qui concerne les recommandations formulées aux paragraphes 45 et 46, il convient de noter que le modèle de document comprend une section où les directeurs de projet doivent préciser les résultats qui ont été ajoutés ou modifiés à la suite de la révision. Un message a été envoyé à chaque directeur en mars 2014 pour faire respecter cette obligation et l'ONUDC suit les progrès réalisés à cet égard.

*Entité responsable* : Division des opérations; Division des traités; et  
 Division de l'analyse des politiques et des relations  
 publiques  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**580. Au paragraphe 48, l'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, d'obtenir l'engagement formel des pays bénéficiaires en faveur des objectifs d'un projet avant de le mettre en œuvre et de ne débiter l'exécution du projet qu'une fois tous les accords officiels obtenus.**

581. Pour les projets sur le terrain, l'engagement en faveur des objectifs du projet est obtenu par le biais de consultations techniques et de l'approbation officielle du pays hôte. Dans le cas des programmes régionaux, les pays partenaires de la région participent activement à l'élaboration des programmes régionaux dans le cadre de réunions régionales d'experts, les programmes étant ensuite approuvés lors de réunions ministérielles ad hoc ou de réunions régionales de haut niveau. Il s'agit là

d'une condition essentielle pour obtenir l'engagement des pays partenaires à la mise en œuvre des programmes régionaux.

*Entités responsables* : Division des opérations; Division des traités; et  
Division de l'analyse des politiques et des relations  
publiques

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Premier trimestre de 2015

**582. Au paragraphe 53, l'ONUSDC a accepté, comme le Comité le recommandait, de déterminer, pour les projets entrepris conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, et dès la phase de planification, si certaines activités pouvaient être menées unilatéralement et, le cas échéant, d'en tenir dûment compte lors de la planification.**

*Entités responsables* : Division des opérations; Division des traités; et  
Division de l'analyse des politiques et des relations  
publiques

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans limite de temps

**583. Au paragraphe 57, l'ONUSDC a accepté la recommandation du Comité selon laquelle, lorsqu'un directeur de projet ne soumet pas sur le portail d'informatique décisionnelle ProFi son rapport d'étape dans un délai d'un mois suivant la fin de la période prévue à cet effet, le chef de division concerné doit prendre des mesures correctives afin que la direction et les parties prenantes puissent disposer d'informations précises sur les progrès accomplis et régler rapidement tous les problèmes pouvant survenir dans l'exécution du projet.**

*Entités responsables* : Division des opérations; Division des traités; et  
Division de l'analyse des politiques et des relations  
publiques

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Premier trimestre de 2015

**584. Au paragraphe 58, l'ONUSDC a aussi accepté, comme le Comité le recommandait, de revoir ses procédures actuelles en matière d'établissement de rapports, qu'ils soient à usage interne ou à l'intention des donateurs, en vue de déterminer s'il est possible de mener à bien cette tâche de façon plus économique, par exemple en simplifiant ou en optimisant ces procédures ou en limitant les contributions demandées au personnel du projet.**

585. L'ONUSDC est en train de revoir ses procédures d'établissement de rapports de manière à les simplifier davantage et d'envisager la possibilité de présenter des informations intéressant divers donateurs dans une seule et même structure.

*Entités responsables* : Division des opérations; Division des traités; et  
Division de l'analyse des politiques et des relations  
publiques

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

586. **Au paragraphe 60, l'ONUDC a accepté, comme le Comité le recommandait, de demander aux chefs de division de prendre les mesures nécessaires en cas de non-soumission par les représentants des bureaux extérieurs des rapports annuels sur l'exécution des programmes régionaux et nationaux au Comité d'examen des programmes, afin que les progrès puissent être contrôlés. Le Comité d'examen devrait, quant à lui, signaler tous les manquements au Directeur exécutif et au chef de division concerné.**

587. Le Comité d'examen des programmes de l'ONUDC est en train d'examiner le calendrier des examens de programme afin, entre autres, de mieux faire respecter les exigences en matière d'établissement de rapports.

*Entités responsables* : Division des opérations; Division des traités; et  
Division de l'analyse des politiques et des relations  
publiques

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Premier trimestre de 2015

588. **Au paragraphe 64, l'ONUDC a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à dresser, d'ici à octobre 2014, un tableau complet et exact des dépenses effectuées au profit et par l'intermédiaire des entités extérieures, afin de déterminer les domaines dans lesquels un appui, des ressources ou une mise en conformité supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour garantir la capacité de l'Office à gérer convenablement ses relations avec des entités extérieures. L'Office devrait examiner et mettre à jour régulièrement ces informations, de préférence chaque trimestre et, au minimum, une fois par an.**

589. L'ONUDC note qu'à l'heure actuelle, toutes les dépenses effectuées par l'intermédiaire de partenaires d'exécution sont indiquées dans des rubriques séparées dans les projets pour lesquels ces partenaires ont reçu des fonds au titre de l'accord conclu avec l'Office. Les dépenses effectuées au profit de donataires sont indiquées dans la rubrique consacrée aux subventions. Les dépenses effectuées au titre des opérations d'achat apparaissent dans la rubrique consacrée aux produits ou services achetés. Pour assurer un meilleur contrôle des dépenses ayant trait à des entités extérieures, le nouveau Cadre régissant la collaboration avec les entités extérieures met l'accent sur le suivi et la gestion des marchés, y compris la communication d'informations aux services du siège sur les engagements conclus dans les bureaux extérieurs pour lesquels le PNUD a procédé à l'appel d'offres.

*Entité responsable :* Division de la gestion  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Élevée  
*Délai :* Quatrième trimestre de 2014

**590. Au paragraphe 70, l'ONUSC a accepté la recommandation du Comité l'invitant à évaluer, dans le cadre du processus de sélection, l'adéquation et les capacités des entités extérieures et à conserver une documentation relative aux processus utilisés.**

591. La mise en place du nouveau Cadre régissant la collaboration avec les entités extérieures a explicité le processus de sélection des partenaires d'exécution, prévoyant notamment qu'une évaluation des capacités soit effectuée avant toute procédure de sélection et signature des contrats. Toute nouvelle amélioration du Cadre sera évaluée dans l'année qui suivra son introduction et des ajustements seront apportés par le biais de versions successives du Cadre.

*Entité responsable :* Division de la gestion  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Quatrième trimestre de 2015

**592. Au paragraphe 72, l'ONUSC a accepté la recommandation du Comité l'invitant à inclure dans les accords de financement conclus avec toutes les entités auxquelles il verse des fonds une clause spécifiant la mise en place d'un dispositif de suivi.**

593. Les observations de l'Office figurent aux paragraphes 73 et 74 du rapport du Comité (A/69/5/Add.10).

*Entités responsables :* Division des opérations; Division des traités; et Division de l'analyse des politiques et des relations publiques  
*État d'avancement :* En cours d'application  
*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Premier trimestre de 2015

**594. Au paragraphe 75, l'ONUSC a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à améliorer le cadre de prise en charge de la collaboration avec les entités extérieures.**

595. L'ONUSC tient à faire remarquer que les améliorations proposées existent déjà et figurent dans la nouvelle version du Cadre et dans les manuels publiés. Toute nouvelle amélioration du Cadre sera évaluée dans l'année qui suivra son introduction et des ajustements seront apportés par le biais de versions successives du Cadre. Conformément à l'objectif consistant à clarifier les éléments du Cadre, les clarifications et modifications urgentes qu'il conviendra d'apporter aux directives publiées paraîtront sous forme de réponses à des questions fréquemment posées.

*Entité responsable* : Division de la gestion  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**596. Au paragraphe 77, l'ONUDC a souscrit à la recommandation du Comité l'invitant à veiller, notamment par l'intermédiaire de sa Division des opérations, au respect du cadre de prise en charge de la collaboration avec les entités extérieures et à déterminer, d'ici à juillet 2015, si la mise en place de ce cadre a eu une incidence notable sur le rythme ou la portée de l'exécution des projets.**

597. L'ONUDC a l'intention d'effectuer un bilan d'exécution du Cadre une fois que le Groupe sur la collaboration avec les parties extérieures de la Division de la gestion disposera de toutes les ressources dont il a besoin. La Division de la gestion travaillera de concert avec la Division des opérations pour faire ce bilan.

*Entités responsables* : Division de la gestion et Division des opérations  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Troisième trimestre de 2015

**598. Au paragraphe 81, l'ONUDC a accepté, comme le Comité le lui a recommandé, de demander au Service de la gestion des ressources financières, à la Section des achats et à la Division des opérations de doter l'Office des moyens nécessaires pour recueillir et analyser régulièrement des données complètes et fiables sur le volume et la valeur des achats effectués par les bureaux extérieurs, afin de déterminer les domaines dans lesquels un appui, des ressources ou une mise en conformité supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour s'assurer que l'Office dispose des capacités voulues en matière d'achats.**

599. Le Groupe des achats a établi le rapport des achats des bureaux extérieurs de l'ONUDC. Les bureaux concernés travailleront de concert pour veiller à ce que les capacités en matière d'achat sur le terrain soient optimales. Les autres besoins en matière de contrôle et d'appui seront également évalués au niveau central dans le cadre du mécanisme budgétaire.

*Entités responsables* : Division des opérations et Division de la gestion  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

**600. Au paragraphe 82, l'Office a également accepté la recommandation du Comité l'invitant à trouver un moyen pour vérifier que les achats effectués par les bureaux extérieurs sont conformes aux règles de l'ONUDC et de l'Office des Nations Unies à Vienne en matière d'achats.**

601. L'Office des Nations Unies à Vienne et le Groupe des achats de l'ONUDC constitueront à l'avenir des équipes interdivisions pour procéder aux évaluations et s'assurer que les bureaux de pays respectent les règles en matière d'achats. Des missions d'examen et d'évaluation ad hoc seront également effectuées. Le Groupe des achats de l'ONUDC analysera également les plans d'achat des bureaux extérieurs et les mesures prises à cet égard.

*Entité responsable* : Division de la gestion  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**602. Au paragraphe 85, l'ONUDC a accepté la recommandation du Comité l'invitant à s'efforcer de déterminer si, par manque de personnel, des bureaux extérieurs n'assuraient pas la séparation des tâches voulue conformément aux bonnes pratiques en matière d'achats.**

603. L'ONUDC procédera à une analyse détaillée de tous les bureaux extérieurs ayant reçu une délégation de pouvoir en matière d'achats, afin de s'assurer que la séparation des tâches est respectée et de limiter tout conflit d'intérêts.

*Entité responsable* : Division de la gestion  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**604. Au paragraphe 87, l'ONUDC a souscrit à la recommandation du Comité préconisant que les bureaux extérieurs collaborent avec le siège à l'établissement et à la tenue d'un fichier officiel consacré aux prestations des fournisseurs, auquel on pourrait aisément se reporter pour les futures opérations d'achat.**

605. L'ONUDC établira un fichier consacré aux prestations des fournisseurs pour les bureaux extérieurs.

*Entité responsable* : Division de la gestion  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

## **B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices antérieurs**

606. L'annexe I du rapport du Comité sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 (A/69/5/Add.10, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les exercices antérieurs. Le



tableau 36 présente sous forme synthétique la situation générale de l'application, au mois d'août 2014, des 12 recommandations classées par le Comité comme « partiellement appliquées » ou « non appliquées ». Les données relatives à ces recommandations apparaissent dans l'ordre dans lequel elles sont présentées dans l'annexe I au rapport du Comité des commissaires aux comptes.

Tableau 36

**État d'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe I au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Bureaux divers	6	2	4	4	–
Bureau du Directeur exécutif	2	1	1	1	–
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	2	–	2	2	–
Division des opérations	1	1	–	–	–
Division de la gestion	1	1	–	–	–
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>42</b>	<b>58</b>		

**Rapport du Comité des Commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011<sup>32</sup>**

**607. Au paragraphe 29, l'ONUSC a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite d'élaborer un plan de gestion des risques cohérent à l'échelle de l'organisation.**

608. Voir à cet égard le paragraphe 574 ci-dessus, qui contient les observations formulées par l'ONUSC sur la recommandation figurant au paragraphe 38 du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.

*Entité responsable* : Division des opérations

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**609. Au paragraphe 38, l'ONUSC a accepté, comme le Comité le recommandait, de rendre compte des donations de façon uniforme et dans le respect du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation**

<sup>32</sup> A/67/5/Add.9, chap. II.

**des Nations Unies, mais aussi de faire en sorte que toute dérogation aux règles soit correctement enregistrée et justifiée au moment où les contributions annoncées sont reçues.**

610. La nouvelle version du Manuel relatif aux programmes et aux opérations de l'ONUDC prévoit que l'approbation des services juridiques n'est pas nécessaire pour les contrats standard. Cette version paraîtra dès que le service juridique l'aura examinée et approuvée.

*Entité responsable* : Division de l'analyse des politiques et des relations publiques

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**611. Au paragraphe 39, l'ONUDC a également accepté, comme le Comité le recommandait, de distribuer à l'ensemble du personnel une version améliorée de ses directives et instructions relatives aux recettes, notamment sur la procédure d'autorisation, afin de lui rappeler quels sont les critères à appliquer pour déterminer ce qui constitue des recettes.**

612. Voir à cet égard le paragraphe 610 ci-dessus, qui contient les observations formulées par l'ONUDC sur la recommandation figurant au paragraphe 38 du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

*Entité responsable* : Division de l'analyse des politiques et des relations publiques

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**613. Au paragraphe 72, l'ONUDC a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de déterminer avec le Siège de l'ONU si des ressources et un financement adéquats seraient mis ou non à sa disposition; b) de réviser son plan de mise en œuvre des normes IPSAS au plan local à la lumière des progrès accomplis.**

614. Des ressources ont été allouées à l'ONUDC au titre de la mise en œuvre des normes IPSAS.

*Entité responsable* : Division de la gestion

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**615. Au paragraphe 79, l'ONUDC a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de procéder comme suit : chaque fois qu'un document stratégique sera actualisé, a) les buts et objectifs qui y sont énoncés seront**

**clairement alignés sur ceux des autres documents du même type; b) les échéanciers respectifs de préparation des futures stratégies et des documents complémentaires, notamment les programmes thématiques, seront harmonisés.**

616. L'ONU DC a nettement amélioré l'alignement des indicateurs standard des différents programmes thématiques et examinera ces indicateurs pour combler toute autre lacune.

*Entités responsables :* Division de l'analyse des politiques et des relations publiques Division des traités; Division des opérations

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Quatrième trimestre de 2014

**617. Au paragraphe 87, le Comité a recommandé à l'ONU DC, lorsqu'il actualisera chacun de ses programmes régionaux : a) de fixer un ensemble de priorités réalistes et réalisables pour la période d'exécution de chaque programme; b) de définir des indicateurs de résultats solides, réalistes et mesurables; c) d'identifier un nombre gérable d'indicateurs clefs, en recherchant un équilibre entre indicateurs de résultats et indicateurs de produits; d) de faire clairement le lien entre les indicateurs de résultats pour chaque projet et les indicateurs définis dans le cadre stratégique, pour permettre leur regroupement et donner aux responsables les moyens d'évaluer les progrès accomplis sur la voie des objectifs stratégiques.**

618. L'ONU DC a mis au point des indicateurs standard pour tous les domaines thématiques couverts par ses programmes de pays et régionaux. Ces programmes contiennent désormais un petit nombre d'indicateurs mesurables qui ont été définis par les services thématiques. Un appui continuera d'être fourni aux bureaux extérieurs aux fins de l'examen et de mise à jour des cadres de résultat des programmes régionaux.

*Entités responsables :* Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et Division des opérations

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Sans objet

**619. Au paragraphe 90, l'ONU DC a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce qu'il mette en place d'ici à décembre 2012 un mécanisme lui permettant de rendre compte des progrès accomplis dans l'application des programmes régionaux, tant en interne qu'aux parties prenantes extérieures.**

620. L'ONU DC a élaboré des documents pour l'examen annuel de l'exécution des programmes de pays et régionaux. Des procédures ont été mises en place; elles seront examinées par le Comité d'examen des programmes avant d'être présentées aux États Membres dans le cadre du Groupe de travail intergouvernemental sur les questions financières et de gouvernance.

*Entités responsables* : Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et Division des opérations

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans objet

621. **Au paragraphe 93, l'ONUDC a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que, d'ici à septembre 2012, tous les nouveaux projets :** a) **comportent une définition brève et claire du problème à régler;** b) **s'accompagnent d'un cadre de référence permettant d'évaluer les résultats obtenus ou d'une explication claire de la manière dont un tel cadre sera établi;** et c) **identifient et définissent les risques matériels et les mesures prises pour les atténuer, notamment en constituant une réserve pour chaque budget pour pouvoir faire face aux risques imprévus.**

622. L'ONUDC examinera la possibilité de constituer une réserve dans les budgets des projets.

*Entités responsables* : Division des opérations; Division des traités; et Division de l'analyse des politiques et des relations publiques

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

623. **Au paragraphe 96, le Comité a recommandé que d'ici à décembre 2012, l'ONUDC :** a) **collecte des données qui permettent de mesurer les progrès accomplis à l'aune des cibles fixées lors du lancement des projets ou programmes considérés dans le cadre de son processus de suivi central;** et b) **suive les dépenses effectuées selon un schéma des dépenses attendues qui soit réaliste.**

624. Le nouveau modèle pour l'établissement de rapports sur les programmes mondiaux a été élaboré et les modalités d'établissement de rapports à l'intention des hauts responsables et des États Membres sont en train d'être mis au point.

*Entités responsables* : Division des opérations; Division des traités; et Division de l'analyse des politiques et des relations publiques

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

625. **Au paragraphe 100, l'ONUDC a approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que, à la mi-2012 :** a) **elle coordonne les projets de perfectionnement des logiciels informatiques lancés par la Section des finances, le Service de planification stratégique et le Groupe de l'évaluation indépendante;** et b) **elle prenne les mesures nécessaires pour pallier les limites**

**de ses systèmes informatiques en matière de suivi des résultats, compte tenu de l'évolution de la situation dans ces services, du tableau mis au point par le Centre régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique et du système d'information de gestion du Bureau du Pakistan.**

626. Après avoir consulté les responsables des services de l'ONU DC, le Comité des commissaires aux comptes a modifié sa recommandation, qui se lit désormais comme suit : « Le Comité recommande à l'ONU DC de mettre en place un groupe de pilotage, comprenant un représentant de chaque division et du Service de la technologie de l'information et chargé de hiérarchiser les améliorations à apporter aux systèmes et de coordonner les contributions de chacune de leur division à la mise au point et à la mise en œuvre du programme d'amélioration des systèmes ».

627. Conformément à la recommandation révisée, l'ONU DC mettra en place une équipe interdivisions de coordination et de mise en œuvre des projets d'amélioration des systèmes informatiques, dans le respect des stratégies et directives du Secrétariat relatives aux technologies de l'information et des communications. Dans l'intervalle, il continue, par des réunions en personne et par voie informatique, de coordonner les activités dans le domaine des technologies de l'information, en travaillant en très étroite collaboration avec les utilisateurs à la mise au point des nouvelles fonctionnalités et à l'actualisation des fonctionnalités existantes.

*Entités responsables* : Division de la gestion; Division des opérations;  
Division des traités; et Division de l'analyse  
des politiques et des relations publiques

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**628. Au paragraphe 105, le Comité a recommandé que l'ONU DC : a) mette au point une stratégie détaillée d'évaluation du programme régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique; b) mette à profit cette expérience pour informer la méthodologie à suivre pour les programmes régionaux restants; et c) achève les évaluations à temps pour pouvoir en tirer les conclusions voulues pour la conception des futurs programmes régionaux.**

629. L'évaluation du programme régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique a été menée à bien et présentée au Groupe de travail intergouvernemental sur les questions financières et de gouvernance.

*Entité responsable* : Bureau du Directeur exécutif

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**630. Au paragraphe 111, le Comité a recommandé que l'ONU DC : a) détermine comment compiler et analyser au mieux les rapports d'évaluation des projets pour identifier et diffuser les leçons ou les problèmes récurrents; et b) charge ses différents services de procéder aux améliorations qui s'imposent; et**

**c) détermine les moyens les plus efficaces de coordonner et de gérer les budgets disponibles pour les évaluations.**

631. L'ONUDC procède actuellement à une méta-analyse des conclusions, recommandations et enseignements tirés de l'expérience fondée sur tous les projets et les évaluations approfondies menées de 2011 à 2013, qui devrait être menée à bien d'ici décembre 2014. Pour toutes les évaluations, un plan de suivi est établi et les responsabilités sont réparties en conséquence. Le Groupe de l'évaluation indépendante de l'ONUDC assure la répartition des crédits nécessaires pour les évaluations des projets et des programmes.

*Entité responsable* : Bureau du Directeur exécutif

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

## **XIV. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

### **A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2013<sup>33</sup>**

632. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 37

#### **État d'avancement de l'application des principales recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>		<i>Délai</i>	
			<i>d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>non fixé</i>	
Groupe des finances	3	1	2	1	1	
Groupe des achats viables	2	–	2	2	–	
Groupe des finances et Groupe des services d'appui	1	–	1	1	–	
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>17</b>	<b>83</b>			

633. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

<sup>33</sup> A/69/5/Add.11, chap. II.

Tableau 38  
**État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Groupe des achats viables	9	–	9	9	–
Groupe des finances	5	2	3	2	1
Groupe des finances et Groupe des services d'appui	1	–	1	1	–
Groupe de l'audit interne et des investigations	1	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>1</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>13</b>	<b>87</b>		

634. **Au paragraphe 9, le Comité a recommandé que, pour que le principe de responsabilité soit mieux respecté et que les décisions soient prises en toute connaissance de cause, le Bureau des services d'appui aux projets (UNOPS) élabore des rapports sur la gestion financière, la gestion des résultats et la gestion des risques présentant une analyse complète et des explications des écarts importants.**

635. L'examen à mi-parcours du portefeuille mondial et des résultats régionaux pour 2014 a fait partie de la procédure d'examen trimestriel de la qualité et de planification des activités. Il s'agissait d'établir un lien clair entre les projets et les résultats tout en optimisant le recours aux outils et systèmes de gestion et en améliorant la capacité de gestion des résultats et des risques de l'UNOPS. À chaque niveau de la procédure d'examen, une analyse fondée sur les états tirés du système d'information de gestion de l'UNOPS et des explications des écarts importants ont été présentées. Dans le cadre de cette procédure d'examen détaillé, les principaux aspects liés aux risques et aux résultats ont été mis en évidence puis examinés aux réunions que les responsables des portefeuilles régionaux et mondiaux et le Directeur exécutif adjoint ont tenues à l'issue de l'examen à mi-parcours. Les décisions prises à ces réunions, y compris les solutions retenues pour faire face aux risques et régler les problèmes de résultats, ont été consignées et distribuées aux participants à la réunion.

*Entité responsable* : Groupe des finances

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans objet

636. **Au paragraphe 12, le Comité a recommandé que lors de la mise au point du nouveau progiciel de gestion intégré, l'UNOPS procède à l'examen critique de ses méthodes de comptabilité d'exercice et de ses procédures de clôture, afin que les informations financières soient disponibles en temps réel dans le système d'information de gestion. D'ici là, il a recommandé que le Bureau**

**continue d'améliorer le système afin qu'il réponde aux besoins des bureaux de pays.**

637. Depuis, l'UNOPS a revu ses procédures de clôture afin de permettre la clôture mensuelle. La mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré permettra de remédier au décalage existant entre le mode de fonctionnement de l'UNOPS et le progiciel de gestion intégré qui fait que des fonctions complexes, comme la simulation de régularisations pour les périodes non closes, doivent être incorporées dans les systèmes d'établissement des états. Le programme d'innovation et d'amélioration des modes de fonctionnement aidera les coordonnateurs et les analystes à communiquer leurs besoins de sorte que des améliorations pourront être apportées au système d'information de gestion pour répondre aux besoins des bureaux de pays.

*Entités responsables :* Groupe des finances et Groupe des services d'appui

*État d'avancement :* En cours d'application

*Priorité :* Élevée

*Délai :* Deuxième trimestre de 2015

**638. Au paragraphe 14, le Comité a recommandé que, pour parvenir à une gestion plus efficace de l'exécution tout au long de l'année, l'UNOPS élabore des prévisions d'exécution plus réalistes, fondées sur les tendances passées et sur les facteurs connus tels que les variations saisonnières.**

639. Le système d'information de gestion fournit déjà des prévisions d'exécution automatisées fondées sur la logique de fonctionnement et les tendances passées de l'exécution tout au long de l'année. En complément, l'outil de planification des activités sert à créer des projections annuelles fondées sur des données réelles et des projections de fin d'année pour la planification des activités et l'examen à mi-parcours.

*Entité responsable :* Groupe des finances

*État d'avancement :* Appliquée

*Priorité :* Moyenne

*Délai :* Sans objet

**640. Au paragraphe 21, le Comité a recommandé que l'UNOPS passe en revue ses règles en matière de réserves de fonctionnement et élabore, avec l'approbation de son conseil d'administration, des plans pour l'utilisation des montants excédentaires.**

641. L'UNOPS envisage d'utiliser une partie de ses montants excédentaires pour financer des projets d'investissement servant les buts de l'organisation. Les investissements seront faits à mesure que les projets seront choisis. La formule de calcul de la réserve de fonctionnement date d'à peine un an et il serait donc prématuré à ce stade de la réexaminer. En outre, le calcul de la réserve détermine un seuil minimum en deçà duquel l'UNOPS s'exposerait à des risques en termes de fonctionnement et sur le plan financier.



*Entité responsable* : Groupe des finances  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Sans limite de temps

642. **Au paragraphe 26, le Comité a recommandé que l'UNOPS profite de l'élaboration du nouveau progiciel de gestion intégré pour faire en sorte que le coût intégral des projets fasse l'objet d'un suivi, notamment tous les coûts imputés aux dépenses de gestion. Le Bureau devrait régulièrement passer en revue ces informations afin que les taux de recouvrement restent acceptables.**

643. Après l'entrée en vigueur de la nouvelle politique de tarification en 2013, un mécanisme a été mis au point pour comparer le taux de recouvrement au tarif minimum fixé. Ce mécanisme permettra d'opérer des ajustements financiers si les tarifs sont supérieurs ou inférieurs au minimum établi. Les premiers ajustements devraient apparaître dans les systèmes financiers à la fin de 2014 au plus tard.

*Entité responsable* : Groupe des finances  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

644. **Au paragraphe 34, le Comité a recommandé que des mesures concrètes soient prises pour mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, des stratégies, politiques et procédures de gestion des risques dans toute l'entité. Ainsi, il faudrait que l'UNOPS fasse ce qui suit : a) déterminer, expliquer et évaluer les principaux risques qui pèsent sur la réalisation des objectifs stratégiques; b) mettre à jour et faire régulièrement le suivi des informations relatives aux risques qui peuvent être consolidées à l'échelle de l'entité; c) réunir des données sur la tolérance au risque afin que celle-ci soit comprise et appliquée dans toute l'organisation; d) utiliser des registres pour consigner la probabilité que tel ou tel risque se concrétise, ses effets, ce qu'il est proposé de faire pour l'atténuer et le niveau de risque estimé après avoir pris des mesures d'atténuation; et e) désigner des responsables du suivi et du contrôle de chaque risque.**

645. D'ici à mars 2015, l'UNOPS devrait pouvoir revoir ses mécanismes de gestion des risques et y éclaircir le rôle et la responsabilité de chacun aux niveaux de la gouvernance, des pays, des programmes et du fonctionnement. Conformément à la norme ISO 31000, l'UNOPS s'attache à gérer les risques liés à la prise de décisions afin de faire face aux menaces et de tirer parti des possibilités, et de faire en sorte que l'organisation atteigne ses objectifs. Dans ce cadre, il continuera d'établir des seuils de tolérance des risques et des procédures de transmission de l'information en amont, et d'améliorer la communication de l'information liée aux risques dans toute l'organisation. À partir de 2015, sa procédure d'examen trimestrielle comprendra une étude de la gestion des risques, y compris un récapitulatif des risques globaux.

*Entité responsable* : Groupe des finances  
*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Troisième trimestre de 2015

646. **Au paragraphe 45, le Comité a recommandé que l'UNOPS améliore l'information relative aux résultats, y compris en se référant aux indicateurs utilisés par d'autres organismes des Nations Unies. En particulier, il faudrait que l'UNOPS fasse ce que suit : a) examiner la possibilité d'établir un indicateur des prix et de la compétitivité fondé sur les prix effectivement pratiqués; b) se demander si les indicateurs du tableau de bord et les objectifs annuels sont adaptés et comment en élargir la portée à l'avenir pour qu'ils couvrent la totalité des achats du Bureau; et c) inclure dans le tableau de bord des indicateurs portant uniquement sur des éléments mesurables, assortis de délais clairs pour les objectifs qui prennent plus de temps à réaliser mais demeurent réalisables.**

647. L'UNOPS prévoit d'analyser cette recommandation afin d'évaluer s'il est possible de l'appliquer et comment, en tenant compte du fait que les marchés où il exerce ses activités sont tels qu'il est souvent difficile de procéder à des analyses comparatives des prix. En outre, vu que les achats sont décentralisés à l'UNOPS, il faudra probablement inclure les objectifs de référence dans les tableaux de bord régionaux et le Groupe des achats viables fera campagne pour qu'il en soit ainsi. Il s'engage également à passer en revue le tableau de bord du Groupe des achats viables et à y faire figurer des délais clairs et des indicateurs mesurables.

*Entité responsable* : Groupe des achats viables  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

648. **Au paragraphe 52, le Comité a recommandé que l'UNOPS détermine la manière dont le Groupe des achats viables peut participer plus efficacement à l'élaboration de stratégies d'achats locales.**

*Entité responsable* : Groupe des achats viables  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

649. **Au paragraphe 56, le Comité a recommandé qu'afin de tirer le meilleur parti des avantages procurés par les accords à long terme, le siège de l'UNOPS collabore avec les bureaux de pays et se serve d'informations agrégées pour déterminer les secteurs dans lesquels l'utilisation d'accords à long terme aux niveaux régional et mondial serait mutuellement bénéfique, par exemple en ce qui concerne le matériel et les fournitures médicaux.**

650. L'UNOPS a déjà réuni des informations sur les accords à long terme existants et commencé à rassembler les informations sur les dépenses, et il établit un plan hiérarchisé en fonction des priorités en vue de la conclusion de nouveaux accords à long terme.

*Entité responsable* : Groupe des achats viables  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**651. Au paragraphe 57, le Comité a recommandé également qu'en vue d'améliorer l'utilisation des accords à long terme et de tirer le meilleur parti des avantages qu'ils procurent, l'UNOPS rassemble des informations sur l'existence et l'utilisation des accords à long terme locaux et régionaux.**

652. L'UNOPS a déjà réuni des informations sur les accords à long terme existants et commencé à rassembler des informations sur les dépenses, qu'il utilisera pour mettre au point une stratégie visant à tirer le meilleur parti des avantages qu'offre le recours à des accords à long terme.

*Entité responsable* : Groupe des achats viables  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**653. Au paragraphe 61, le Comité a recommandé que l'UNOPS : a) utilise les résultats du recensement des compétences qu'il a effectué pour déterminer le niveau de formation et de qualifications souhaité pour l'exercice de certaines fonctions d'achat au sein du Bureau et repère les domaines présentant des lacunes; et b) rende obligatoire pour tous les fonctionnaires chargés des achats le cours de formation en ligne sur les achats responsables et fixe un délai pour ce faire.**

654. L'UNOPS a commencé à établir une stratégie de formation aux achats. Le Groupe des achats viables s'entretiendra avec les bureaux régionaux des moyens de rendre obligatoire pour tous les fonctionnaires chargés des achats le cours de formation en ligne sur les achats responsables.

*Entité responsable* : Groupe des achats viables  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**655. Au paragraphe 65, le Comité a recommandé que l'UNOPS mette au point un moyen de contrôler la durée des procédures d'achat, que ce soit à l'aide des systèmes d'achats en ligne ou des progiciels de gestion intégrés qui sont en cours d'élaboration et seront mis en service en 2015, ou encore en distribuant un modèle permettant de recueillir les informations sur les achats de tous les centres.**

656. L'UNOPS entend appliquer cette recommandation dans le cadre de son projet d'achats en ligne.

*Entité responsable* : Groupe des achats viables  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**657. Au paragraphe 70, le Comité a recommandé que l'UNOPS détermine si les enseignements tirés de l'utilisation du système UNWebBuy par le centre de projets en Éthiopie pourraient servir à d'autres pays afin de promouvoir l'utilisation du catalogue.**

*Entité responsable* : Groupe des achats viables  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Premier trimestre de 2015

**658. Au paragraphe 75, le Comité a recommandé qu'au moment d'établir son programme de travail pour 2015, et sur la base des résultats de l'évaluation des risques de fraude menée en 2014, le Groupe de l'audit interne et des investigations envisage de conduire un audit consacré à l'examen des contrôles portant sur les risques de fraude dans le domaine des achats.**

659. Dans le cadre de la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré, l'UNOPS schématise et consigne ses principales procédures. Le Responsable du contrôle des risques collaborera avec les différents groupes afin de repérer les risques associés aux procédures et mécanismes de contrôle en place. À l'issue de cet examen, un rapport sera établi le 30 juin 2015 au plus tard, dans lequel seront récapitulés les risques de fraude courus par l'UNOPS, notamment dans le domaine des achats. À partir de ces résultats, le Groupe de l'audit interne et des investigations décidera de la suite à donner en fonction de sa propre stratégie de planification fondée sur le risque.

*Entité responsable* : Groupe de l'audit interne et des investigations  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**660. Au paragraphe 80, le Comité a recommandé que l'UNOPS procède à des analyses comparatives structurées et régulières, chaque fois que possible, des prix qu'il obtient. Il devrait aussi recueillir les réactions de ses partenaires concernant les achats.**

661. Les marchés où l'UNOPS exerce ses activités sont tels qu'il est souvent difficile de procéder à des analyses comparatives des prix. Le Groupe des achats viables posera des questions précises sur les services d'achat de l'UNOPS dans les prochaines enquêtes menées auprès des partenaires.

*Entité responsable* : Groupe des achats viables  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Troisième trimestre de 2015

662. **Au paragraphe 82, le Comité a recommandé que l'UNOPS prenne des mesures pour renforcer les capacités locales. Cela pourrait se traduire par l'échange de bonnes pratiques, comme les mécanismes permettant de réduire les cas de non-respect des procédures d'appel d'offres.**

663. L'UNOPS prévoit d'appliquer cette recommandation en mettant l'accent sur l'échange de connaissances, la publication de lettres d'information, les interventions directes, les séminaires en ligne et d'autres mesures.

*Entité responsable* : Groupe des achats viables  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Troisième trimestre de 2015

## **B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les années financières antérieures**

664. L'annexe II au rapport du Comité sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 (A/69/5/Add.11, chap. II) contient un récapitulatif de l'état d'avancement de l'application des recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur les années financières antérieures. On trouvera ci-dessous des indications sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, de l'application des 17 recommandations en cours d'application ou non appliquées. Les indications sont données dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe II du rapport du Comité des commissaires aux comptes.

Tableau 39

**État d'avancement de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe II au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Groupe de la gestion viable des projets	9	1	8	8	-
Groupe des infrastructures durables	3	1	2	2	-
Groupe des finances	3	-	3	3	-
Groupe des services d'appui	1	-	1	1	-

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>		<i>Délai non fixé</i>
			<i>Délai fixé</i>		
Groupe des ressources humaines et du changement et Groupe des achats viables	1	-	1	1	-
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>-</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>12</b>	<b>88</b>		

### Rapport du Comité des Commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011<sup>34</sup>

665. **Au paragraphe 48, le Comité a renouvelé sa précédente recommandation selon laquelle l'UNOPS doit : a) tirer des leçons des projets en cours et envisager d'adopter des mesures pour clôturer les projets dans les délais prévus; et b) traiter l'arriéré des projets à clôturer.**

666. L'examen trimestriel de la qualité permet à l'UNOPS de mieux suivre l'état d'avancement des projets, et notamment de repérer ceux qui doivent être clôturés. Pour aider les bureaux extérieurs à clôturer les projets et faciliter le bon déroulement de cette procédure, l'UNOPS a mis au point un outil en ligne. Cela a permis de réduire le nombre de projets restant à clôturer.

*Entité responsable* : Groupe de la gestion viable des projets

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

667. **Au paragraphe 53, le Comité a recommandé que l'UNOPS supervise mieux les opérations du Centre d'opérations de la République démocratique du Congo pour l'aider à surmonter les obstacles l'empêchant de mener à bien ses projets dans les délais prévus.**

668. L'UNOPS a dépêché, en juillet et août 2013, deux missions d'évaluation de la maturité des activités en République démocratique du Congo, afin d'analyser le contrôle de la gestion, la gestion des prestations, la gestion financière, l'encadrement des parties intéressées, la gestion des risques, la gouvernance à l'échelle du Centre et la gestion des ressources. Du 7 au 11 juillet 2014, il a conduit une mission de suivi au cours de laquelle le Groupe de la gestion viable des projets a examiné la procédure d'assurance de la qualité avec l'équipe du Centre d'opérations et dispensé une formation aux outils de planification des projets, de gestion des risques et de gestion des projets.

*Entité responsable* : Groupe de la gestion viable des projets

*État d'avancement* : Appliquée

<sup>34</sup> A/67/5/Add.10, chap. II.

*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Sans objet

**669. Au paragraphe 54, le Comité a recommandé que l'UNOPS se demande s'il supervisait comme il convenait les centres exerçant leurs activités dans des contextes à haut risque et s'il leur apportait le soutien dont ils avaient besoin.**

670. L'UNOPS aborde la question sous deux angles : les risques liés au pays où le centre exerce ses activités et les risques associés aux projets et aux programmes. Il prévoit de mener sept missions d'évaluation de la maturité des activités des centres de soutien qui travaillent dans des contextes à haut risque. Les trois missions menées en 2013 ont permis de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les centres et de déterminer les améliorations à apporter. L'UNOPS prévoit d'étendre ces missions à d'autres centres et d'examiner les progrès accomplis dans les centres qu'il a déjà évalués. Il met au point des directives relatives aux risques associés aux projets, qu'il publiera et mettra à l'essai avant la fin de 2014, et il fait de même pour les risques associés aux programmes, ce qui permettra l'adoption de pratiques, de modèles et de directives standard favorisant la gestion préventive des risques.

*Entité responsable* : Groupe de la gestion viable des projets

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**671. Au paragraphe 107, l'UNOPS a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il : a) rectifie les erreurs qui figuraient dans ses registres pour pouvoir comptabiliser avec exactitude les biens dont il dispose et établir des soldes d'ouverture corrects lors de l'adoption des normes IPSAS; et b) remédie au manque de cohérence du processus d'attestation d'inventaire.**

672. Les incohérences de 2008 venant de l'application de procédures de gestion des biens conformes aux normes comptables du système des Nations Unies datent d'avant les préparatifs qui ont précédé l'adoption des normes IPSAS. Depuis janvier 2012, l'UNOPS a procédé à plusieurs changements afin que les biens soient comptabilisés avec exactitude : a) il a mis en service une interface entre le module des achats et le module de gestion des biens; b) il procède périodiquement à l'examen des dépenses pour détecter les erreurs et les rectifier; c) il a amélioré la vérification de l'inventaire physique et la certification en fin d'année; d) il procède à des audits de gestion des biens dans le cadre des visites d'audit interne; et e) il dispense une formation à laquelle assistent les responsables des biens des bureaux extérieurs.

673. L'UNOPS fera également ce qui suit avant la fin de 2014 : a) mettre au point des supports de formation en ligne; b) mettre en service un outil de demande de modification des biens en ligne; c) publier une instruction administrative révisée sur la gestion des biens; et d) terminer d'établir les soldes d'ouverture conformément aux normes IPSAS.

*Entité responsable* : Groupe des services d'appui

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009<sup>35</sup>**

674. **Au paragraphe 178, le Comité a recommandé une nouvelle fois à l'UNOPS, qui a accepté, de faire en sorte que le Centre opérationnel du Pérou procède à une analyse de tous les projets actuellement répertoriés et recense les projets qu'il y a lieu de clôturer.**

675. Veuillez consulter le paragraphe 666 ci-dessus, qui contient les observations formulées par l'UNOPS au sujet de la recommandation figurant au paragraphe 48 du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

*Entité responsable* : Groupe de la gestion viable des projets  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012<sup>36</sup>**

676. **Au paragraphe 24, le Comité a recommandé que l'UNOPS : a) définisse clairement les avantages censés découler de l'information qui sera obtenue à l'aide de la méthode de la comptabilité d'exercice et des procédures de gestion révisées en conséquence; et b) nomme un directeur exécutif qui veillera à valoriser les avantages attendus et à modifier les méthodes de travail à l'échelle de l'organisation.**

677. Des travaux préliminaires ont été entrepris au deuxième semestre de 2013 afin d'appliquer la recommandation et des systèmes et outils d'information ont déjà été modifiés pour tenir compte de l'information obtenue à l'aide de la méthode de la comptabilité d'exercice. L'UNOPS prévoit de prendre en compte la deuxième partie de la recommandation lors de la mise au point et de la configuration du nouveau progiciel de gestion intégré qui sera mis en service en 2015.

*Entité responsable* : Groupe des finances  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

678. **Au paragraphe 31, le Comité a recommandé que l'UNOPS crée un compte de réserve distinct pour les prestations après la cessation de service afin de renforcer la transparence du financement des passifs en découlant.**

---

<sup>35</sup> A/65/5/Add.10, chap. II.

<sup>36</sup> A/68/5/Add.10, chap. II.



679. L'UNOPS a réservé dans son portefeuille les investissements liés aux fonds concernant les prestations dues à la cessation de service. Un prestataire extérieur a été choisi pour gérer l'investissement des fonds relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service et un accord sera bientôt passé. Ce prestataire de services devrait commencer à administrer les fonds au deuxième semestre de 2014.

*Entité responsable* : Groupe des finances  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**680. Au paragraphe 44, l'UNOPS a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il fallait qu'il a) nomme, à un poste d'un rang suffisamment élevé, un responsable chargé de la gestion active des risques de fraude dans toutes les activités du Bureau; b) procède, à l'échelle du Bureau, à une évaluation complète des risques de fraude pour définir les principaux types de risque de fraude auxquels il s'expose; et c) détermine son degré de tolérance vis-à-vis de différents types de risque de fraude et veille à ce que les contrôles antifraude soient proportionnels à son appétence au risque.**

681. En mars 2014, l'UNOPS a nommé un responsable du contrôle des risques chargé de coordonner la gestion des risques. Comme indiqué au paragraphe 659 ci-dessus au sujet de la recommandation figurant au paragraphe 75 du rapport du Comité pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'UNOPS met en service un nouveau progiciel de gestion intégré et schématise et consigne ses principales procédures et les risques y associés afin de récapituler sa vulnérabilité à la fraude. Le cadre de responsabilisation s'en trouvera renforcé quand l'UNOPS aura actualisé ses règles et ses procédures de contrôle interne et les seuils de gestion des risques.

*Entité responsable* : Groupe des finances  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**682. Au paragraphe 51, le Comité a recommandé que l'UNOPS évalue les coûts et avantages qu'entraînerait le fait de procéder à une vérification obligatoire des antécédents de tous les nouveaux fonctionnaires, prestataires et autres partenaires et sous-traitants.**

683. Le Groupe des achats viables a entièrement appliqué cette recommandation et le Groupe des ressources humaines et du changement a déjà commencé à procéder à la vérification d'antécédents et mis au point un projet de politique concernant l'introduction, d'ici à la fin de 2014, de la vérification obligatoire des antécédents.

*Entité responsable* : Groupe des ressources humaines et du changement et  
 Groupe des achats viables  
*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**684. Au paragraphe 62, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que la nouvelle stratégie relative à l'infrastructure soit comprise par tout le personnel chargé de ces questions.**

685. L'enquête que l'UNOPS a menée en 2012 auprès de son personnel a montré que 39 % du personnel affecté à des projets d'équipement connaissait le plan stratégique du Bureau. En 2013, la proportion était passée à 42 %. Cette amélioration tient au fait que d'autres séances de formation ont été organisées à partir de septembre 2013. En outre, la stratégie relative à l'infrastructure fait partie intégrante des produits et des procédures que le Groupe des infrastructures durables a lancés en 2014, comme le manuel de conception et l'examen des plans avant travaux.

*Entité responsable* : Groupe des infrastructures durables  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Sans objet

**686. Au paragraphe 67, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner l'ampleur des changements apportés aux accords et les causes des retards dans l'achèvement des travaux sur l'ensemble de son portefeuille de projets relatifs à l'infrastructure.**

687. Le système de gestion des contrats a été mis au point et mis à l'essai. Sa mise en service aura lieu dès que les changements liés au nouveau progiciel de gestion intégré auront été incorporés.

*Entité responsable* : Groupe des infrastructures durables  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**688. Au paragraphe 76, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, d'encourager ses clients à prévoir un budget conditionnel, ce qui pourrait entraîner une réduction correspondante d'autres catégories de dépenses, et à accepter des modalités d'utilisation de ces fonds.**

689. L'UNOPS a publié, en juillet 2013, un référentiel sur la budgétisation des projets qui donne des conseils quant à la manière d'établir, de communiquer et de contrôler les budgets. On y trouve aussi des indications sur l'établissement des budgets conditionnels. Ce référentiel servira à de nouveaux projets.

*Entité responsable* : Groupe de la gestion viable des projets  
*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**690. Au paragraphe 77, l'UNOPS a également accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner dans quelle mesure la pratique consistant à ajuster les dépenses au budget disponible plutôt qu'aux besoins objectifs du projet était suivie et pourquoi, et, s'il y avait lieu, d'envisager d'adapter ses procédures ou directives en conséquence.**

691. Des études de projets récemment clos ont été réalisées mais n'ont guère donné de résultats concluants. Le délai d'application de la recommandation a été prolongé jusqu'à la fin de 2014; en effet, les analyses conduites par le personnel de l'UNOPS ayant donné des résultats très différents de celles menées par le Comité des commissaires aux comptes, il faut désormais vérifier les données pour s'assurer que l'UNOPS a bien suivi la recommandation.

*Entité responsable* : Groupe de la gestion viable des projets  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**692. Au paragraphe 82, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de mettre en place un mécanisme permettant d'obtenir de meilleures informations sur l'adéquation de ses bâtiments aux besoins de leurs utilisateurs.**

693. L'UNOPS a réfléchi aux moyens d'évaluer l'adéquation de ses bâtiments aux besoins de leurs occupants et un document de stratégie a été établi. Il faudra plus de temps que prévu pour mettre au point un mécanisme, l'essayer à titre pilote puis le mettre en service.

*Entité responsable* : Groupe des infrastructures durables  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2015

**694. Au paragraphe 85, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de prendre des mesures visant à encourager les clients à participer davantage au centre de partenariat, notamment en faisant des commentaires.**

695. L'UNOPS prendra des mesures visant à encourager les clients à participer davantage au centre de partenariat. Actuellement, c'est dans le cadre du cours préparatoire à la gestion de projets que l'UNOPS encourage la participation au centre de partenariat et dispense des conseils sur la manière de collaborer avec les clients grâce au centre de partenariat. Il est prévu de publier une série de communications pour appeler l'attention des centres d'opérations sur l'existence du centre de partenariat. Pour promouvoir le centre de partenariat, une nouveauté consistera à offrir des instructions, des conseils, une formation et des sessions

WebEx consacrées à cet outil et à encourager les directeurs de projet à inviter des partenaires à l'utiliser dans le cadre du plan de travail 2014 du Groupe de la gestion viable des projets. Le déroulement de cette opération sera suivi de près périodiquement dans chaque centre d'opérations.

*Entité responsable* : Groupe de la gestion viable des projets

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**696. Au paragraphe 90 du rapport, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, de collaborer avec ses partenaires pour mettre en place des procédures visant à mieux recueillir l'information sur les résultats globaux auxquels ses activités contribuent, en particulier en ce qui concerne les bénéficiaires des projets.**

697. Le plan stratégique pour 2014-2017 met l'accent sur la durabilité ainsi que sur les capacités nationales, le but étant d'aider les partenaires à obtenir des résultats et à atteindre leurs objectifs en matière de développement. L'UNOPS a lancé début 2013 un programme relatif à la durabilité destiné à appliquer les principes de durabilité, l'accent étant mis sur les résultats. Il a défini une stratégie de généralisation de ces principes et organisé plusieurs ateliers d'orientation au siège comme dans les centres d'opérations. À présent, il réunit des informations sur les résultats par projet afin d'établir ses rapports annuels axés sur les résultats. De plus, il a mis au point le « marqueur de viabilité », un outil servant à évaluer et suivre les projets et à établir des rapports, qu'il a lancé à titre expérimental en 2013 et qu'il continue de mettre à l'essai en 2014 avant de le mettre en service. Il a effectué plus de huit missions où il a présenté le marqueur de viabilité et prévoit de se rendre dans d'autres bureaux avant la fin de 2014.

*Entité responsable* : Groupe de la gestion viable des projets

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**698. Au paragraphe 92, l'UNOPS a accepté, comme le Comité le recommandait, d'améliorer l'outil de contrôle en ligne afin d'évaluer chaque projet lorsqu'une mission se compose de plusieurs grands projets, ou de faire en sorte qu'à une mission ne corresponde qu'un seul projet.**

699. En 2013, le Groupe de la gestion viable des projets s'est employé à remanier la procédure d'assurance de la qualité et à établir une procédure pour les centres d'opérations qui comprennent les six critères de réussite. L'outil est examiné à la lumière de la recommandation et d'autres améliorations requises.

*Entité responsable* : Groupe de la gestion viable des projets

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité :* Moyenne  
*Délai :* Quatrième trimestre de 2014

## XV. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

### A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2013<sup>37</sup>

700. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 40  
**État d'avancement de l'application des principales recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours</i>		<i>Délai</i>	
			<i>d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>non fixé</i>	
Division de la gestion et de l'administration	4	–	4	4	–	
Division de la gestion et de l'administration et Division de l'appui aux programmes	1	–	1	1	–	
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>100</b>			

701. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 41  
**État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours</i>		<i>Délai</i>	
			<i>d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>non fixé</i>	
Division de la gestion et de l'administration	8	–	8	8	–	
Division de l'appui aux programmes	2	1	1	1	–	
Division des partenariats stratégiques	1	–	1	1	–	

<sup>37</sup> A/69/5/Add.12, chap. II.

Entité responsable	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées	Recommandations en cours		Délai	
			d'application	Délai fixé	non fixé	
Division de la gestion et de l'administration et Division de l'appui aux programmes	1	–	1	1	–	–
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>8</b>	<b>92</b>			

702. **Au paragraphe 16, ONU-Femmes a accepté, comme le Comité recommandait, de renforcer ses activités de mobilisation des ressources en trouvant des sources de financement supplémentaires et plus diverses grâce aux mesures suivantes : a) le renforcement et l'élargissement des partenariats avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux; b) le développement de son savoir-faire en matière de collecte de fonds sur une base régionale; et c) le démarchage d'entreprises socialement responsables, de groupes de femmes et de particuliers.**

703. ONU-Femmes a informé le Comité que les résultats de 2013 montraient une amélioration notable en matière de mobilisation des ressources, le nombre de partenaires ayant augmenté et les liens noués avec eux s'étant resserrés. Le nombre d'États Membres contribuant au financement d'ONU-Femmes s'est établi à 129 en 2013 (soit une hausse de 11 %). Il convient également de noter que 18 États Membres ont augmenté leurs contributions, que 12 donateurs ont versé des contributions pour la première fois, que 13 États Membres ont recommencé à verser des contributions, et que 19 États Membres ont fait des annonces de contributions pluriannuelles. La réunion d'annonces de contributions qui a eu lieu à l'occasion de la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2013 s'est avérée un succès, les États Membres s'étant encouragés les uns les autres à augmenter le montant de leurs contributions annuelles et pluriannuelles aux ressources de base. Les efforts se poursuivent pour renforcer les partenariats avec tous les donateurs : visites dans les capitales des pays donateurs, rencontres avec les parlementaires, action auprès des donateurs à l'échelle des pays, conclusion d'accords de partenariat avec les États Membres et autres partenaires.

*Entité responsable* : Division des partenariats stratégiques

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

704. **Au paragraphe 21, ONU-Femmes a accepté, comme le Comité recommandait, de veiller à ce que tous ses bureaux extérieurs (bureaux régionaux, bureaux multipays et bureaux de pays) élaborent et appliquent leur propre plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre, en fonction du contexte dans lequel ils mènent leurs activités, et d'exercer le suivi nécessaire.**

705. ONU-Femmes est conscient que ses bureaux extérieurs doivent être dotés de plans de continuité des opérations et de reprise après sinistre et précise que son

bureau de la sécurité travaille à l'élaboration d'un programme mondial de continuité des opérations ayant vocation à définir le cadre de mise en œuvre des plans de continuité des opérations pour l'ensemble de l'Entité et pour chaque bureau. Le cadre de gestion de la continuité des opérations a été approuvé par l'équipe de direction le 29 mai 2014.

*Entité responsable* : Division de la gestion et de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**706. Au paragraphe 29, le Comité a recommandé qu'ONU-Femmes :**  
**a) enregistre et comptabilise les éléments des états financiers comme il convient et règle ses dettes à échéance, conformément à sa politique en la matière, en vue de renforcer sa crédibilité et d'accroître la confiance des fournisseurs;**  
**b) améliore les procédures d'examen des documents comptables et des tableaux justificatifs pour que toutes les charges soient classées et constatées à la bonne rubrique budgétaire; et c) améliore la coordination et la circulation de l'information entre la Division des partenariats stratégiques et la Section des finances, pour que les annonces de contributions et les accords conclus soient enregistrés au cours du bon exercice, conformément à ses conventions comptables en matière de constatation des produits.**

707. Le principal montant, de 726 739 dollars, était un cas exceptionnel, qui était en négociation depuis longtemps. Le montant de 102 340 dollars à payer en 2011 correspondait à une demande de paiement présenté à ONU-Femmes le 21 mars 2014. Un paiement de 703 815 dollars a été effectué en mai 2014 et le solde de 22 924 dollars a été réglé mi-août 2014. ONU-Femmes dispose de procédures régissant l'établissement de ses états financiers et a noté la demande du Comité tendant à ce que soient reclassées les dépenses que le Comité a considérées comme de peu de conséquence. ONU-Femmes voudrait reconfirmer que la coordination entre la Division des partenariats stratégiques et la Section des finances était régulière et cohérente. Des réunions mensuelles ont été tenues dans le courant de 2013. Plus précisément, pour la clôture du 31 décembre 2013, une réunion de fin d'année a été organisée à l'occasion de laquelle la Division des partenariats stratégiques a confirmé à la Section des finances que toutes les annonces de contributions étaient comptabilisées comme des ressources ordinaires avant l'établissement des états financiers. Selon ONU-Femmes, il n'y a pas eu d'erreur ou d'insuffisance de coordination entre la Division des partenariats stratégiques et la Section des finances. ONU-Femmes répète que l'antidatage de l'annonce de contributions à 2012 est un cas isolé et qu'elle a correctement appliqué la convention en matière de constatation des produits conformément à son manuel de méthode comptable. ONU-Femmes gardera dorénavant une trace écrite de toutes les réunions entre la Division des partenariats stratégiques et la Section des finances.

*Entité responsable* : Division de la gestion et de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**708. Au paragraphe 36, ONU-Femmes a accepté, comme le Comité le recommandait, de réviser son manuel relatif aux programmes et aux opérations à la lumière des dispositions de la norme IPSAS 12 et d'améliorer les instructions relatives à la clôture de fin d'année pour que la définition des stocks soit plus large et les inventaires plus complets.**

709. ONU-Femmes a informé le Comité qu'elle avait élargi la politique d'inventaire prévue dans son manuel de méthode comptable en 2013 conformément aux dispositions de la norme IPSAS 12 sur les stocks. Par ailleurs, le manuel relatif aux programmes et aux opérations a également été harmonisé avec le manuel de méthode comptable et la norme IPSAS 12. ONU-Femmes donnera une définition plus large de stocks dans ses instructions relatives à la clôture de fin d'année 2014.

*Entité responsable* : Division de la gestion et de l'administration  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**710. Au paragraphe 43, ONU-Femmes a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de réviser son catalogue d'achats et de renommer les classes et les catégories de biens afin d'éviter les erreurs de classement dans le système Atlas; b) de réduire au minimum les risques d'erreur en renforçant la fonction de gestion des biens dans ses 59 bureaux de pays grâce à l'amélioration du système de contrôle interne; c) de contrôler les informations téléchargées dans le système Atlas; et d) d'examiner régulièrement les rapports d'inventaire établis par chaque bureau.**

711. Avant l'inventaire semestriel des immobilisations corporelles, arrêté au 30 juin 2013, le siège d'ONU-Femmes a donné des instructions détaillées aux unités chargées de concourir à la mise à jour du registre des biens. Le responsable de la gestion des biens au siège a continué de collaborer avec toutes les unités administratives pour assurer l'exactitude et l'exhaustivité du registre global des biens. La difficulté actuelle tient au fait que seule une personne est chargée de contrôler l'ensemble des activités de gestion des biens. ONU-Femmes a élaboré et communiqué à toutes les unités administratives de nouvelles directives relatives à la vérification et à la dépréciation des biens dans le souci d'améliorer la documentation et la crédibilité de l'inventaire matériel. ONU-Femmes a également achevé le passage au nouveau système de codes qui fait passer la responsabilité des biens des bureaux régionaux à chaque unité organisationnelle. De ce fait, les états certifiés biannuels des biens sont établis et présentés à temps et les écarts constatés lors des inventaires matériels font l'objet d'une enquête et sont résolus. Les bureaux de pays sont tenus, par les instructions relatives à la clôture mensuelle, de passer en revue tous leurs biens et de rendre compte de tout mouvement au siège. Ces mouvements sont consignés au siège tous les mois dans le module de gestion des biens. Les rapprochements entre le module de gestion des biens et le module créditeurs et le grand livre font partie des contrôles mensuels en place.



*Entité responsable* : Division de la gestion et de l'administration  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**712. Au paragraphe 47, ONU-Femmes a souscrit à la recommandation que lui a faite le Comité d'accélérer l'élaboration des directives d'audit afin d'obtenir des garanties relatives aux montants destinés aux projets relevant du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et du Fonds pour l'égalité des sexes.**

713. Une approche et un cadre harmonisés seront élaborés pour l'audit des grands projets et devraient pouvoir être mis en œuvre par tous les bénéficiaires du Fonds d'affectation d'ici à la fin de 2014.

*Entité responsable* : Division de l'appui aux programmes  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**714. Au paragraphe 51, ONU-Femmes a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de renforcer le suivi des avances versées aux partenaires d'exécution afin de vérifier que les fonds étaient correctement utilisés aux fins des résultats visés et produits escomptés; et b) de détecter les problèmes et de prendre les mesures correctives nécessaires avec ses partenaires en cas de longs retards de recouvrement au-delà du délai en vigueur (6 mois pour les partenaires d'exécution et 12 mois pour les subventions du Fonds d'affectation spéciale), notamment le recouvrement des montants dus, le cas échéant.**

715. ONU-Femmes a informé le Comité qu'elle avait mis des mécanismes en place pour assurer le suivi des avances non remboursées et que l'examen et le suivi des avances non remboursées versées aux partenaires étaient au cœur de ses instructions relatives à la clôture de fin de mois. Des mesures supplémentaires ont néanmoins été prises dans le courant de l'année 2013. Ainsi, la haute direction a notamment adressé des messages aux bureaux pour qu'ils réclament activement le remboursement des avances de plus de 12 mois. En conséquence, une réduction de plus de 50 % des avances non remboursées depuis longtemps a été constatée au 30 septembre 2013, lors de l'audit intermédiaire, et au 31 décembre 2013. ONU-Femmes poursuit son action dans ce domaine prioritaire en prenant d'autres mesures : organisation de formations sur les transferts de fonds et les avances au personnel et aux partenaires dans les bureaux extérieurs, révision de la politique d'ONU-Femmes en matière de transferts de fonds et d'avances aux partenaires dans le manuel relatif aux programmes et aux opérations.

*Entités responsables* : Division de la gestion et de l'administration  
et Division de l'appui aux programmes  
*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**716. Au paragraphe 57, ONU-Femmes a souscrit à la recommandation que lui a faite le Comité de suivre les activités des bureaux de pays, notamment ceux du Zimbabwe et de Côte d'Ivoire, afin de veiller à ce qu'ils utilisent pleinement les ressources engagées et participent pleinement à l'exécution des programmes conjoints.**

717. Le lancement des programmes prévus au Zimbabwe n'a pas été retardé par le bureau de pays mais du fait de la signature tardive des accords de partage des coûts après les élections et des retards pris dans le décaissement des fonds. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet financé par le HCR en Côte d'Ivoire ont été surmontées par le HCR et ONU-Femmes qui ont décidé, d'un commun accord, d'annuler le projet et de créer un nouveau partenariat en 2014.

*Entité responsable* : Division de l'appui aux programmes  
*État d'avancement* : Appliquée  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Sans objet

**718. Au paragraphe 61, ONU-Femmes a souscrit à la recommandation que lui a faite le Comité d'effectuer, grâce à un suivi permanent, la clôture financière de tous les projets dans les 12 mois suivant leur clôture opérationnelle, conformément à son Règlement financier et à ses règles de gestion financière.**

719. ONU-Femmes s'emploie à la liquidation financière des 798 projets hérités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, et les actifs et passifs de 299 d'entre eux ont déjà été régularisés. L'Entité entend achever la liquidation financière des projets hérités terminés sur le plan opérationnel et transmettre à tous les gestionnaires de projet des directives actualisées pour leur permettre de prendre les mesures utiles en conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière.

*Entité responsable* : Division de la gestion et de l'administration  
*État d'avancement* : En cours d'application  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**720. Au paragraphe 66, ONU-Femmes a souscrit à la recommandation que lui a faite le Comité d'établir un calendrier concernant l'élaboration d'un mécanisme permettant de garantir le respect des délais de présentation des demandes de remboursement des frais de voyage, conformément aux dispositions du manuel relatif aux programmes et aux opérations, de préférence en intégrant au système automatisé un module consacré au respect desdits délais, si cela s'avère rentable.**

721. Le retard dans la présentation des demandes de remboursement de frais de voyage et du rapport de mission correspondant s'explique par la charge de travail du

personnel. La direction entend cependant mettre en place un solide dispositif de contrôle et de suivi afin de garantir que les demandes de remboursement de frais de voyage soient présentées dans les 14 jours suivant le retour du fonctionnaire.

*Entité responsable* : Division de la gestion et de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**722. Au paragraphe 72, ONU-Femmes a souscrit à la recommandation que lui a faite le Comité de fournir aux bureaux extérieurs l'appui dont ils avaient besoin pour renforcer les capacités du personnel en matière de procédures d'achat, notamment de gestion des contrats de consultants et de prestataires conformément aux directives en vigueur, et de surveiller l'application de ces procédures.**

723. ONU-Femmes examine actuellement la procédure et les modalités de gestion et d'engagement des consultants. Dans le cadre de la nouvelle procédure, la Section des ressources humaines veillera à ce que le bon contrat soit utilisé, tandis que l'engagement, la sélection et la passation de contrats seront gérés au moyen d'une procédure d'achat. Le recrutement d'agents au moyen de contrats de conseil (contrat de louage de services) ou de contrats de service est une solution valable et légitime pour les bureaux, à condition que ces dispositifs soient utilisés en conformité avec les directives applicables. Le délai de mise en conformité à cet égard dépend du déploiement des spécialistes des ressources humaines dans les bureaux extérieurs, qui seront chargés du contrôle, et du personnel suffisant pour mener les opérations relatives à la procédure de sélection et d'engagement. Assurer une capacité suffisante en matière de ressources humaines et renforcer la présence des ressources humaines dans les bureaux extérieurs est une priorité pour l'organisation, compte tenu que près de 80 % des agents d'ONU-Femmes sont en poste sur le terrain (selon diverses modalités contractuelles).

*Entité responsable* : Division de la gestion et de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**724. Au paragraphe 80, ONU-Femmes a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'évaluer la capacité de la Section des achats et de veiller à ce qu'elle soit en mesure d'administrer efficacement la fonction achats dans l'ensemble de l'Entité; b) d'améliorer les dispositions du manuel relatif aux programmes et aux opérations, en vue d'y inclure une procédure d'examen des achats jusqu'à concurrence de 30 000 dollars, qui ferait à la fois office de mesure de contrôle et de mécanisme de garantie; et c) de veiller à ce que le Secrétaire du Comité de contrôle de la gestion des acquisitions soit réellement indépendant de la Section des achats afin qu'il puisse s'acquitter efficacement du contrôle dont il est chargé.**

725. Deux nouveaux postes de spécialiste des achats ont été créés au troisième trimestre de 2013 en réponse aux besoins en la matière. Par ailleurs, la fonction achats et les profils de dépense de l'organisation faisaient l'objet d'un examen, en vue d'harmoniser les besoins et les ressources disponibles en matière d'achats, l'objectif étant d'élargir la structure des services d'achats au siège ou de renforcer l'architecture des services d'achats au niveau régional et les capacités en matière d'achats dans les bureaux extérieurs. ONU-Femmes poursuit ses efforts dans ce domaine prioritaire, notamment : a) en révisant le chapitre du manuel relatif aux programmes et aux opérations consacré aux achats pour rationaliser les procédures; b) en étudiant la faisabilité de la mise en place d'un mécanisme de contrôle de la qualité pour les achats de faible valeur (de 5 000 à 30 000 dollars); c) en révisant les attributions du Secrétaire du Comité de contrôle de la gestion des acquisitions au regard du mandat du Comité.

*Entité responsable* : Division de la gestion et de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Premier trimestre de 2015

## **B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les exercices antérieurs**

726. Dans l'annexe I à son rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (A/69/5/Add.12, chap. II), le Comité a présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées au titre d'exercices biennaux antérieurs. On trouvera ci-dessous des indications sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, de l'application des neuf recommandations classées comme partiellement appliquées. Les données relatives à ces recommandations apparaissent dans l'ordre dans lequel elles sont présentées dans l'annexe I au rapport du Comité des commissaires aux comptes.

Tableau 42

**État d'avancement de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme non entièrement appliquées dans l'annexe I au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2013**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de Recommandations</i>		<i>Recommandations</i>		<i>Délai</i>	
	<i>recommandations</i>	<i>appliquées</i>	<i>en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>non fixé</i>	
Division de la gestion et de l'administration	9	4	5	5	–	
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>44</b>	<b>56</b>			

**Rapport du Comité pour l'exercice clos le 31 décembre 2011<sup>38</sup>**

**727. Au paragraphe 101, ONU-Femmes a accepté, comme le Comité le recommandait, de procéder à la clôture financière de tous les projets terminés dans les 12 mois suivant la clôture opérationnelle.**

728. On se référera aux observations formulées par ONU-Femmes au paragraphe 719 ci-dessus en ce qui concerne la recommandation que lui avait faite le Comité au paragraphe 61 de son rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

*Entité responsable* : Division de la gestion et de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**729. Au paragraphe 136 de son rapport, le Comité a recommandé à ONU-Femmes de pourvoir rapidement les postes aux niveaux des bureaux de région et des bureaux de pays, de façon à se doter d'effectifs en nombre suffisant.**

730. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'architecture régionale qui vise à doter en personnel les bureaux extérieurs, une procédure de mise en concurrence en deux temps a été organisée en 2013. Dans la première phase, réservée aux candidats internes, 114 postes vacants ont été annoncés dans le monde : 36 postes d'administrateur recruté sur le plan international, 68 postes locaux sur le terrain et 10 postes d'agent des services généraux à New York. Les postes non pourvus, à savoir 18 postes d'administrateur recruté sur le plan international, ont ensuite été ouverts aux candidatures extérieures. Les deux phases ont été menées à bien en 2013.

*Entité responsable* : Division de la gestion et de l'administration

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans objet

**731. Au paragraphe 140, ONU-Femmes a accepté, comme le recommandait le Comité, d'effectuer des vérifications pour valider les informations relatives aux états de paie qu'elle soumet au PNUD afin de s'assurer qu'elles sont valables, précises et complètes.**

732. La procédure de validation des états de paie est déjà mise en œuvre au siège. Pour les bureaux extérieurs, ONU-Femmes a terminé de prendre toutes les mesures qui lui incombent pour veiller à ce que la procédure de validation soit en place, y compris la formation des collègues chargés de procéder aux contrôles dans les bureaux extérieurs. Il est toutefois nécessaire de repousser la date de mise en œuvre au deuxième trimestre 2015 en raison des facteurs suivants : a) les dispositions visant à assurer la sécurité des données sensibles prennent plus de temps que prévu; ce travail est cependant mené avec diligence avec l'aide du PNUD et les choses

<sup>38</sup> A/67/5/Add.13, chap. II.

devraient encore s'améliorer selon ONU-Femmes dès que les bureaux extérieurs disposeront des moyens suffisant en ressources humaines; b) le PNUD est en pleine restructuration, ce qui devrait avoir une incidence sur la nature et l'étendue des services qu'il apporte aux organismes partenaires, dont ONU-Femmes. La procédure d'administration des états de paie au niveau local devrait également être touchée et une méthode de travail sera peut-être mise en place pour faire face à cette situation. La validation des états de paie pourra devoir être adaptée en conséquence.

*Entité responsable* : Division de la gestion et de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

### **Rapport du Comité pour l'exercice clos le 31 décembre 2012<sup>39</sup>**

**733. Au paragraphe 30 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Femmes revoie l'ensemble des prescriptions de la norme IPSAS 12 en ce qu'elles ont trait aux articles conservés dans les bureaux afin de veiller au strict respect de ladite norme.**

734. Dans le cadre de son manuel de méthode comptable, ONU-Femmes a, en décembre 2013, mis à jour et diffusé une nouvelle méthode d'inventaire qui est conforme à la norme IPSAS 12 sur les stocks. Par ailleurs, le manuel relatif aux programmes et aux opérations a également été adapté à la suite de la mise à jour du manuel de méthode comptable.

*Entité responsable* : Division de la gestion et de l'administration

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**735. Au paragraphe 41, ONU-Femmes a accepté, comme le Comité le recommandait, d'établir des registres des risques relatifs aux opérations et un registre central relatif à la stratégie. Les registres devraient être organisés par catégorie de risque, tenir compte de la nature des menaces qui pourraient empêcher l'Entité de s'acquitter de son mandat et comprendre des stratégies d'atténuation des risques.**

736. ONU-Femmes travaille à l'élaboration de son cadre de gestion du risque institutionnel. Dans ce contexte, l'organisation a pris les mesures suivantes : a) élaboration d'une politique de gestion du risque institutionnel, laquelle a été distribuée en vue d'obtenir des observations avant que l'équipe de direction ne l'adopte; b) consultation des autres organismes des Nations Unies en vue de recueillir les enseignements qu'ils ont tirés de la mise en œuvre de leur propre cadre de gestion du risque institutionnel; c) organisation d'un atelier animé par les spécialistes de la gestion du risque institutionnel du Programme alimentaire mondial, à l'occasion duquel les fonctionnaires clefs de l'Entité ont été formés aux

<sup>39</sup> A/68/5/Add.13, chap. II.

aspects de la gestion du risque institutionnel et les grandes lignes du registre des risques ont été établies, ce qui a permis de recenser les principaux risques institutionnels, que l'équipe de direction doit examiner et approuver. ONU-Femmes a également reconnu l'importance et les avantages qu'il y avait à adopter un cadre de gestion du risque institutionnel qui puisse servir d'outil de gestion et être intégré aux modes de fonctionnement actuels en vue d'améliorer le contrôle et la gestion du risque dans toute l'organisation.

*Entité responsable* : Division de la gestion et de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Deuxième trimestre de 2015

**737. Au paragraphe 53 de son rapport, le Comité a recommandé qu'ONU-Femmes se dote de nouvelles procédures écrites visant à ce que les immobilisations corporelles soient enregistrées de façon complète et exacte dans le système de gestion des biens.**

738. ONU-Femmes a élaboré et publié de nouvelles directives, de nouveaux formulaires et de nouvelles procédures de documentation pour l'inventaire matériel des immobilisations corporelles et a organisé une série d'ateliers en ligne. De nouvelles directives et de nouveaux formulaires relatifs à la dépréciation des biens ont également été élaborés et publiés dans le cadre de ces ateliers. ONU-Femmes a créé de nouvelles unités administratives et a rattaché tous les biens à leurs différentes unités pour améliorer la responsabilité et le contrôle au niveau des bureaux de pays et des bureaux de région. En outre, des profils de biens ont été créés dans le système Atlas et le catalogue d'achats a été actualisé pour veiller à l'exactitude du report des immobilisations corporelles et du calcul des amortissements. En 2014, ONU-Femmes a également organisé une formation supplémentaire à destination des bureaux extérieurs pour permettre à leur personnel de mieux comprendre les procédures mises en place.

*Entité responsable* : Division de la gestion et de l'administration

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans objet

**739. Au paragraphe 70, ONU-Femmes a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de remplacer rapidement par des fonctionnaires les titulaires de contrats de louage de services; b) d'évaluer les effectifs actuels à tous les niveaux et l'incidence sur l'exécution des programmes et de réfléchir à la constitution d'une base de données sur les candidats pouvant être recrutés rapidement pour occuper les postes vacants; et c) d'instituer une procédure de suivi pour permettre aux fonctionnaires de retour de mission de soumettre les formulaires de remboursement dans les délais prescrits.**

740. ONU-Femmes veille continuellement à ce que les procédures de contrôle des ressources humaines soient respectées. La gestion des contrats de service, modalité contractuelle conçue pour les bureaux extérieurs, est décentralisée au profit de ces

derniers. La Section des ressources humaines envoie régulièrement aux bureaux des instructions sur la nécessité d'appliquer les directives et les politiques prévues concernant l'utilisation des contrats et les modalités contractuelles. Il a été procédé à un état des lieux des effectifs, qui a débouché sur la restructuration de l'architecture régionale pour mieux répondre aux besoins de l'organisation, et tous les postes ont été pourvus en 2013 dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle structure. En outre, ONU-Femmes a mis en place un comité de contrôle au siège en juillet 2013, qui permet de proposer d'autres candidats s'ils sont recommandés par le jury de sélection. Cette mesure a été une source de candidats potentiels à des postes présentant des profils similaires. Enfin, ONU-Femmes accepte la recommandation tendant à ce que soit mise en place une procédure de suivi solide pour permettre que les demandes de remboursement de frais de voyage soient présentées dans les 14 jours suivant le retour du fonctionnaire.

*Entité responsable* : Division de la gestion et de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**741. Au paragraphe 75, ONU-Femmes a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner ses services d'achats et ses délégations de pouvoir. ONU-Femmes pourrait envisager par exemple de classer les achats en deux catégories, stratégiques et opérationnels, et de centraliser le traitement des acquisitions stratégiques. Les résultats de l'examen devraient aussi permettre à ONU-Femmes de faire en sorte que le siège contrôle correctement l'établissement du budget, les dépenses, le suivi et l'évaluation et de s'assurer que les plans, les règles et règlements sont bien respectés et que des rapports sont présentés régulièrement.**

742. En janvier 2013, ONU-Femmes a fait le point sur les capacités de ses services d'achats et sur la séparation des fonctions pour garantir la transparence et la meilleure utilisation des ressources. Deux nouveaux postes ont été créés au troisième trimestre de 2013 : l'un est occupé depuis le premier trimestre de 2014; l'autre devrait l'être d'ici à la fin de la même année. La haute direction examine actuellement un plan prévoyant le renforcement de la structure d'achats du siège. Pour renforcer le travail de planification des achats, ONU-Femmes a lancé en décembre 2013 un outil de planification en ligne ayant vocation à aider l'organisation à mettre au point un plan d'achats.

*Entité responsable* : Division de la gestion et de l'administration

*État d'avancement* : En cours d'application

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Premier trimestre de 2015

**743. Au paragraphe 92 de son rapport, le Comité a recommandé à ONU-Femmes d'examiner les résultats des audits de ses projets et de travailler en étroite coopération avec les partenaires d'exécution pour remédier aux lacunes relevées, en particulier chez les partenaires d'exécution qui ont reçu des observations critiques récurrentes.**



744. ONU-Femmes utilise une base de données SharePoint, qui regroupe les rapports des audits réalisés sur ses projets dans le monde à chaque cycle ainsi que les plans d'action présentés par les bureaux extérieurs qui donnent des informations sur l'état d'avancement de l'application des recommandations. Cette base de données sert également à faciliter le suivi et le contrôle régulier de la mise en œuvre des recommandations d'audit qui est coordonnée centralement au siège en étroite collaboration avec les bureaux de région et les bureaux de pays concernés. Par ailleurs, ONU-Femmes a formé les partenaires d'exécution au Soudan et en Ouganda pour veiller à ce qu'ils comprennent bien les modalités de contrôle et de communication de l'information ainsi que la nécessité de conserver la documentation nécessaire aux fins des audits.

*Entité responsable* : Division de la gestion et de l'administration

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans objet

## **XVI. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994**

### **A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013<sup>40</sup>**

745. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 43

#### **État d'avancement de l'application des principales recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Greffé	3	–	3	3	–
Greffé et Chambres	1	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>100</b>		

<sup>40</sup> A/69/5/Add.13, chap. II.

746. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 44

**État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Greffe	6	–	6	6	–
Greffe et Chambres	1	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>100</b>		

**747. Au paragraphe 11, le Comité a réitéré sa recommandation antérieure, tendant à ce que l'on s'attaque aux retards pris dans l'exécution des activités à mener à bien pour assurer le transfert des archives au Mécanisme international chargé d'exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.**

748. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda continue de transférer quotidiennement des dossiers au Mécanisme et l'avancement des travaux fait l'objet d'une surveillance permanente afin de garantir la régularité de la transition.

*Entité responsable* : Greffe

*État d'avancement* : En cours

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**749. Au paragraphe 18, le Comité a recommandé que le Tribunal mène à bien les tâches qu'il lui reste à accomplir en vue d'établir, comme cela avait été prévu, des soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS, de façon à pouvoir établir un état financier complet de l'achèvement de ses travaux.**

750. Suivant les conseils et instructions fournis par l'équipe de mise en œuvre des normes IPSAS au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le Tribunal continue d'examiner le plan d'application des normes IPSAS et, en particulier, la finalisation des soldes d'ouverture.

*Entité responsable* : Greffe

*État d'avancement* : En cours

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**751. Au paragraphe 23, le Tribunal a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il prévoie des dispositions d'urgence officielles pour faire face aux risques de dépassement du délai fixé pour l'achèvement de son mandat.**

752. Le Tribunal a un plan d'action pour les préparatifs de sa fermeture, qu'il améliorera en y incluant des dispositions d'urgence officielles pour faire face aux risques de dépassement du délai fixé pour l'achèvement de son mandat.

*Entité responsable* : Greffe et Chambres  
*État d'avancement* : En cours  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**753. Au paragraphe 27, le Comité a recommandé que le Tribunal continue de suivre de près l'utilisation des ressources en déterminant comment il pourrait mener à bien ses travaux au moyen des ressources disponibles et dans les délais impartis.**

754. Sur la base de sa stratégie de fin de mandat, le Tribunal ne cesse d'examiner son utilisation des ressources afin de veiller à ce qu'il en ait suffisamment pour répondre à ses besoins au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie.

*Entité responsable* : Greffe  
*État d'avancement* : En cours  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**755. Au paragraphe 31, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé au Tribunal d'élaborer un plan des achats efficace qui soit adapté à la stratégie de réduction d'effectifs et de liquidation, et permette de réduire les délais d'approvisionnement.**

756. Le Tribunal est en train d'élaborer un plan d'achat afin de veiller à ce que les articles nécessaires soient disponibles pour répondre à ses besoins au fur et à mesure qu'il met en œuvre sa stratégie de fin de mandat.

*Entité responsable* : Greffe  
*État d'avancement* : En cours  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**757. Au paragraphe 36, le Tribunal a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il présente un plan qui permette de dédommager, dans le délai qui subsiste avant la cessation de ses activités, les membres de son personnel lésés par l'accumulation de jours de congé annuels, sans que cela ne perturbe l'achèvement de ses travaux.**

758. Le Tribunal suit de près l'accumulation de jours de congé du personnel tout en donnant la priorité à la mise en œuvre en temps voulu de sa stratégie de fin de mandat et à la disponibilité des ressources.

*Entité responsable* : Greffe  
*État d'avancement* : En cours  
*Priorité* : Moyenne  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

759. **Au paragraphe 41, le Tribunal a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il nomme, à titre de mesure de prévention visant à réduire au minimum les risques de fraude, un administrateur de haut rang qui aura pour tâche de revoir périodiquement les activités des administrateurs de système cumulant deux fonctions.**

760. Le Tribunal a trouvé un administrateur de haut rang chargé d'examiner les activités des administrateurs de système et le processus d'extraction de données nécessaire en cours de finalisation permettra de garantir la disponibilité des données pour l'examen régulier.

*Entité responsable* : Greffe  
*État d'avancement* : En cours  
*Priorité* : Élevée  
*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**B. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal précédent.**

761. Dans l'annexe de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 (A/69/5/Add.13, chap. II), le Comité a présenté sous forme de tableau l'état d'avancement de l'application de ses recommandations pour l'exercice antérieur. On trouvera ci-dessous des informations sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, d'une recommandation dont le Comité a jugé qu'elle était toujours en cours.

Tableau 45

**État d'application d'une recommandation remontant à l'exercice antérieur classée comme non entièrement appliquée dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Greffe	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	–
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	–	–	<b>100</b>		

**Rapport du Comité des Commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011<sup>41</sup>**

762. Au paragraphe 52, le Tribunal a accepté la recommandation du Comité selon laquelle il devrait accélérer les travaux relatifs à la gestion des archives pour que la transition avec le Mécanisme se fasse en bon ordre.

763. Voir les commentaires du Tribunal au paragraphe 748 ci-dessus en ce qui concerne la recommandation que lui avait faite le Comité au paragraphe 11 de son rapport pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013.

*Entité responsable* : Greffe

*État d'avancement* : En cours

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

## **XVII. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

### **A. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013<sup>42</sup>**

764. L'état d'avancement de l'application des principales recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

Tableau 46

**État d'avancement de l'application des principales recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de l'administration	1	–	1	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1</b>	–	<b>1</b>	–	–	–
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	–	<b>100</b>	–		

765. L'état d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations au mois d'août 2014 se présente comme suit :

<sup>41</sup> A/67/5/Add.11, chap. II.

<sup>42</sup> A/69/5/Add.14, chap. II.

Tableau 47  
**État d'avancement de l'application de l'ensemble des recommandations**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de l'administration	5	–	3	2	1	1
Greffes	1	–	–	1	1	–
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>50</b>	<b>50</b>		

766. **Au paragraphe 19, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a accepté, comme le Comité le recommandait, de collaborer avec l'équipe s'occupant du passage aux normes IPSAS au Siège de l'Organisation afin de mener à bien les activités restantes prévues en vue de l'application des normes.**

767. Le Tribunal a collaboré activement avec l'équipe s'occupant du passage aux normes IPSAS au Siège de l'Organisation pour les activités restantes prévues en vue de l'application des normes. La plupart des activités en suspens ont été menées à bien et il a été convenu d'un plan d'action pour accomplir les dernières tâches.

*Entité responsable* : Division de l'administration

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans objet

768. **Au paragraphe 23, le Tribunal a accepté, comme le Comité le recommandait, de collaborer avec le Bureau de la gestion des ressources humaines au Siège de l'Organisation pour établir une procédure permettant de recenser les primes de rapatriement dont le délai de réclamation est dépassé afin d'annuler les provisions correspondantes.**

769. Le Tribunal a consulté le Bureau de la gestion des ressources humaines et l'équipe IPSAS au Siège de l'ONU au sujet de la pratique à suivre pour les primes de rapatriement qui n'ont pas été réclamées. Il a ensuite établi et mis en place une procédure visant à faciliter l'examen des primes de rapatriement non versées.

*Entité responsable* : Division de l'administration

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

770. **Au paragraphe 28, le Tribunal a accepté, comme le Comité le recommandait, de respecter le délai de recrutement de 60 jours.**

771. Le Tribunal comprend que le délai de 60 jours doit être considéré comme entrant dans le cadre de la recommandation publiée sur Inspira de respecter un délai

de 120 jours entre l'affichage d'un avis de vacance de poste et le recrutement effectif. Sur cette base, le Tribunal a confirmé qu'il ferait tout son possible pour réduire au minimum les délais de recrutement en vue d'achever les formalités de recrutement au plus tard 60 jours après la clôture des avis de vacance de poste.

*Entité responsable* : Division de l'administration

*État d'avancement* : En cours

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans limite de temps

**772. Au paragraphe 31, le Tribunal a accepté, comme le Comité le recommandait, d'inviter les gestionnaires et les fonctionnaires à faire en sorte que la performance soit dûment évaluée et que les fonctionnaires soient conscients de l'importance des évaluations pour leur avenir professionnel, conformément aux sections 6.1 et 11.1 de l'instruction administrative sur le Système de gestion de la performance et de perfectionnement.**

773. Conformément à cette recommandation, le Tribunal a informé l'ensemble du personnel, par une communication publiée sur l'intranet, de l'importance de terminer les évaluations de la performance et de respecter les délais dont elles sont assorties. Le Tribunal attache une grande importance au système d'évaluation de la performance et, à cet égard, il convient de noter qu'il a un taux d'achèvement des évaluations de performance remarquable : 87 % pour la période d'évaluation 2011-2012 et 96 % pour la période 2012-2013.

*Entité responsable* : Division de l'administration

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Sans objet

**774. Au paragraphe 35, le Tribunal a accepté, comme le Comité le recommandait, d'établir un calendrier clair des échéances relatives à la classification des dossiers et au plan d'archivage afin d'éviter les risques de mauvaise répartition et de mauvaise gestion des informations sensibles.**

775. La plupart des échéances de conservation des dossiers ont déjà été respectées, chaque série de dossier étant assortie d'un niveau de sécurité. La classification d'une seule série de dossier reste encore à terminer.

*Entité responsable* : Greffe

*État d'avancement* : En cours

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

**776. Au paragraphe 38, le Tribunal a accepté, comme le Comité le recommandait, de :** a) revoir et tester ses plans antisinistres isolés et de les articuler en un plan unique englobant tous les systèmes essentiels et les mécanismes qui en dépendent; b) examiner régulièrement les journaux des

bases de données et améliorer le dispositif de contrôle du système afin de protéger ces journaux de toute manipulation; et c) organiser des réunions régulières, comme stipulé dans les règles de fonctionnement du Comité de l'informatique et de la télématique, afin de contrôler et de garantir la tenue des délais des projets afférents à l'informatique et à la télématique.

777. Des échantillons de ces journaux sont examinés périodiquement et des examens supplémentaires sont effectués en cas d'incidents spécifiques. Depuis juillet 2014, l'accès aux journaux des bases de données est limité et seul l'administrateur chargé des serveurs de la base de données, peut les consulter. Le Comité de l'informatique et de la télématique s'est réuni régulièrement, conformément aux dispositions de son mandat. L'examen, les tests et l'intégration des plans antisinistres sont en cours.

*Entité responsable* : Division de l'administration

*État d'avancement* : En cours

*Priorité* : Moyenne

*Délai* : Quatrième trimestre de 2014

### C. Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur un exercice antérieur

778. Dans l'annexe de son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2013 (A/69/5/Add.14, chap. II), le Comité a présenté sous forme de tableau l'état d'avancement de l'application de ses recommandations pour l'exercice antérieur. On trouvera ci-dessous des informations sur l'état d'avancement, au mois d'août 2014, d'une recommandation dont le Comité a jugé qu'elle était toujours en cours.

Tableau 48

**État d'application d'une recommandation remontant à l'exercice antérieur classée comme non entièrement appliquée dans l'annexe au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013**

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Division de l'administration	1	–	1	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>–</b>	<b>100</b>			



---

**Rapport du Comité des Commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**<sup>43</sup>

779. Au paragraphe 35, le Tribunal a souscrit à la recommandation du Comité visant à : a) mettre en place des procédures pour régler les problèmes mis en lumière par les vérifications physiques des biens durables; b) mettre à jour sans tarder la base de données des biens durables; et c) veiller à ce que tous les biens durables soient correctement étiquetés.

780. Le Tribunal a appliqué cette recommandation dans le cadre de sa préparation de l'établissement des soldes d'ouverture aux normes IPSA. Les procédures de vérification physique, la base de données des biens et l'étiquetage ont été mis à jour. Lors des vérifications physiques des biens durables effectuées en 2012 et 2013, tous les biens ont été inventoriés et correctement étiquetés.

*Entité responsable* : Division de l'administration

*État d'avancement* : Appliquée

*Priorité* : Élevée

*Délai* : Sans objet

---

<sup>43</sup> A/67/5/Add.12, chap. II.